

Envoyé en préfecture le 01/07/2025  
Reçu en préfecture le 01/07/2025  
Publié le  
ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



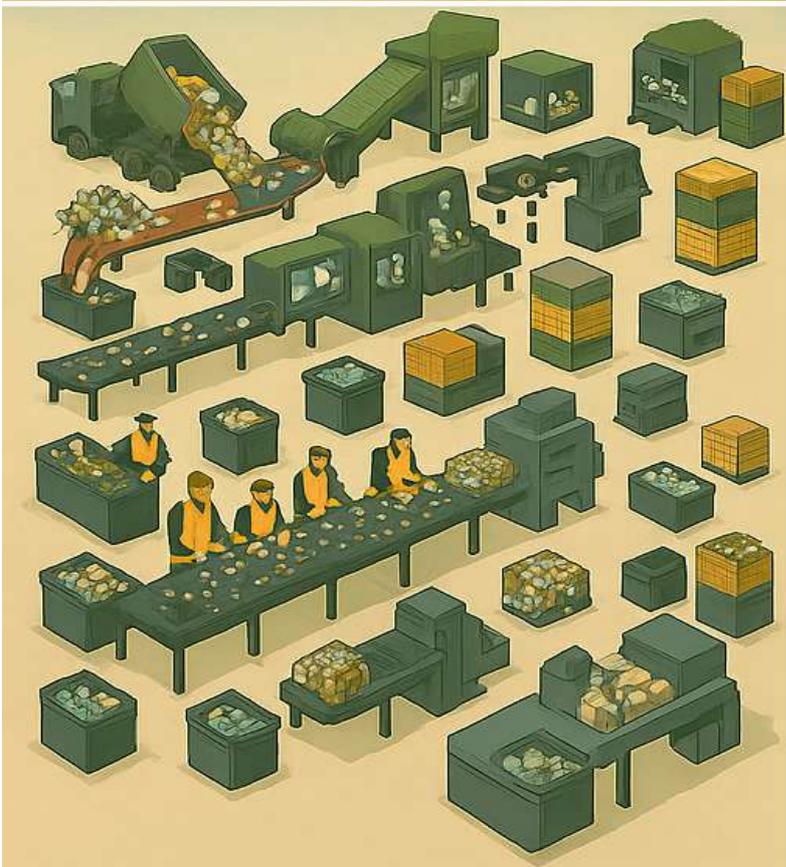
# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

# 2024





Envoyé en préfecture le 01/07/2025  
Reçu en préfecture le 01/07/2025  
Publié le  
ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



## SOMMAIRE

<b>Avant-Propos - Exercice 2024</b>	6
<b>Présentation générale</b>	7
Le territoire et les missions	7
Les Compétences	8
Les Objectifs	10
Tonnage de tous les déchets traités sur les équipements de Valor Béarn en 2024	11
La maîtrise des coûts	12
L'Organisation	12
Le traitement des différents types de déchets :	13
Les Acteurs de la gestion des déchets	14
L'Emploi à Valor Béarn	15
2024 : Décision et collaboration pour une adhésion en 2025	17
Compétences de la CC Adour-Madiran	18
Histoire et territoire de la CC Adour-Madiran	18
<b>Le traitement des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique de Lescar (U.V.E.)</b>	20
Fonctionnement de l'UVE de Lescar :	21
Quai de transfert et pesées de Lescar sur le site de Lescar (Cap Ecologia)	22
Les Apports de déchets ménagers par les EPCI	23
Evolution des flux	23
Evolution Pluriannuelle des apports d'ordures ménagères des EPCI	25
Les ordures ménagères apportées par chaque EPCI	27
L'ensemble des apports à l'UVE	28
Incinération et évacuation des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique	31
Les autres chiffres concernant l'UVE	33
<b>Le programme de Gros Entretien et de Renouvellement (GER) de l'UVE</b>	37
<b>Production, traitement et valorisation des graves de mâchefers d'incinération</b>	40
<b>Le tri de la collecte sélective à Sévignacq</b>	56
Données principales des tonnages 2024	56
Provenance des déchets traités au centre de tri de Sévignacq	57
Process du centre de tri	58
Le nouveau process est constitué :	60
Généralisation de l'extension du tri des emballages plastiques pour toutes les collectivités	65
Evolution des apports de la collecte sélective au centre de tri	66
Bilan d'exploitation par collectivité pour 2024	67

Taux de captage par matière	67
Prix de revente des matières (hors soutiens CITEO)	68
Quantités recyclées par matière	68
Le suivi de la qualité :	69
Les caractérisations	69
Caractérisations amont : un outil d'équité et de pilotage territorial	70
Une évolution des flux marquée par la crise sanitaire	70
Caractérisations aval : garantir la conformité des matières triées	71
Refus de tri : une tendance à la hausse préoccupante	71
Exploitation et maintenance : une année sous tension maîtrisée	71
Personnel	72
Sécurité au travail	72
Visites du centre de tri du 1er janvier au 18 octobre 2024	72
<b>Le compostage des déchets verts et des biodéchets</b>	74
Le compostage industriel sur plateforme	74
La plateforme de compostage de Lescar	75
La plate-forme de compostage de Soumoulou	77
La filière de compostage à la ferme des déchets verts	80
L'étude de programmation de valorisation de la matière organique	84
<b>L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon (ISDND)</b>	86
Présentation et bilan d'exploitation de l'exercice 2024	86
Unité de traitement des Lixiviats	89
Unité de destruction du biogaz	90
Certification ISO 14001	90
Exportation de lixiviat	91
Travaux	91
<b>Animation territoriale &amp; communication</b>	93
Coordination	93
L'animation collective porte sur 6 thématiques :	94
Tri à la source des bio déchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions	94
Affiches de la campagne de communication	96
LE REEMPLOI DES EMBALLAGES	97
Concertation	99
<i>Interstis, la plateforme collaborative de Valor Béarn.</i>	102
Groupements d'achats	102
<b>Les indicateurs financiers</b>	104

Coût du Service Public	104
Les recettes	106
Les dépenses	107
En fonctionnement :	107
L'investissement : Opérations et montants mandatés	108
<b>GLOSSAIRE</b>	110

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE

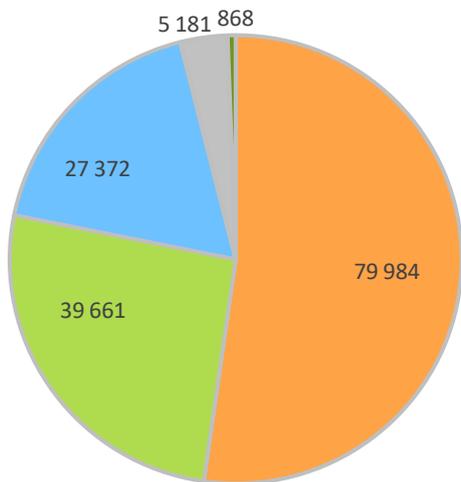


# Avant-Propos Exercice 2024



## Avant-Propos - Exercice 2024

Tonnage traité en 2024 sur les sites



- UVE de Lescar
- 2 plateformes de compostage à Lescar et Soumoulou + 14 aires de broyage pour du compostage à la ferme
- Centre de Tri de Collecte Sélective de Sévignacq
- ISDND de Précilhon
- Bio-déchets (compstés à Soumoulou)



La quantité de déchets incinérées à l'**UVE** de Lescar a été de **79 984 t** (Valor Béarn et apporteurs extérieurs) dont **7 575 t de refus de tri** de Sévignacq.



Soit **153 066 t** traitées et valorisés en 2024

Le **Centre de tri** de Sévignacq a permis de valoriser efficacement : **27 372 t (\*)**

(\*) *Seulement en 2024 car arrêt technique pour les travaux de modernisation du 11/11/24 au 31/12/2024. Ces tonnages à traiter sont reportés sur 2025 (~2 500 t)*



## Présentation générale

### Le territoire et les missions

Valor Béarn a pour aire géographique de compétence le **Bassin Est du Béarn** tel que défini par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers des Pyrénées Atlantiques.



**CA Pau Béarn Pyrénées**

- 31 communes
- 170 404 habitants

**SIECTOM Coteaux Béarn Adour**

- 139 communes
- 65 957 habitants

**CC du Pays de Nay**

- 29 communes
- 29 929 habitants

**CC du Haut Béarn**

- 48 communes
- 33 243 habitants

**CC Vallée d'Ossau**

- 18 communes
- 9 942 habitants

**265 communes**  
**309 475 habitants (\*)**

(\*) Population totale entrée dans la Matrice des coûts ADEME 2024

## Les Compétences

Valor Béarn exerce la compétence de **traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés** sur le territoire de 5 collectivités adhérentes, dans le cadre du Bassin Est défini par le Plan départemental des déchets. Les EPCI membres conservent la compétence collecte et gestion des déchetteries, ainsi que la perception des taxes ou redevances d'ordures ménagères.

Le Syndicat Mixte assure l'incinération et la valorisation énergétique des déchets ménagers, l'enfouissement de déchets non dangereux, le transport des quais de transfert aux unités de traitement, le tri de la collecte sélective, le compostage des biodéchets et des déchets verts, ainsi que toute action nécessaire à la valorisation des déchets, y compris par l'intégration de coproduits. Il peut, dans la limite de ses capacités, réaliser des prestations pour des tiers ou collectivités non adhérentes, et établir des partenariats avec des collectivités voisines pour garantir la continuité ou le secours du service.



*Siège social de Valor Béarn, bâtiment de la rudologie et UVE, sur le site de Cap Ecologia à Lescar*

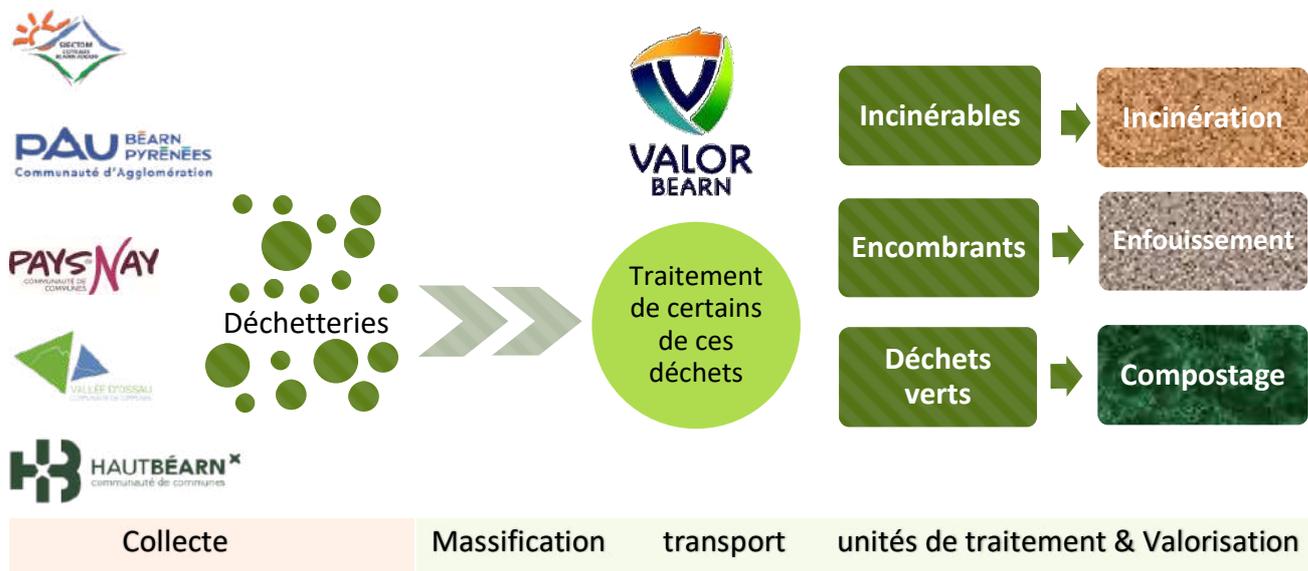


Une devise :

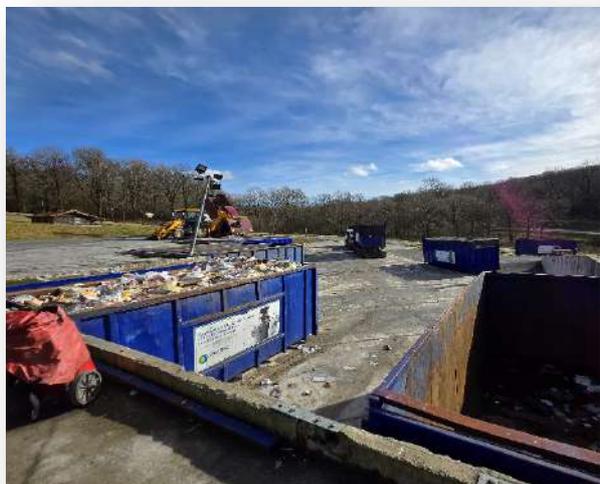
**PLUS VOUS TRIEZ,  
PLUS NOUS VALORISONS**  
**Pour un Béarn 100% responsable**

**ARTICLE 2 DE L'ARRETE PREFECTORAL DE CREATION DU SMTD EN DATE DU 26/01/2001 (AMENDE PAR CELUI DU 10/12/2010) :**

Depuis 2002, le SMTD exerce l'ensemble de ses compétences statutaires, en s'appuyant sur des moyens renforcés : installation de stockage à Précilhon, centre de tri à Sévignacq, plateformes de compostage de déchets verts, mise aux normes de l'UIOM de Lescar devenue UVE en 2020 et création de quais de transfert.



Les transports entre les quais de transfert et les lieux de traitement de **Valor Béarn** :



Quai de transfert des déchets à Précilhon



Quai de transfert à Lescar (Cap Ecologia)

## Les Objectifs

### Réduire

Le traitement est organisé en **réduisant au maximum l'impact sur l'environnement** :

- | Diminution des rejets atmosphériques de l'incinération,
- | Optimisation des trajets des camions d'ordures ménagères,
- | Installation de Caméras thermiques (site de Précilhon)

La gestion des équipements, notamment leur ouverture au public, vise à **modifier en amont les modes de consommations**, si déterminants pour la protection de l'environnement et **la promotion d'une économie locale de la valorisation**, créatrice d'emplois, dans une perspective de développement durable.

### Valoriser

Avec la prévention et la réduction à la source, **la valorisation et le recyclage sont des priorités de la politique de traitement des déchets**.



Entrée du siège social de Valor Béarn sur le site de Cap Ecologia, 12B Rue Saint-Exupéry 64230 Lescar


**96.60 %**

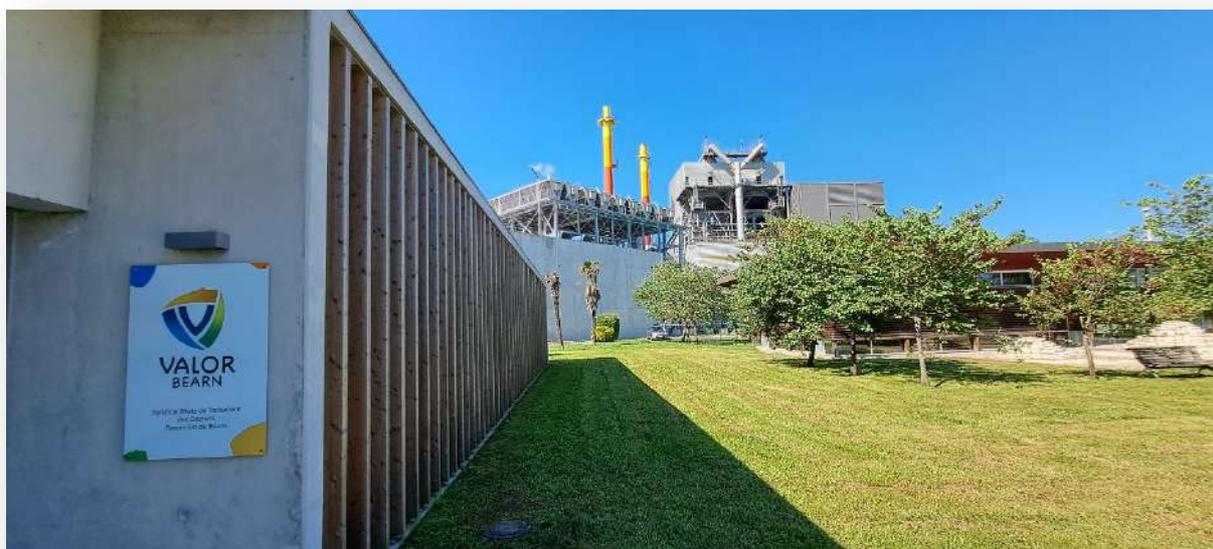
Les déchets traités annuellement par Valor Béarn sont valorisés à hauteur de **96.60%**. Ce taux élevé est obtenu grâce à l'incinération produisant de l'électricité et de la vapeur, ainsi qu'à la récupération de matière (métaux, plastiques, papiers, cartons, compost, etc.). Le taux de valorisation global sur le territoire serait plus élevé si on y intégrait les données des EPCI qui valorisent la majeure partie des déchets issus des déchetteries et la collecte du verre. L'action combinée du Syndicat et des EPCI adhérents permet d'obtenir ce résultat en constante progression.

### Tonnage de tous les déchets traités sur les équipements de Valor Béarn en 2024

	TONNES	%	Commentaires	
<b>Valorisation</b>	TRI SELECTIF : part valorisée	25 120	<b>16.48 %</b>	Collecte sélective des EPCI membres et de la CC de Lacq-Orthez + autres collectivités
	COMPOSTAGE en plate-forme	19 510	<b>12.80 %</b>	Sur les 2 plateformes de compostage (Lescar et Soumoulou)
	COMPOSTAGE à la ferme	21 019	<b>13.79 %</b>	Après broyage réalisé par Valor Béarn sur les 13 aires de broyages, les déchets verts sont compostés en bout de champ chez les agriculteurs ou co compostés avec des boues de station d'épuration.
	GRAVES DE MACHEFERS (usine d'incinération)	1 264	<b>0.83 %</b>	Valorisation en travaux publics, sous couches routières
	FERRAILLES DE MACHEFERS (usine d'incinération)	84	<b>0.055 %</b>	Recyclage (inclus dans le contrat de reprise Eco-Emballages des EPCI adhérents)
	NON FERREUX DE MACHEFERS (UVE)	200	<b>0.13 %</b>	Recyclage (inclus dans le contrat de reprise Citéo des EPCI adhérents)
	<b>TOTAL VALORISATION MATIERE</b>	<b>67 197</b>	<b>44.10 %</b>	
	<b>VALORISATION ENERGETIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (UVE)</b>	<b>79 984</b>	<b>52.50 %</b>	Tonnage total incinéré à l'usine d'incinération (commune de Lescar) ; production de 89 011 MWh dont 9 872 MWh vendu à EDF, 47 179 MWh vendu au RCU le reste utilisé en autoconsommation
<b>TOTAL</b>	<b>147 181</b>	<b>96.60%</b>		
<b>Enfouissement</b>	ENCOMBRANTS MENAGERS DE DECHETTERIES	2 326	<b>1.53 %</b>	Part non réutilisée et non valorisée de déchetterie
	Refus d'encombrants	15	<b>0.0010 %</b>	Refus d'encombrants
	DIB (déchets industriels banals)	2 840	<b>1.64 %</b>	Déchets des entreprises
	<b>TOTAL</b>	<b>5181</b>	<b>3.19 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>152 362</b>	<b>100 %</b>		

## La maîtrise des coûts

Le fonctionnement est calculé par sous-fonctions, c'est-à-dire par équipements (UVE, centre de tri, ISDND, Compostage...) ou services (transport, fonctionnement syndical...). Les dépenses sont réparties à la tonne traitée, hormis le fonctionnement syndical chiffré par habitant.



*Siège de Valor Béarn et vue sur l'UVE à Cap Ecologia*

Le prix des transports (hors collecte) des emballages ménagers et des ordures ménagères, répercuté de la même façon par Valor Béarn sur les EPCI à la tonne transportée quelle que soit la distance parcourue, fait ainsi l'objet d'une mutualisation : sa finalité est d'aider les EPCI éloignés, en leur faisant payer le même prix de traitement y compris transfert, que ceux situés près des équipements de traitement.

Les objectifs en matière financière sont toujours de maîtriser les contributions des EPCI de telle sorte qu'ils puissent fixer des taux de taxe (ou redevance) d'ordures ménagères raisonnables, compte tenu de leurs propres contraintes financières liées à la collecte.

Pour l'accompagnement au remplissage de la matrice 2024 nous avons eu le soutien de l'ADEME et le bureau d'étude INDDIGO.

## L'Organisation

**La collecte** est assurée par les EPCI adhérents, en régie directe ou par le biais d'une société prestataire. Elle est réalisée en porte-à-porte (via des bacs), en points d'apport volontaire (via des containers), ou en déchetteries.

Quand un **centre de transfert** existe, le transport vers l'équipement de **Valor Béarn** est assuré dans le cadre du marché public de

prestation de service signé actuellement avec la société **Paprec**, pour :

**Les ordures ménagères (OM) du SICTOM du Haut-Béarn (avec la vallée d'Aspe)**, apportées depuis le centre de transfert de Précilhon à l'usine d'incinération de Lescar, ainsi que leurs emballages ménagers au centre de tri de Sévignacq ;

**La collecte sélective de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées**

depuis le quai de Lescar vers le centre de tri de Sévignacq

Les OM du SIECTOM Coteaux-Béarn-Adour, du quai de transfert de Sévignacq à l'usine d'incinération de Lescar ;

**Les OM et la collecte sélective de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau**

depuis le centre de transfert de Louvie-Juzon.

Dans le second cas (sans quai de transfert), les transports sont assurés par les EPCI, en régie ou via un prestataire privé. Il en est ainsi pour les O.M de la CAPBP, ainsi que les O.M et la collecte sélective de la CCPN

**Le traitement des différents types de déchets :**

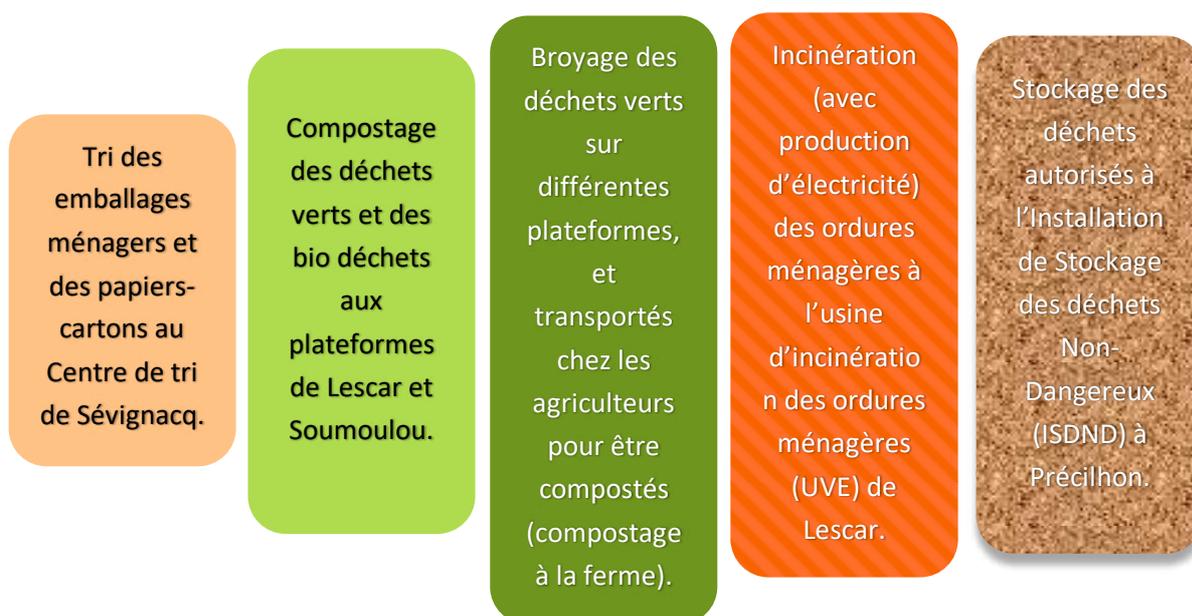
Valor Béarn réserve l'accès de ses outils principalement à ses EPCI adhérents, donc aux déchets produits par les ménages et collectés auprès de ces derniers.

Cependant, d'autres apports sont acceptés dans le cadre de l'arrêté préfectoral de création du SMTD et des autorisations légales d'exploitation des équipements :

- | ISDND : déchets industriels banals
- | UVE : déchets des administrations, hypermarchés, professionnels, entreprises, etc., et déchets de soins médicaux après prétraitement (désinfection et broyage)

Cette ouverture des équipements de Valor Béarn aux déchets assimilés, conformément aux statuts, concourt à l'intérêt public :

- | En évitant que des professionnels ne déposent dans la nature des déchets, dont ils ne sauraient que faire,
- | En apportant des recettes « extérieures » complémentaires, de manière à limiter la progression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères



## Les Acteurs de la gestion des déchets

Les équipements de Valor Béarn sont gérés en régie ou par des prestataires privés :

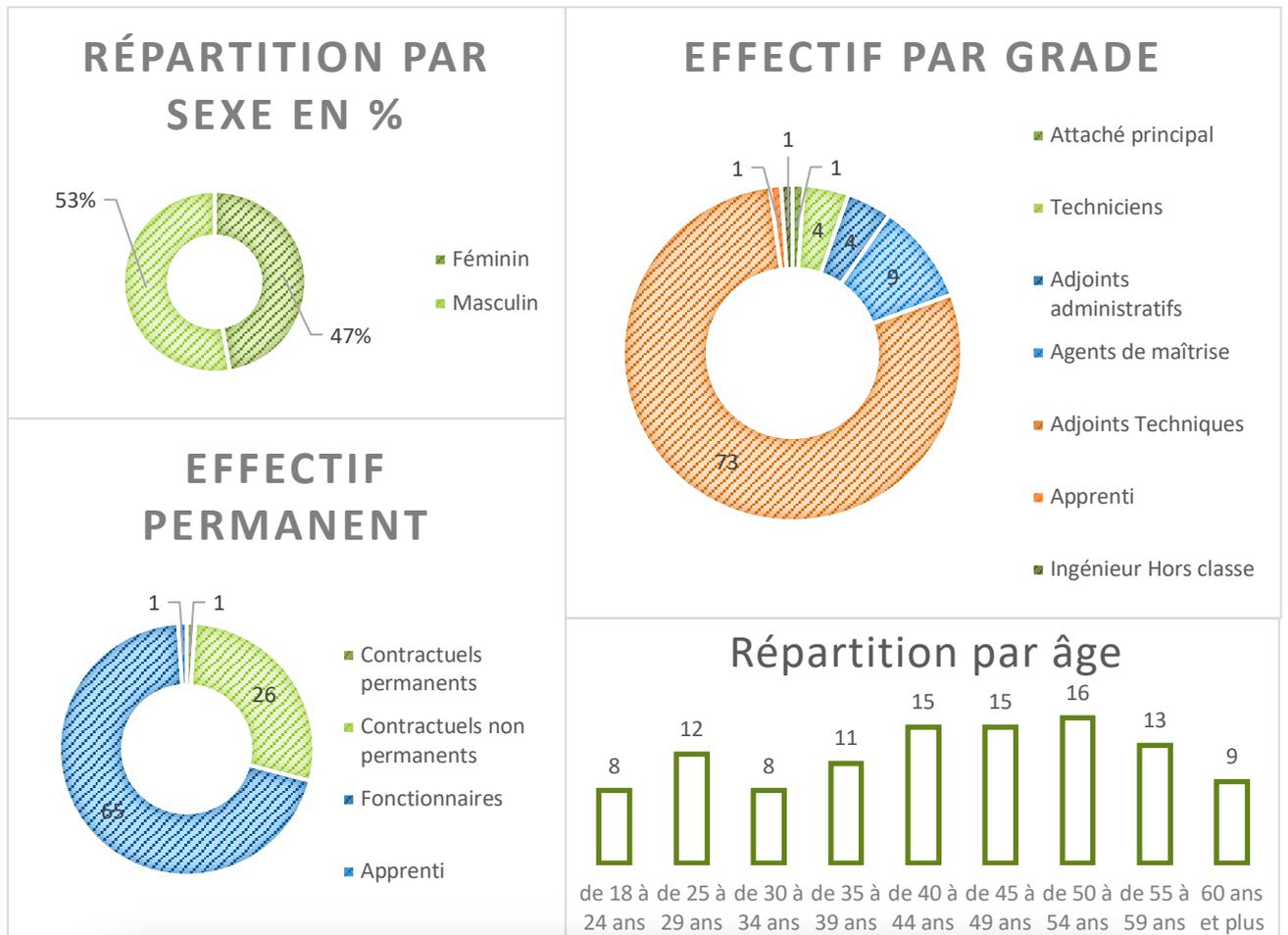
	Mode de fonctionnement	Titulaire de l'exploitation ou de la prestation	Terme des contrats	Prestation réalisées (si contrat)
<b>Usine d'incinération de Lescar</b>	Le délégataire depuis le 01/07/2020 est BUE (Béarn Urbaser Energie).	Pour l'usine : le délégataire	BUE est délégataire pour 20 ans, Jusqu'au 30/06/2040	Conduite et entretien, gestion et coordination pour le compte de Valor Béarn. Bué réalisera un programme de modernisation de 56 M€.HT
		Pour la plateforme de mâchefers : le prestataire de Béarn Environnement était Suez. Celui de BUE est Cyclamen	Cyclamen : pour 20 ans, Jusqu'au 30/06/2040	Conduite et entretien + travaux de modernisation par Bué/Cyclamen
<b>Plate-forme de compostage de Lescar</b>	Régie avec prestation de services	Entreprise Loreki	Marché d'exploitation	Conduite et entretien
<b>Plate-forme de compostage de Soumoulou</b>	Régie avec prestation de services	Entreprise Loreki	Marché d'exploitation	Conduite et entretien
<b>CET de Sévignacq et d'Oloron Soeix</b>	Régie directe Valor Béarn	Régie directe Valor Béarn (entretien des sites ; exploitations terminées en 2003 et 2005)	-	Post-exploitation
<b>ISDND de Précilhon dernier casier</b>	Régie directe Valor Béarn	Régie directe Valor Béarn	-	-
<b>Centre de tri de Sévignacq</b>	Régie directe Valor Béarn	Régie directe Valor Béarn	-	-
<b>Quais de transfert</b>	Régie directe Valor Béarn, sauf Louvie-Juzon	Louvie-Juzon : entreprise Paprec	En cours	Conduite et entretien
<b>Transports (et transferts)</b>	Prestation de service	entreprise Paprec	En cours	Transport des ordures ménagères et des collectes sélectives issues des quais de transfert.

## L'Emploi à Valor Béarn

Les personnels sont directement employés par le Syndicat pour l'essentiel dans les équipements gérés en régie directe, en très grande majorité au centre de tri de Sévignacq. Les informations données dans ce qui suit concernent ces agents qui ont Valor Béarn pour employeur.



**Effectif total 2024 = 93 agents ( - 6 agents par rapport à 2023)**



Les valoristes en action sur les lignes de tri du centre de Sévignacq

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



# Projet d'adhésion d'un sixième EPCI à Valor Béarn au 1er janvier 2025



# Projet d'adhésion d'un sixième EPCI à Valor Béarn au 1er janvier 2025

2024 : Décision et collaboration pour une adhésion en 2025



A partir du 1er janvier 2025 Valor Béarn élargie son territoire.

Le 10 juillet 2024, la Communauté de communes Adour Madiran a demandé officiellement son adhésion à Valor Béarn.

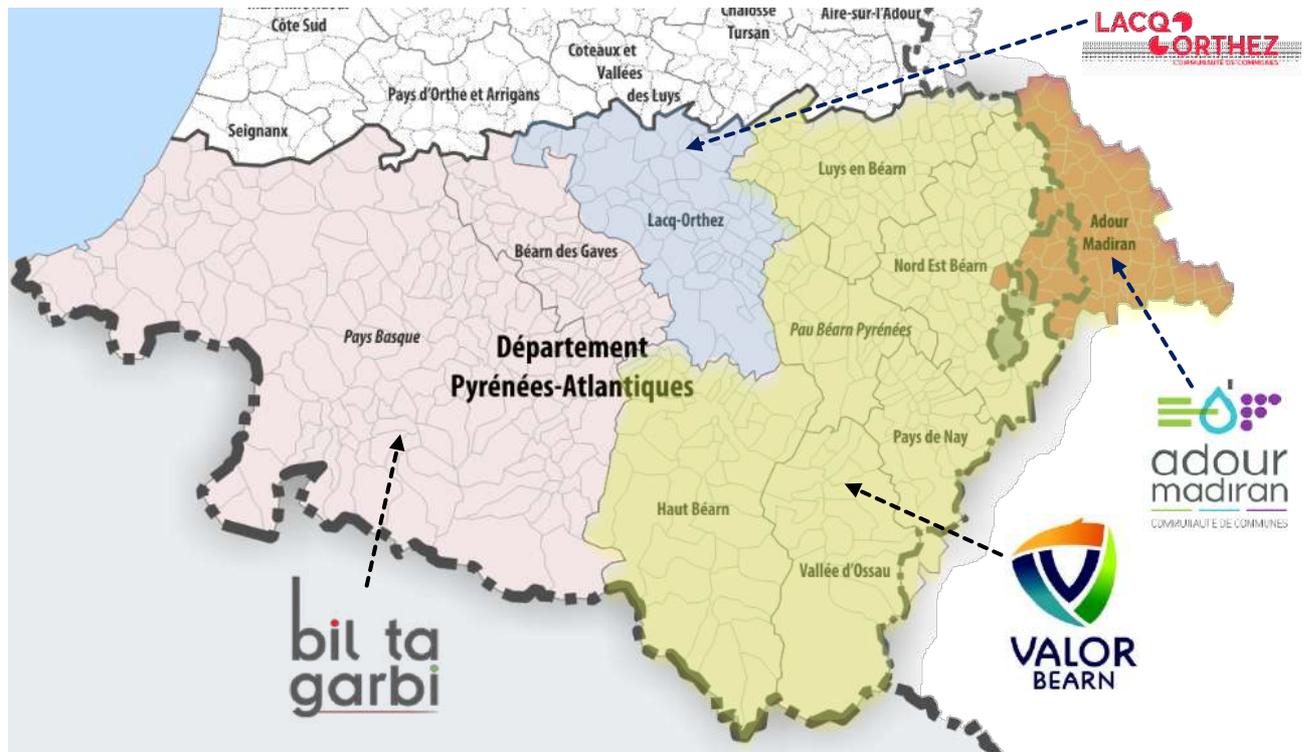
Les installations de Valor Béarn ont les capacités suffisantes pour accueillir ses déchets (la Communauté de Communes Adour Madiran apportait déjà ses déchets en qualité de non adhérent).

Le Comité Syndical de Valor Béarn a donné un avis favorable pour l'intégration de la Communauté de communes Adour madiran le 3 décembre 2024.

Le territoire de la CC Adour Madiran s'étend sur 525 km<sup>2</sup> et comprend 72 communes pour 24 103 habitants.

Située en Région Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, entre Bigorre et Béarn, la Communauté de communes Adour Madiran est composée de 11 communes du département des Pyrénées-Atlantiques et 61 communes du département des Hautes-Pyrénées.

*Département des Pyrénées-Atlantiques et positionnement des syndicats ou collectivités en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés :*





La CCAM rejoindra le 1<sup>er</sup> janvier 2025 les intercommunalités de l'Agglomération de Pau, du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau, du Haut-Béarn et celles des Luys-en Béarn et du Nord-Est Béarn qui composent le Siectom Coteaux Béarn Adour.

## Compétences de la CC Adour-Madiran

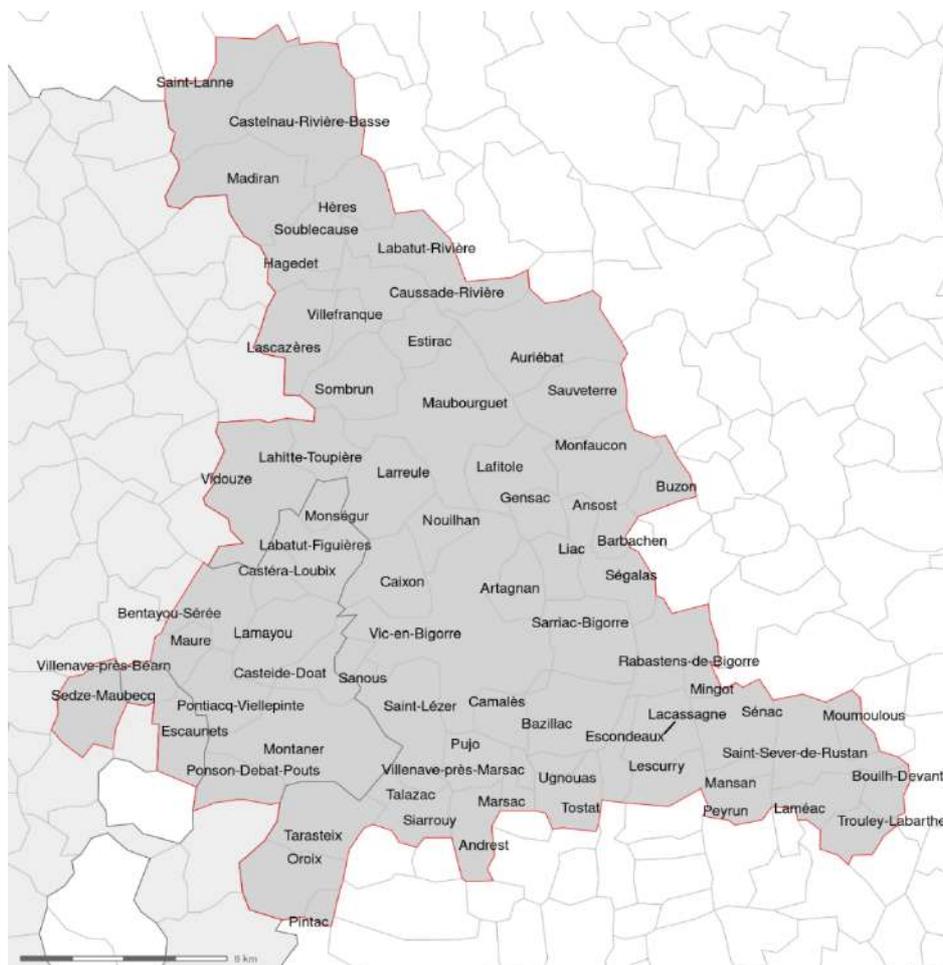
La CC Adour-Madiran collecte les déchets ménagers :

- En porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers ;
- En point d'apport volontaire pour les emballages en verre et le papier.
- Avec quatre déchetteries à carte d'accès situées sur les communes de Maubourguet, Montaner, Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre

## Histoire et territoire de la CC Adour-Madiran

La communauté de communes a été créée le 1er janvier 2017. Elle est formée par fusion de la communauté de communes Adour-Rustan-Arros, de la communauté de communes du Val d'Adour et du Madiranaise et de la communauté de communes de Vic-Montaner.

La communauté de communes est composée de 72 communes :



source : d'après IGN – ADMIN EXPRESS 2023

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

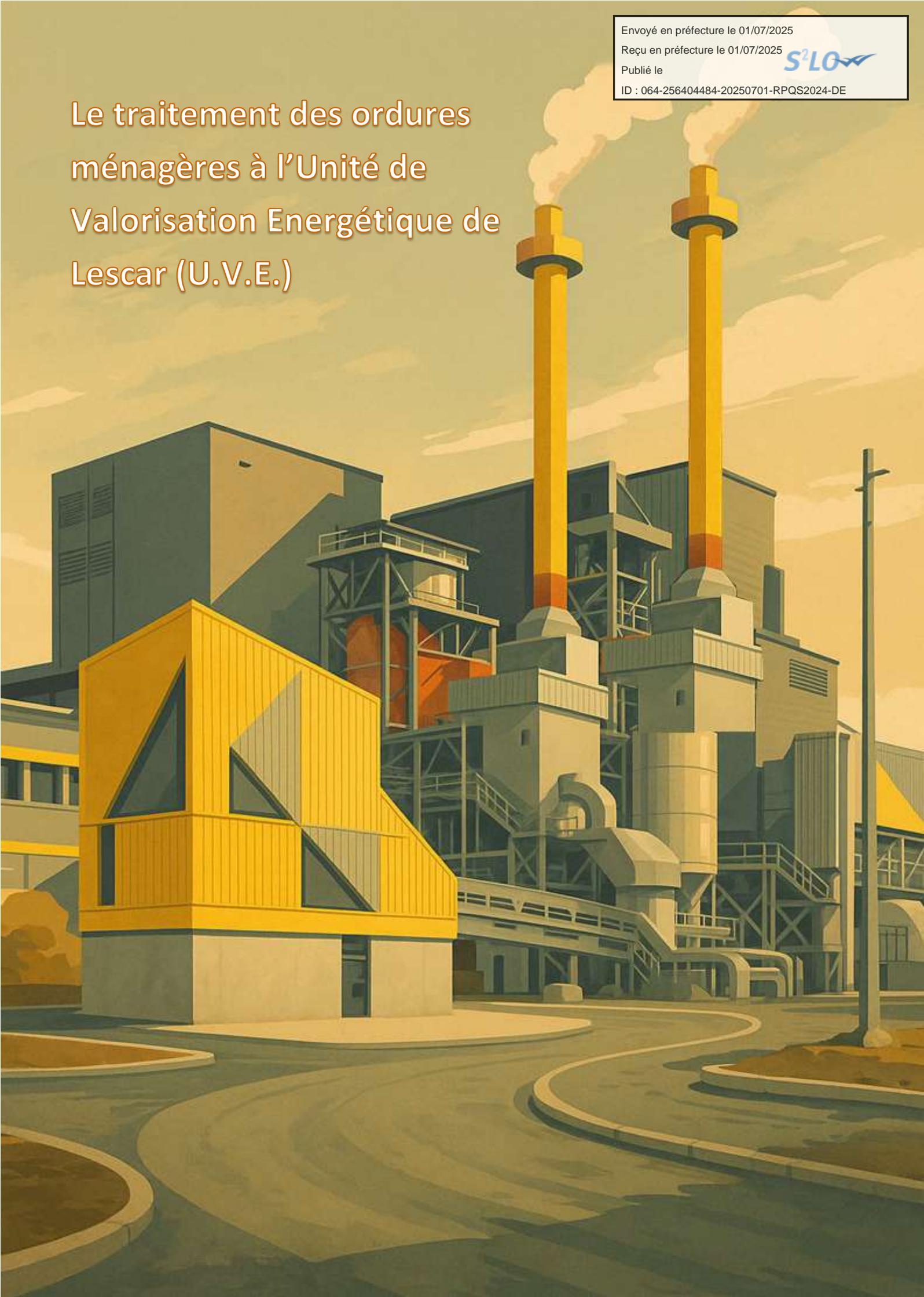
Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



# Le traitement des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique de Lescar (U.V.E.)



## Le traitement des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique de Lescar (U.V.E.)

La collecte des ordures ménagères relève de la responsabilité de chacun des 5 EPCI membres de VALOR BEARN ; selon les cas, ils ont choisi de la réaliser en régie ou de la confier à des entreprises.

VALOR BEARN quant à lui assure l'étape suivante : celle du traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés par son Unité de valorisation énergétique (UVE) implantée sur le site CAP ECOLOGIA à Lescar. L'usine est exploitée en délégation de service public par **Béarn Urbaser Energie**.



*Vue aérienne de l'UVE de Lescar (Crédit photo : BUE, 2025)*

A l'UVE de Lescar, l'incinération permet de valoriser l'énergie contenue dans les déchets en produisant de l'électricité vendue à EDF et en produisant de la vapeur pour le réseau de chaleur urbain.

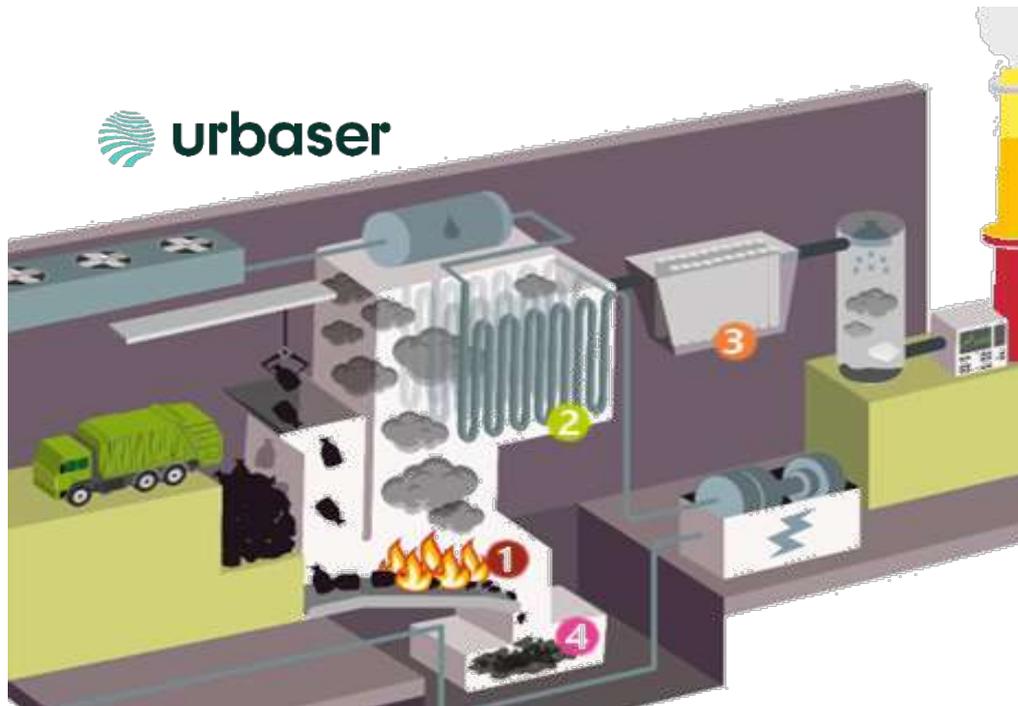


*Vue depuis Cap Ecologia en travaux en 2024*

## Fonctionnement de l'UVE de Lescar :



L'UVE de Lescar est classée comme étant une installation de nouvelle génération à très haute performance énergétique. Avec un taux de performance énergétique supérieur à 95 %, c'est l'une des plus performantes de France et bénéficie d'un taux de TGAP réduit.



**1 -Alimentation du four :** Les déchets déchargés dans la fosse sont saisis par un grappin de 1.5 t et introduits dans le four pour servir de combustible (environ 10 grappins /h).

**2 - Production d'énergie :** Les gaz issus de la combustion chauffent une chaudière produisant de la vapeur, laquelle alimente une turbine couplée à un alternateur pour générer de l'électricité. La vapeur est ensuite refroidie et recyclée dans le circuit.

**3 - Traitement des fumées :** Les fumées passent par des systèmes de dépollution qui captent les polluants sous forme de REFIOM.

Les fumées ainsi traitées, conformes aux normes, sont rejetées dans l'atmosphère. Le panache blanc observé est de la vapeur d'eau, et des capteurs analysent en continu les émissions des deux cheminées.

**4 - Valorisation des mâchefers :** Les résidus solides (graves de mâchefers d'incinération) sont récupérés au pied du four, refroidis, acheminé et stocké pour être traités et valorisés sur une plateforme dédiée.

L'ensemble du processus est contrôlé en temps réel par des capteurs pour garantir la qualité de la combustion et des rejets.

## Quai de transfert et pesées de Lescar sur le site de Lescar (Cap Ecologia)

Valor Béarn assure en régie la gestion du local de pesée-contrôle en régie directe depuis 2008.



*Pelle mécanique et pince pour la reprise de la collecte sélective au quai de transfert de Capécologia à Lescar*



Des caméras de surveillance sont en permanence reliées à une entreprise spécialisée dans la surveillance, ainsi qu'au local de pesée-accueil.



*Apport de la collecte sélective au quai de transfert de Lescar*


**Tonnage entrant à l'UVE en 202 : 79 984 t**
**2024 :**

L'année 2024 est presque une année normale puisque les travaux de l'UVE arrivent à terme. Hors arrêt technique du mois de septembre, des détournements limités ont eu lieu en janvier 2024. L'UVE a quasiment accueilli les déchets de sa capacité maximale.

- Tonnage entrant à l'UVE : **79 984 Tonnes**
- Tonnage entrant au quai de transfert pour la collecte sélective : **9 292 Tonnes**. Le tonnage a légèrement augmenté par rapport à 2023 (+200 tonnes).

Mise en place de filet anti-envols sur le haut de quai, afin de protéger la forêt qui borde le site des envols de papiers et plastiques.

### Les Apports de déchets ménagers par les EPCI

#### Les différents flux apportés par les EPCI :



### Evolution des flux

Déchets	2020	2021	2022	2023	2024
<b>OM des EPCI membres</b>	61 577	62 329	60 483	59 313	<b>58 628</b>
<b>« Incinérables » de déchetteries des EPCI membres</b>	2 756	3 166	2 386	2 371	<b>6 199</b>
<b>Refus centre de tri de Sévignacq</b>	4 748	4 962	5 888	8 572	<b>7 848</b>
<b>TOTAL GENERAL des EPCI membres</b>	69 079	70 458	68 757	70 256	<b>72 675</b>

## Evolutions annuelles en comparaison avec l'année précédente en tonnes

Déchets	2020	2021	2022	2023	2024
OM des EPCI membres	-626	753	-1 846	-1 170	<b>-685</b>
« Incinérables » de déchetteries des EPCI membres	-209	411	-780	-15	<b>3 828</b>
Refus centre de tri de Sévignacq	592	215	926	2 684	<b>-724</b>
<b>TOTAL GENERAL des EPCI membres</b>	<b>-244</b>	<b>1379</b>	<b>-1 701</b>	<b>1 499</b>	<b>2 419</b>

Même si elle est faible de 2023 à 2024, la baisse du tonnage d'OM se confirme d'année en année.

La hausse des déchets incinérés issus des déchetteries se justifie par les apports, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, des encombrants de la CAPBP massifiés et broyés sur un site transit via le marché d'exploitation des déchetteries de l'Agglomération Paloise.

Les tonnages de refus de tri produits au centre de tri des collectes sélectives de Sévignacq ont été traités par incinération à Lescar en 2024 complété par des exports sur l'ISDND TERRALIA d'Aire/Adour (40800) durant les travaux sur l'UVE en janvier 2024 et l'arrêt technique du mois de septembre.

## Répartition des Expéditions des refus de tri entre l'UVE de Lescar et l'ISDND TERRALIA d'Aire sur l'Adour :

		2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage de refus expédié	UVE de Lescar	4 748	4962	5888	6 557	<b>7 575</b>
	ISDND de Précilhon					
	ISDND TERRALIA				2 015	<b>273</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 748</b>	<b>4962</b>	<b>5888</b>	<b>8 572</b>	<b>7 848</b>
Évolution annuelle du tonnage de refus expédié à l'UVE de Lescar		14,20%	4.5%	+18.6%	+11.36%	<b>-8,45%</b>

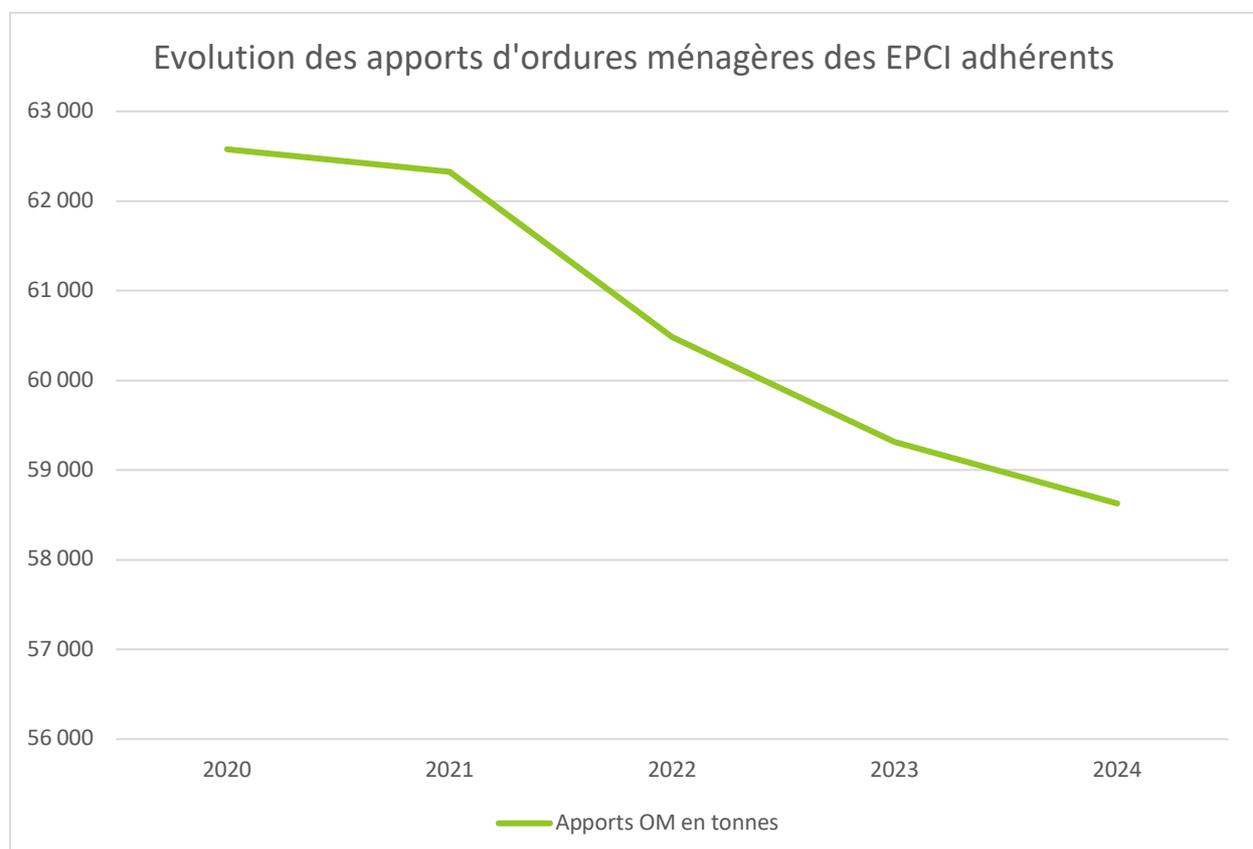
La baisse s'explique par l'arrêt du fonctionnement du centre de tri durant les travaux de modernisation du process en novembre et décembre 2024. Durant cette période, le centre de tri a été arrêté et la production de refus nulle.

## Evolution Pluriannuelle des apports d'ordures ménagères des EPCI

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent **la somme des seuls apports d'Ordures Ménagères des 5 EPCI membres de Valor Béarn.**

Ce tableau et la courbe correspondante des apports d'OM des EPCI membres montrent :

ANNEES	Apports OM en tonnes	Évolution annuelle de N-1 à N	
<b>2020</b>	62 577	-1,00%	-627
<b>2021</b>	62 329	+0.4%	-248
<b>2022</b>	60 483	-2.96%	-1 846
<b>2023</b>	59 313	-1.93%	-1 170
<b>2024</b>	58 628	-1,15%	-685



**2020** : c'est l'année du COVID et des confinements successifs impactant complètement les habitudes des administrés et la production d'Ordures Ménagères.

**De 2021 à 2023**, nous assistons à une baisse progressive des tonnages d'ordures ménagères grâce au retour à la normale après la période COVID, à la mise en place d'actions sur la prévention de la production des déchets ménagers sur chacun des 5 EPCI membre, d'actions de communication portées par le syndicat VALOR BEARN sur la globalité du territoire.

**2024** : la baisse des tonnages d'Ordures Ménagères se poursuit malgré la légère augmentation de population sur le territoire. Sur les points marquants de l'année, nous pouvons noter la collecte séparée des biodéchets ainsi que l'augmentation de la mise en place des composteurs individuels et partagés détournant quelques centaines de tonnes du flux Ordures ménagères.



En 2025, une nouvelle baisse des ordures ménagères est attendue, grâce à plusieurs actions menées par les syndicats de collecte : passage à une collecte tous les 15 jours, déploiement de la collecte des biodéchets et promotion du compostage individuel.

Concernant les déchets incinérables et encombrants, la mise en œuvre progressive de la REP PMCB (responsabilité élargie du producteur pour les déchets du bâtiment) devrait entraîner une diminution significative des volumes incinérés.

Valor Béarn poursuivra l'animation du PLPDMA via son prestataire de communication, afin de renforcer les actions de prévention des déchets ménagers sur son territoire.



Poste de commande à l'UVE avec vue sur la fosse de réception

## Les ordures ménagères apportées par chaque EPCI



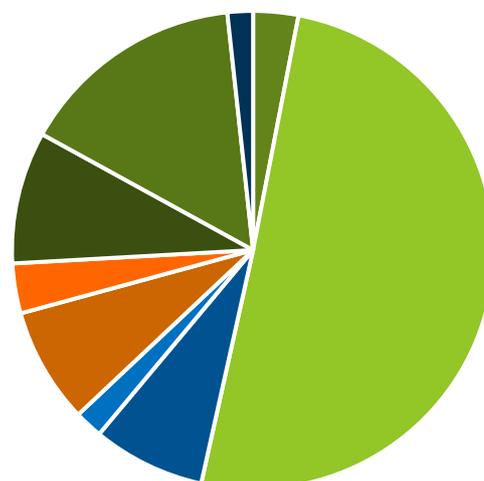
**Tonnage apporté par les adhérents de Valor Béarn : 58 627 t en 2024**

Le tableau suivant permet de rentrer dans le détail des apports de déchets ménagers à l'UVE (OM et Incinérables de déchetteries) de chacun des EPCI.

### Apport de déchets ménagers par EPCI adhérent (hors refus de tri)

Collectivité	2020	2021	2022	2023	2024
CDA OM hors Miey	35 158	35 573	34 666	34 116	33 714
CDA déchetteries	2756	3 166	2 386	1 248	5 055
CDA Miey OM	1302	1 303	1 285	1 277	1 271
CC Pays de Nay OM	5483	5 614	5 404	5 246	5 221
CC de la Vallée d'Ossau	2440	2 352	2 369	2 284	2 255
CC du Haut Béarn	6589	6 661	6 452	6 135	5 975
SIECTOM Coteaux-Béarn Adour OM	10605	10 827	10 308	10 256	10 191
SIECTOM Coteaux-Béarn Adour déchetteries	0			1 128	1 144
<b>TOTAL OM des EPCI Valor Béarn</b>	<b>62577</b>	<b>62 329</b>	<b>62 870</b>	<b>59 314</b>	<b>58 627</b>
<b>TOTAL déchetteries des EPCI</b>	<b>2756</b>	<b>3 166</b>	<b>2 386</b>	<b>2 376</b>	<b>6 199</b>

Proportion des apports de déchets



- CDA OM hors Miey
- CDA déchetteries
- CDA Miey OM
- CC Pays de Nay OM
- CC de la Vallée d'Ossau
- CC du Haut Béarn
- SIECTOM Coteaux-Béarn Adour OM
- SIECTOM Coteaux-Béarn Adour déchetteries

## L'ensemble des apports à l'UVE

### Les différents flux des apporteurs extérieurs

L'UVE a traité également d'autres types de déchets apportés par des industriels.

Le tableau ci-dessous rassemble les tonnages reçus pour chacun des différents types de déchets pris en charge à l'UVE :

**Ensemble des apports à l'UVE en 2024 en tonnes**

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>OM des EPCI membres</b>	61 577	62 329	60 483	59 314	<b>58 627</b>
<b>« Incinérables » de déchetteries des EPCI membres</b>	2 756	3 166	2 386	2 376	<b>6 199</b>
<b>Refus centre de tri de Sévignacq</b>	4 748	4 962	5 888	8 572	<b>7 848</b>
<b>TOTAL GENERAL des EPCI membres</b>	69 081	70 457	68 757	70 262	<b>72 674</b>
<b>Vide de four de l'UVE</b>	15 919	14 543	16 243	14 738	<b>12 326</b>
	4 640	1 119	2 646	1 927	<b>7 165</b>
<b>OM SMTD 65, Bil Ta Garbi, CCLO (Lacq Orthez)</b>					
<b>DASRI (*) banalisés</b>	1 572	691	0	61	<b>774</b>
<b>DIB (hôpitaux, entreprises, hypermarchés, ...)</b>	3 233	822	919	1 510	<b>1 736</b>
<b>TOTAL apporteurs extérieurs</b>	9 445	2 632	3 565	3 498	<b>9 675</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	78 526	73 089	72 322	73 760	<b>82 349</b>
<b>Vide de four restant encore disponible</b>	6 474	11 911	12 678	11 240	<b>2 651</b>

(\*) DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux / OM : Ordures Ménagères / DIB : Déchet Industriel Banal



## Le PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur :

C'est la quantité d'énergie libérée par la combustion d'une certaine masse de combustible, mais il est calculé sans tenir compte de la chaleur latente de vaporisation de l'eau contenue dans les gaz de combustion.



Vision sur l'intérieur d'un four en fonctionnement



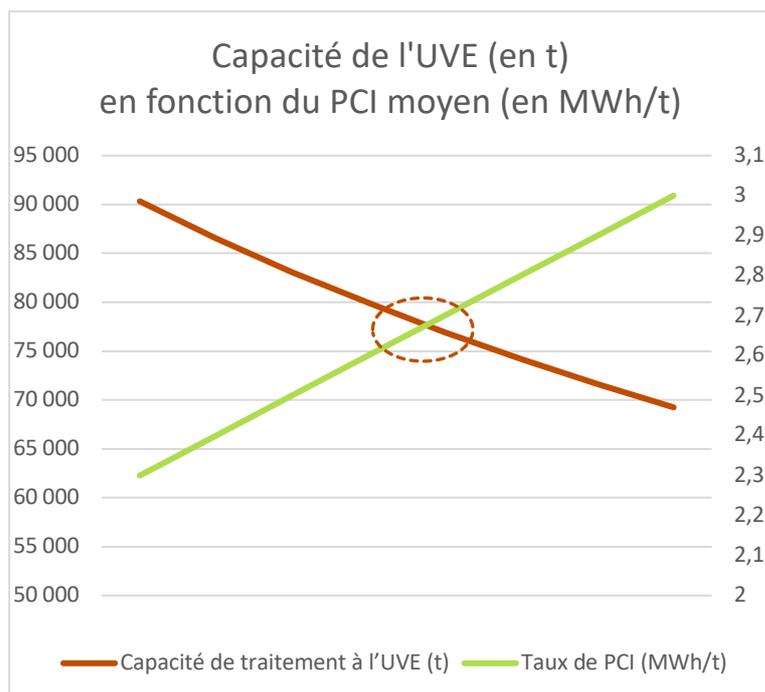
## VIDE DE FOUR (\*) = Capacité traitement UVE – Tonnage entrant

Au sens contractuel/quantitatif, le vide de four c'est la capacité non utilisée de l'UVE, sa réserve pour accepter des déchets

Au sens technique d'exploitation, le Vide de four = période pendant laquelle le four est chaud mais sans alimentation en déchets.

(\*) En fonction des hypothèses de hausse du PCI moyen, la capacité de l'UVE ne pourra plus être à 85 000 t/an, Elle serait plutôt estimée à **78 716 t/an**. Le **PCI moyen** calculé pour l'année **2024** est de **2,64 MWh/t** (environ 2 271 kcal/kg) (voir tableau de correspondance ci-dessous)

PCI (MWh/t)	PCI (kCal/kg)	Capacité de traitement à l'UVE (t) à puissance thermique constante
2,3	1 978,92	90 322
2,4	2 064,96	86 558
2,5	2 151,00	83 096
2,6	2 237,04	79 900
<b>2.64</b>	<b>2 271,46</b>	<b>78 716</b>
2,7	2 322,96	76 941
2,8	2 408,96	74 193
2,9	2 494,96	71 634
3.0	2 581,20	69 247





### On peut noter :

Depuis juillet 2017 : le SMTD 65 apporte les ordures ménagères collectés sur la partie Nord-Ouest de son territoire collectée par la collectivité Val d'Adour Environnement. Ce sont ainsi 4 semi-remorques qui sont livrés chaque semaine, ce qui représente en moyenne 450 tonnes par mois.

Les DASRI banalisés (**Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux**), dont le prétraitement est assuré par Béarn Environnement sur son usine attenante à CAP ECOLOGIA, reprennent petit à petit après un arrêt momentané des apports.

### La part des déchets apportés par les EPCI membres

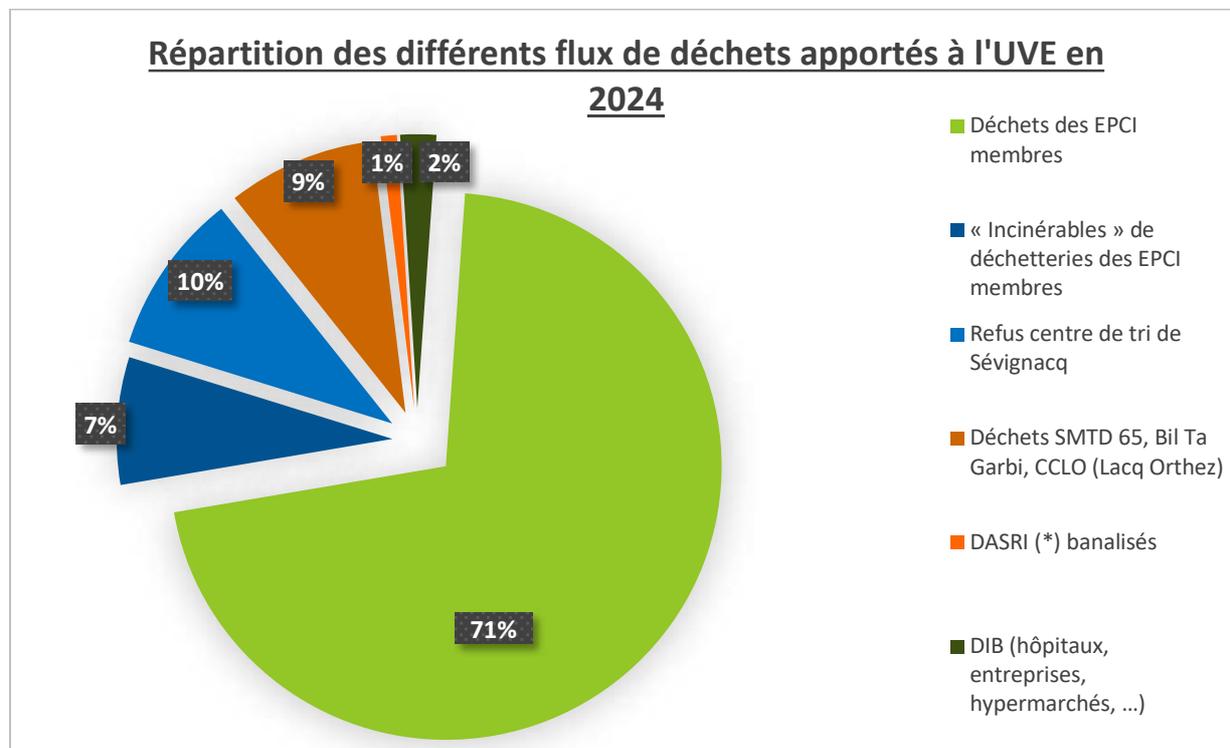


En 2024, la totalité des apports de déchets ménagers provenant des EPCI membres de VALOR BEARN représentent au total 88.25 % des déchets reçus à l'UVE comme le représente le graphique ci-dessous (somme des OM, incinérables et refus du centre de tri).

La part des déchets apportés par les EPCI diminue en 2024 pour deux raisons :

-les tonnages des EPCI membres, quoiqu'en légère augmentation sont sur une tendance baissière au niveau des ordures ménagères

-l'UVE, après les gros travaux de modernisation, a eu un fonctionnement bien plus important que sur l'année précédente avec pour conséquence un vide de four plus important compensés par des apports extérieurs en augmentation très sensible.



## Incinération et évacuation des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique



En 2025 il est prévu de ne faire plus qu'un seul arrêt technique en juin sur 3 semaines (1 semaine pour chaque four et 1 semaine pour les deux fours en même temps)

Ainsi, l'installation est en mesure de traiter la totalité des déchets entrants à l'UVE si le tonnage réceptionné est inférieur à la capacité nominale de l'usine.

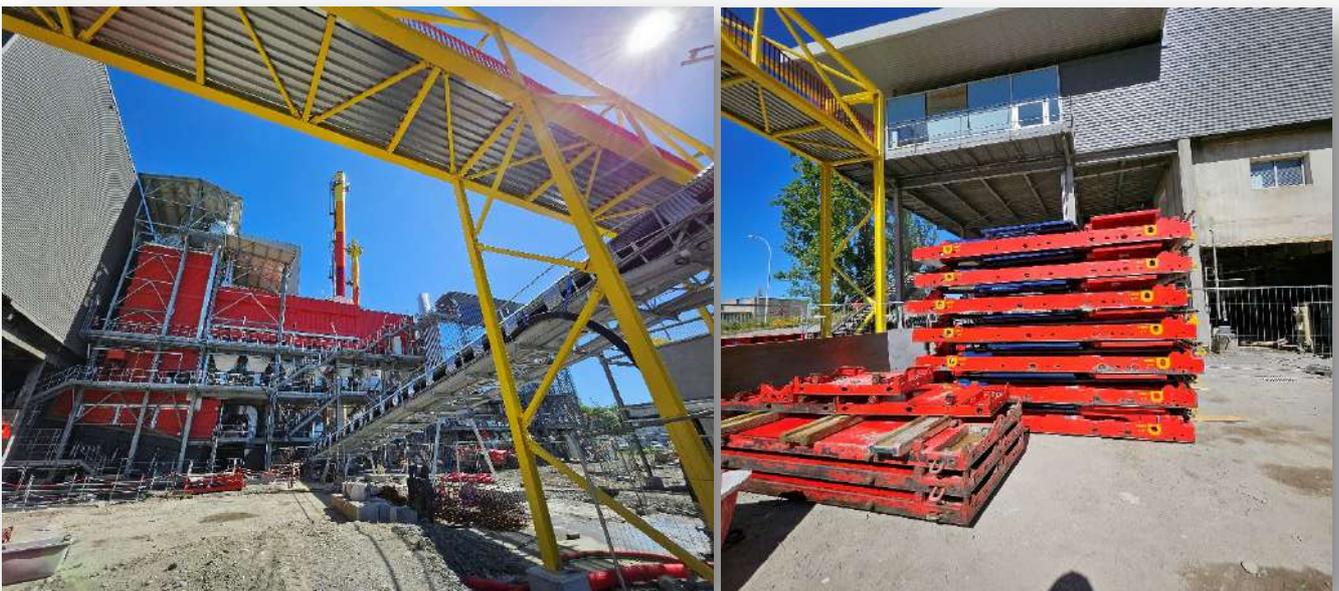
Cependant, il arrive qu'une partie des déchets réceptionnés soit évacuée, notamment pour **des raisons de sécurité** lorsque les conditions d'exploitation génèrent un stock trop important.

C'est notamment le cas en période de gros travaux ou d'arrêt technique programmé. Durant ce dernier qui se déroule sur 3 semaines, la programmation de l'arrêt est la suivante : arrêt d'une des lignes pendant une semaine, successivement et entrecoupé d'un arrêt total pour effectuer la maintenance sur les équipements communs.

En 2024, durant deux périodes, des exports de déchets ont été effectués :

- au mois de janvier où la connexion sur le nouveau Groupe Turbo Alternateur a eu lieu et où des déchets des quais de transfert de Précilhon et Sévignacq ainsi que des refus de tri ont été dévoyés vers les installations de Terralia (40) et l'UVE de Lacq

- au mois de septembre où l'arrêt technique annuel a été effectué occasionnant toujours pareil des dévoiements de déchets des quais de transfert de Précilhon et Sévignacq vers Terralia et l'UVE de Lacq.



Ligne de four n°5 / Tapis pour les mâchefers d'incinération / passerelle locaux sociaux/bureaux



En 2024, aucun déchet n'a été évacué depuis l'UVE, mais 2 310 t l'ont été directement depuis les quais de transfert. BUE a interrompu les apports extérieurs durant les arrêts techniques de janvier et septembre.

La mise en service industrielle, lancée en février, a été difficile à stabiliser jusqu'à fin mai, en raison d'apports importants d'encombrants de déchetteries et d'une montée en puissance progressive des lignes de traitement.

Une situation de crise est survenue en avril, avec des temps de vidage de bennes très élevés. La situation s'est normalisée avant l'arrêt de septembre, grâce à la décision de BUE de suspendre les apports extérieurs et à l'accélération de la montée en charge de l'UVE.

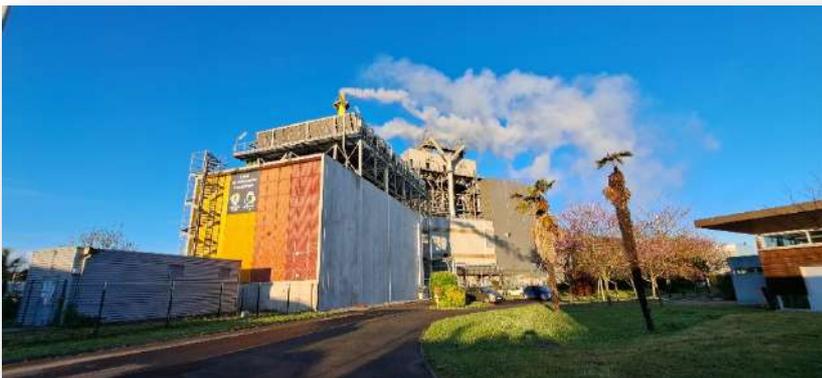
C'est le délégataire qui fait alors le choix d'évacuer ou non une partie de ce stock de déchets. Cette opération est comprise dans le contrat du délégataire de service public.

A l'exception de certaines années, le tonnage incinéré est inférieur au tonnage entrant à l'UVE comme on peut le constater dans le tableau et le graphique qui suivent (déchets exportés (détournés)) :

ANNEES	Tonnage détourné en amont de l'UVE pendant les travaux de modernisation (t)	Tonnage entrant à l'UVE (t)	Tonnage total déchets (t)	Tonnage entrant à l'UVE (t)	Tonnage évacué (t) par BUE à l'UVE	Tonnage incinéré à l'UVE (t)	Taux d'incinération réel (%)
2020		78 524	<b>78 524</b>	78 524	2 010	<b>76 514</b>	<b>97,4</b>
2021	21 002	53 248	<b>74 250</b>	53 248	455	<b>52 793</b>	<b>71,1</b>
2022	16 098	56 225	<b>72 323</b>	56 225		<b>56 225</b>	<b>77,7</b>
2023	15 457	58 298	<b>73 755</b>	58 298		<b>58 298</b>	<b>79,0</b>
2024	2 310	79 984	<b>82 294</b>	79 984		<b>79 984</b>	<b>97,2</b>

TAUX D'INCINERATION = tonnage incinéré / tonnage entrant à l'UVE

Les dernières évacuations depuis l'UVE remontent en 2021. Il est à noter qu'en 2021 et 2023 avaient eu lieu un transit de déchets organisé depuis la plateforme de gestion des DIB de Suez de LONS, située à proximité de l'UVE. Là, le hall réception, en travaux ne permettait aucun apport de déchet. Depuis les quais de transfert, les déchets étaient amenés à Terralia ou Lacq tandis que pour la CAPBP et la CC du Pays de Nay, les déchets transitaient par cette plateforme jusqu'aux installations précitées.



## Les autres chiffres concernant l'UVE

### La production énergétique



L'usine d'incinération des ordures ménagères produit de l'énergie à partir de la chaleur dégagée par la combustion des déchets : une chaudière est installée en aval de chacun des deux fours. A l'intérieur du circuit fermé de ces chaudières, la chaleur contenue dans les fumées transforme l'eau qui y circule en vapeur portée à une pression de 40 bars.

Les circuits « vapeur » des deux chaudières se rejoignent ensuite, de sorte que la vapeur

totale est dirigée vers la turbine du groupe turbo-alternateur. En entraînant la turbine, la vapeur va ainsi permettre de produire de l'électricité dont une partie sera autoconsommée par l'usine.

Le reste sera revendu à EDF sous forme d'électricité et à Pau Béarn Pyrénées Energie Services (PBPE) sous forme d'eau chaude pour alimenter le réseau de chaleur urbain de l'Agglomération Paloise exploité par ENGIE.

Le suivi de la production énergétique de l'usine et de son efficacité se font grâce à plusieurs indicateurs détaillés dans le rapport annuel du délégataire. Il s'agit notamment de :

- La disponibilité des équipements : c'est le nombre d'heures de fonctionnement d'un équipement sur une année. Elle est calculée pour chacune des deux lignes d'incinération et pour le groupe turbo alternateur.

- La quantité de vapeur produite par chacune des deux chaudières et du ratio « tonnes de vapeur produite / tonnage incinéré »,

- Le ratio « électricité produite / tonne de vapeur produite »,

- La quantité d'électricité produite et du ratio « électricité produite / tonnage incinéré ».

- La quantité d'Énergie en MWh ponctionnée par le RCU de PBPE

- La quantité de vapeur autoconsommée par l'UVE



Mise en place du Réseau de Chaleur Urbain à Pau turbine de l'UVE



Turbo-alternateur produisant l'électricité après la

Par ailleurs, il est intéressant d'observer l'évolution de la performance énergétique de l'UVE. Son calcul, non explicité ici, prend en **compte l'ensemble des types d'énergies consommées** (électricité, gaz) **et l'ensemble des types d'énergies produites** (électricité, chaleur sous forme de vapeur), **ainsi que le tonnage de déchets incinérés dans l'unité**. Pour 2024, le taux est similaire. L'arrêt pour la connexion au nouveau GTA (Groupe Turbo Alternateur) a quelque peu pénalisé celui-ci.



**En 2024 le taux de performance énergétique est de 0.91**

Taux de performance énergétique 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Performance énergétique</b>	0,61	0.62	0.77	<b>0.92</b>	<b>0.91</b>

Grâce à l'énergie dégagée par le traitement des déchets , l'UVE fournit :

- de la chaleur au RCU (réseau de chaleur urbain ) de la CAPBP exploité par PBPE (Pau Béarn Pyrénées Energie Service),
- de l'électricité rebasculée via un transformateur sur le réseau ENEDIS,
- de la vapeur servant au traitement des boues de la STEP (station d'épuration des eaux usées) de la CAPBP voisine,

**En 2024, les 210 373 MWh d'énergie dégagée par l'incinération des déchets ont permis de produire :**

- 28 293 MWh d'électricité revendue à ENEDIS**
- 3 955 MWh d'Énergie thermique revendue à PBPE**
- 519 MWh de vapeur revendue à la CAPBP via leur prestataire SUEZ.**



Traitement des fumées d'incinération et la production de REFIOM

ANNEES	REFIOM produits, évacués en ISDD (t)	kg REFIOM / t incinérée
<b>2020</b>	2 656	34,7
<b>2021</b>	1 747	33,8
<b>2022</b>	1 815	32.3
<b>2023</b>	2 052	35.2
<b>2024</b>	3 049	38.0

Les **REFIOM** sont les **Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères**. Ce sont des cendres légères qui sont interceptées par les équipements de traitement des fumées. Ils sont stockés dans un silo unique et commun aux 2 lignes d'incinération. Il est vidé périodiquement dans des camions sous-vide (cf. photo ci-dessus)

Les éléments polluants (gaz acides, oxydes d'azote, métaux lourds, dioxines, furanes) sont contenus dans ces cendres volantes qui doivent être piégées par les différents équipements de traitement des fumées qui se trouvent en aval de la chaudière afin que le rejet atmosphérique de l'usine respecte les normes en vigueur. Les REFIOM sont alors stockés sur le site de l'UVE, principalement dans le silo présenté plus haut, ou conditionnés en big-bag selon leur point de soutirage des équipements de traitement. Les REFIOM sont ensuite évacués par transport routier (citerne sous vide) vers des Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) qui se trouvent dans le Tarn et dans le Gard.



Silo des refioms vu depuis la passerelle des nouveaux locaux sociaux



UVE vue depuis le toit du siège social de Valor Béarn à Cap Ecologia

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



# Le programme de Gros Entretien et de Renouvellement (GER) de l'U.V.E.



## Le programme de Gros Entretien et de Renouvellement (GER) de l'UVE

Pendant l'exercice 2024 Béarn Urbaser Energie a investi **1 113 595 € HT** pour réaliser les travaux de Gros entretien et renouvellement (hors travaux neufs de modernisation et de revamping qui se sont poursuivis en 2024 et ont donc conduit à un taux de GER plus faible qu'habituellement).

**Entretien / Réparation / Maintenance : (source rapport annuel BUE 2024) :**

<b>Entretien et réparation</b>	<b>Entretien et réparations - Maintenance</b>	<b>1 113 585.28</b>	<b>1 660 654.01</b>
	<i>dont GER</i>	<b>873 247.78</b>	<b>1 559 670.30</b>
	<i>dont Entretien courant</i>	<b>240 337.50</b>	<b>100 983.71</b>
	<b>Sous-total Entretien et réparation</b>	<b>1 113 585.28</b>	<b>1 660 654.01</b>

L'année 2024 fût la poursuite effective du plan pluriannuel de Gros Entretien et Renouvellement (GER) de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Lescar, en cohérence avec la stratégie de maintenance préventive et la sécurisation à long terme de l'installation.

Les interventions de GER engagées cette année ont concerné plusieurs équipements critiques et visé à garantir la performance, la sûreté d'exploitation et la disponibilité continue de l'UVE. Elles se sont inscrites dans une démarche de montée en charge progressive, pour cette première année presque complète de fonctionnement industriel.

**Parmi les opérations principales menées en 2024 :**

- Montée en puissance du système de vapeur et du groupe turboalternateur, engageant une maintenance et un renouvellement de ses auxiliaires (graissage, calorifugeages, pompes, soupapes), incluant le nettoyage des circuits de vapeur, l'inspection des joints et le remplacement préventif de pièces d'usure, la modification de vannes ;
- Des opérations d'entretien et de maintenance sur les circuits de refroidissement, avec vérification des échangeurs, vannes et pompes de circulation, ainsi que des aérocondenseurs ;
- Contrôles par des campagnes de mesures d'épaisseur, de ressuage et d'endoscopie pour anticiper toute corrosion ou amorce de fissure ;
- Révision et calibration des capteurs et automatismes liés à la combustion et au traitement des fumées, essentiels à la régulation et à la conformité environnementale ;
- Mise à niveau du système de supervision et de suivi en temps réel, avec intégration de nouvelles alarmes de sécurité et modernisation des interfaces de pilotage.



**Les opérations menées en 2024 s'inscrivent dans le cycle de GER prévu sur les 16 années restantes de la DSP débutée en 2020. Grâce à la modernisation de l'usine et de l'unité de maintenance, la stratégie évolue vers un seul arrêt technique annuel planifié en juin, en remplacement des deux arrêts précédemment nécessaires.**

Ces interventions ont nécessité une coordination fine entre les équipes d'exploitation, les prestataires spécialisés, les bureaux de contrôles et le maître d'ouvrage, afin de maintenir une continuité de service tout en assurant la sécurité des intervenants.

Les opérations réalisées en 2024 s'inscrivent dans une perspective de cycle de GER sur 16 ans restant de la DSP engagée depuis 2020, avec une montée en puissance progressive des opérations lourdes (Avec la modernisation de l'usine et de l'unité de maintenance, désormais, un seul arrêt technique planifié complet est prévu en juin de chaque année au lieu de deux.



Travaux de modernisation, maintenance et entretien des installations de l'UVE de Lescar en 2024

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

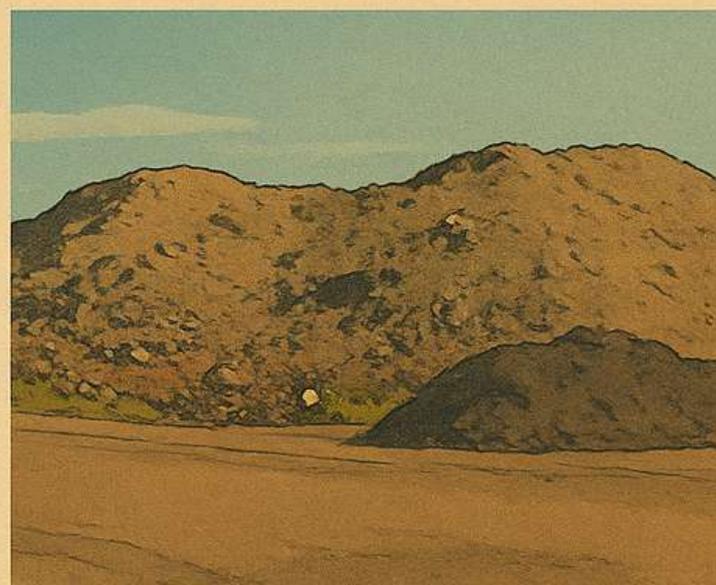
Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



# Production, traitement et valorisation des graves de mâchefers d'incinération



## Production, traitement et valorisation des graves de mâchefers d'incinération



La plateforme de graves de mâchefers d'incinération a un taux de saturation de 147% dû à une baisse de commercialisation dans le TP.

Mais en 2025, 30 000 t devraient être exportés et valorisés au printemps

### La production des graves de mâchefers d'incinération des OM

Les mâchefers récupérés en sortie des fours sont dirigés vers la plateforme de valorisation attenante à l'UVE où ils seront traités en vue d'être valorisés.

La quantité de mâchefers bruts produite et la quantité produite par tonne de déchets incinérés sont assez stables d'une année sur l'autre.

ANNEES	Mâchefers bruts produits (t)	kg mâchefers / t incinéré
<b>2020</b>	15 149	198,0
<b>2021</b>	10 981	212.7
<b>2022</b>	11 106	197.5
<b>2023</b>	11 271	193.3
<b>2024</b>	15 245	191.0

On notera tout de même que le ratio par tonne incinérée a diminué ces dernières années, ce qui traduit une combustion plus complète des déchets dans les fours, grâce à la modernisation des équipements de l'usine.

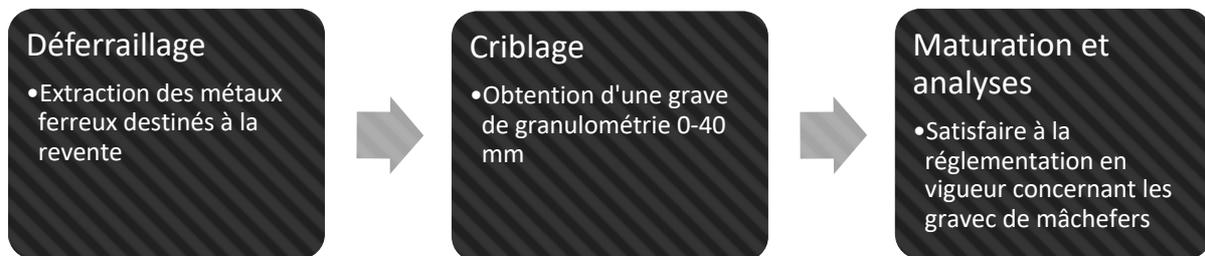


Plateforme des graves de mâchefers d'incinération exploitée par Cyclamen pour Béarn Urbaser Energie

Les graves de mâchefers d'incinération bruts produits par l'incinération des déchets sont collectés au pied des fours puis stockés en tas sur la plate-forme attenante à l'UVE.

Pour assurer leur traçabilité et respecter la réglementation, chaque tas est un « lot » mensuel propre à chaque four.

Processus de traitement des mâchefers :



### Evolution de la réglementation sur les mâchefers :

La réglementation concernant la valorisation des mâchefers a évolué à compter du 01/07/2012 : la circulaire 1994 a été remplacée par l'Arrêté Ministériel du 18/11/2011.

Ce dernier encadre beaucoup plus strictement les modalités de valorisation des graves de

mâchefers, tant d'un point de vue chimique (nouveaux paramètres analysés) qu'environnemental (définition de critères environnementaux interdisant l'utilisation des graves de mâchefers dans certaines zones).

### *Événements marquants*

SUEZ était le prestataire de Béarn Environnement jusqu'au 30/06/2020. A partir du 1/07/2020 c'est **Cyclamen**, prestataire de BUE qui a pris le relais de l'exploitation. Un stock de mâchefers et graves de mâchefers non prévu lors de la consultation pour l'attribution

de la nouvelle DSP était présent au 1/07/2020. Ce stock était de 22 000 tonnes. Par avenant n°2 à la DSP Bué (approuvé au comité syndical de Valor Béarn du 7/04/2021), la gestion de tout ou partie de ce stock a été confiée à BUE.

### Caractéristiques des graves de mâchefers d'incinération d'OMR :

Les graves de mâchefers d'incinération sont des résidus solides récupérés après incinération des déchets non dangereux. Après maturation et traitement (concassage, criblage, extraction des métaux ferreux et non ferreux), elles présentent des propriétés géotechniques adéquates pour divers usages en construction :

- **Granulométrie** : 0/20 ou 0/31,5 mm
- **Propriétés mécaniques** : Comparable aux matériaux naturels, elles peuvent être utilisées en remblais, couches de forme et assises de chaussée. Elles sont classées F61/F62 selon la norme NF P 11-300 :
- **Caractéristiques Physiques** : Les graves de mâchefers présentent une densité relativement faible et une bonne portance, malgré une faible résistance à l'usure et à la fragmentation.

**TABLEAU II : CARACTÉRISATIONS & CLASSIFICATION SELON NORME NF & GTR**

CARACTÉRISATION SELON LA NATURE	FAMILLE SELON LA NORME NF P 11-300	DESCRIPTION	CLASSEMENT SELON LE GTR	SOUS-CLASSE D'ÉTAT HYDRIQUE	
<b>D<sub>max</sub> &lt; 50mm</b>  <b>Passant à 2 mm &lt; 50 %</b>  <b>Passant à 0,08 mm ≤ 12 %</b>  <b>ES &gt; 30</b>  <b>LA ≤ 45</b> <b>MDE ≤ 40</b>	<b>F6</b> <b>Mâchefers d'incinération d'ordures ménagères</b>	Il s'agit de graves de mâchefer :  - bien incinérées - criblées - déferraillées au sens de l'arrêté du 18 novembre 2011 - stockées plusieurs mois avec une limitation à un an	<b>F61</b>	<b>IPI &lt; 10</b> (W <sub>n</sub> > 1,3 WOPN)	<b>F61 th</b>
				<b>1,1 WOPN ≤ W<sub>n</sub> ≤ 1,2 WOPN</b> (10 ≤ IPI ≤ 20)	<b>F61 h</b>
				<b>0,8 WOPN ≤ W<sub>n</sub> ≤ 1,1 WOPN</b> (20 ≤ IPI ≤ 50)	<b>F61 m</b>
				<b>0,6 WOPN ≤ W<sub>n</sub> ≤ 0,8 WOPN</b>	<b>F61 s</b>
				<b>(W<sub>n</sub> &lt; 0,6 WOPN)</b>	<b>F61 ts</b>
		Même description que F61 mais de fraîche production (pour mémoire)	<b>F62</b>	<b>IPI &lt; 10</b> (W <sub>n</sub> > 1,3 WOPN)	<b>F62 th</b>

### Valorisation des graves de mâchefers d'incinération en travaux publics

Les graves de mâchefers, produits par l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Lescar, représentent une opportunité de réutilisation de matériaux recyclés en grande quantité. Leur intégration dans les projets de voiries et réseaux divers (VRD) contribue à une gestion plus durable des ressources et à une réduction des coûts de matériaux. Ce document présente les bénéfices techniques, économiques et environnementaux de l'utilisation des graves de mâchefers, ainsi que les directives réglementaires encadrant leur usage et les contacts pour en bénéficier sur vos chantiers de VRD.

Il y a une nette diminution des chantiers de voirie et BTP en général courant 2023, impactant fortement l'utilisation des graves de mâchefers. CYCLAMEN, société chargée d'exploiter la plateforme par BUE, a développé un service de commercialisation afin de prospecter davantage auprès des entreprises de BTP et des collectivités majeures du département des Pyrénées Atlantiques et départements voisins.



Arrivée des graves de mâchefers d'incinération refroidis, et premier tri des métaux

Après maturation et traitement (concassage, criblage, extraction des métaux ferreux et non ferreux), elles présentent des propriétés géotechniques adéquates pour divers usages en construction :

- Granulométrie : 0/20 ou 0/31,5 mm
- Propriétés mécaniques : Comparable aux matériaux naturels, elles peuvent être utilisées en remblais, couches de forme et assises de chaussée. Elles sont classées F61/F62 selon la norme NF P 11-300 :
- Caractéristiques Physiques : Les graves de mâchefers présentent une densité relativement faible et une bonne portance, malgré une faible résistance à l'usure et à la fragmentation.



### Stock en 2024

#### Disponibilité sur la plateforme au 31 décembre 2024 :

Total matière sur la plateforme	48 507 t
Capacité totale plateforme (hors dérogation traçabilité)	33 000 t
Taux de saturation de la plateforme	<b>147 %</b>

#### Flux des matières sortantes sur 2024 :

Grave de mâchefer valorisée ou mise en ISDND :	1 264 t
Métaux ferreux extraits :	84 t
Métaux non ferreux extraits :	200 t

#### Bilan des commercialisations de mâchefer en 2024 :

Trop peu de tonnes ont été commercialisées en 2024 ; ce qui a eu pour effet de tendre l'exploitation de la plateforme vers de grandes difficultés. Cyclamen avec l'appui de VALOR BEARN ont entrepris un travail de prospection auprès des collectivités en charge de l'entretien et la création de voiries diverses. Les techniciens ont aussi informé quelques bureaux d'étude de la possibilité d'utiliser ce produit en sous couche routière et leur ont demandé de l'intégrer dans les cahiers des charges des marchés de travaux.

**30 000 t sont prévus d'être fournis aux entreprises de travaux publics en 2025.**

Cet export permettra de moderniser la plateforme avec réaménagement des alvéoles, du site de criblage, la récupération des eaux pluviales, les clôtures d'enceinte, un local social pour le responsable du site.

Pillage des métaux issus des criblages de mâchefers :

Lors des différentes campagnes de criblage de mâchefer, il faut souligner que **les stocks d'acier et d'aluminium sont sans cesse pillés par des voleurs** s'introduisant par les clôtures du site vandalisées.

VALOR BEARN, devant les pertes financières occasionnées pour ses collectivités et des dangers encourus par les salariés travaillant sur CAP ECOLOGIA, a saisi les services de police et la DREAL, avec dépôts de plaintes pour intrusion par le portail d'entrée général a été fait au commissariat de PAU.



Stock de métaux dérobés constitués dans les bois. En encart : vols en pleine journée



métaux extraits

### *Cadre réglementaire*

L'utilisation des graves de mâchefers est strictement encadrée par des réglementations garantissant la sécurité environnementale et sanitaire :

- **Arrêté du 18 Novembre 2011** : Cet arrêté encadre le recyclage des mâchefers en technique routière et définit les conditions de leur utilisation.
- **Contrôle Qualité** : Les mâchefers sont soumis à des contrôles rigoureux pour garantir leur conformité aux normes en vigueur et assurer leur innocuité environnementale.

### *Avantages environnementaux*

L'utilisation des graves de mâchefers présente plusieurs avantages environnementaux significatifs :

- **Réduction des Déchets** : Environ 3 millions de tonnes de mâchefers sont produits chaque année en France, dont plus des deux tiers sont recyclés. Leur réutilisation permet de réduire les quantités de déchets envoyés en décharge.
- **Économie de Ressources Naturelles** : En substituant les matériaux naturels par des graves de mâchefer, on diminue les prélèvements dans les carrières, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles.
- **Réduction de l'Empreinte Carbone** : L'utilisation de matériaux locaux réduit les besoins de transport, diminuant ainsi les émissions de CO2 associées aux chantiers.

### *Avantages économiques*

L'intégration des graves de mâchefers dans les projets de VRD offre des avantages économiques non négligeables :

- **Coût Réduit** : Les graves de mâchefer sont souvent moins coûteuses que les matériaux naturels, offrant ainsi une solution économique pour les maîtres d'ouvrage.
- **Disponibilité** : Produites localement en grande quantité, les graves de mâchefers sont facilement accessibles et réduisent les coûts liés au transport.

### *Recommandations pour l'Intégration dans les Marchés Publics*

Pour intégrer efficacement les graves de mâchefers dans les marchés publics de VRD, les recommandations suivantes sont proposées :

- **Sensibilisation et Formation** : Informer les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux publics sur les avantages et les caractéristiques des graves de mâchefers pour lever les réticences et les préjugés.
- **Encouragement à l'Utilisation** : Inclure des clauses spécifiques dans les appels d'offres encourageant l'utilisation des matériaux recyclés comme solution de base plutôt qu'en variante.
- **Suivi et Évaluation** : Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer les performances et les impacts environnementaux des graves de mâchefers utilisés dans les chantiers.

Exemple d'utilisation en tranchée >

**Remblais de tranchées**

▶ Les graves de mâchefers sont autorisées en enrobage, partie inférieure et supérieure de remblai.

Domaine d'emploi des MIDND		Roulement	
		Base	Assise de chaussée
	q2	Fondation	
	q3	Partie supérieure de remblai (PSR)	Remblai
	q4	Partie inférieure de remblai (PIR)	
q5 ou q4	Assise et remblai latéral	Zone d'enrobage	
		Lit de pose	

**COUPE TYPE DE TRANCHEE SOUS CHAUSSEE SELON NF P98-331**

▶ Pour l'enrobage de la canalisation s'assurer de la compatibilité chimique du contact entre le matériau routier et le matériau de la canalisation.

**Documents de référence**

- Guide de remblayage de tranchée édité en 1994 par le SETRA [10]
- Rapport d'étude du CER de ROUEN précédemment cité dans le cadre des terrassements
- Note d'information n°117 - Chaussées - Dépendances « Remblayage des tranchées et réfection des chaussées », SETRA, juin 2007 [11]

### Prescriptions du Département des Pyrénées-Atlantiques

Selon les recommandations des services du Département des Pyrénées-Atlantiques, l'utilisation des matériaux alternatifs tels que les graves de mâchefers doivent être favorisée dans les projets routiers pour promouvoir une économie circulaire et réduire l'empreinte environnementale. Voici des recommandations spécifiques pour intégrer ces matériaux dans les CCTP :

- **Introduction des graves de mâchefers en remblai :**
  - Les graves de mâchefers d'incinération devront respecter l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif à leur recyclage en techniques routières.
  - Elles seront de type 2 sous chaussée et sous accotement.
  - Elles seront classées F61 selon le GTR 2000 et devront présenter au minimum les caractéristiques suivantes :  $D_{max} \leq \frac{2}{3}$  de l'épaisseur de la couche compactée, passant au tamis  $80 \mu m \leq 35\%$ .
  - Les conditions de mise en œuvre seront conformes au GTR 2000.
- **Introduction des graves de mâchefers en couche de forme :**
  - Les graves de mâchefers d'incinération devront respecter l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif à leur recyclage en techniques routières.
  - Elles seront de types 1 ou 2.
  - Elles seront classées F64 selon le GTR 2000 et devront présenter au minimum les caractéristiques suivantes :  $D_{max} \leq \frac{2}{3}$  de l'épaisseur de la couche compactée, passant au tamis  $80 \mu m \leq 35\%$ .
  - Les conditions de mise en œuvre seront conformes au GTR 2000.
- **Libellé pour introduction de mâchefers dans les bordereaux de prix :**
  - En remblai : « Mâchefer d'incinération de déchet non dangereux mis en remblai » : ce prix rémunère au  $m^3$  mis en œuvre la fourniture, le transport et la mise en œuvre de MIDND de type 2 de granulométrie 0/31,5 et conformes aux spécifications du CCTP.
  - En couche de forme : « Mâchefer d'incinération de déchet non dangereux mis en couche de forme » : ce prix rémunère au  $m^3$  mis en œuvre la fourniture, le transport et la mise en œuvre de MIDND de type 2 de granulométrie 0/31,5 et conformes aux spécifications du CCTP.

## Commercialisation

CYCLAMEN propose à Lescar (derrière l'UVE) l'**ECOGRAVE®**, un matériau alternatif écologique produit à partir des graves de mâchefers qui sont criblés et traités à faible fraction lixiviable (mâchefers de type V) **directement employables** pour votre projet de terrassements.

La valorisation des graves de mâchefers s'inscrit en adéquation avec plusieurs principes de l'économie circulaire à mettre en avant dans vos offres. L'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au « recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux » en vigueur pour la valorisation de ces matériaux précise les critères d'acceptabilité environnementale des deux types d'usage : sous ouvrages revêtus (type 1) ou recouverts (type 2).

- **Usage de type 1** : recyclage en sous-couche de chaussée ou d'accotement d'ouvrages routiers revêtus. Cet usage concerne les remblais sous ouvrage, les couches de forme, les couches de fondation, les couches de base et les couches de liaison.
- **Usage de type 2** : remblai technique d'ouvrages recouverts connexes à l'infrastructure routière ou en accotement, s'il s'agit d'usages recouverts.

Matériaux traités valorisables également avec intégration pour faire du béton non structurant (bordures, blocs de guidage, etc.).



Graves de mâchefers prêts à l'emploi en attente de valorisation.



Un très gros stockage de graves de mâchefers traités est présent sur le site en 2024.

Il est prévu de fournir les entreprises de TP à hauteur de 30 000 t en 2025

### Les avantages de l'ECOGRAVE®

- **Écologie** : Chaque tonne d'ECOGRAVE permet d'économiser 2,2 tonnes de matériaux naturels, limitant ainsi la destruction des ressources naturelles et favorisant l'économie circulaire.
- **Proximité** : Produit localement à Lescar, il est livré rapidement sur les chantiers, réduisant les coûts et l'empreinte carbone liés au transport.
- **Prix Compétitif** : L'ECOGRAVE est l'un des matériaux routiers les plus économiques.
- **Facilité de Mise en Œuvre** : Facile à compacter et stable dans le temps grâce à sa composition chimique.
- **Applications Diverses** : Adapté pour les remblais, enrobages de réseaux, couches de forme et de fondation, et autres usages non structurants tels que les bordures et les blocs de guidage.
- **Matériau Inerte** : Composé de silice, d'alumine, de calcaire, de chaux et d'eau, l'ECOGRAVE est classé F61 selon la norme NF P 11-300.

### Recommandations d'Usage

- Ne pas utiliser l'ECOGRAVE à proximité de l'eau (zones inondables, moins de 30m des cours d'eau, captages d'eau potable).
- Éviter le contact avec les canalisations métalliques.
- Utiliser seulement en recouvert ou revêtu.

### Prix de vente

À l'heure où ce rapport est produit la société Cyclamen propose un tarif au printemps 2024, aux alentours des 2,8 €/tonne négociable suivant le volume du chantier (prix départ de leur plateforme de Lescar, sans transport). Ils n'ont pas de transport en interne et font donc sous-traiter (en général avec STC).

Pour remettre un prix livré, CYCLAMEN l'établi en ayant les éléments suivants :

- Fréquence de tonnage journalier à livrer.
- Distance du chantier par rapport à la plateforme de Lescar.

### Contacts CYCLAMEN

- L'agent sur site Jordan ESCALLE : [jescalle@cyclamen.eu](mailto:jescalle@cyclamen.eu) / 06 70 40 41 24
- Le directeur Arnaud CHAULET : [achaulet@cyclamen.eu](mailto:achaulet@cyclamen.eu) / 06 52 91 85 74



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



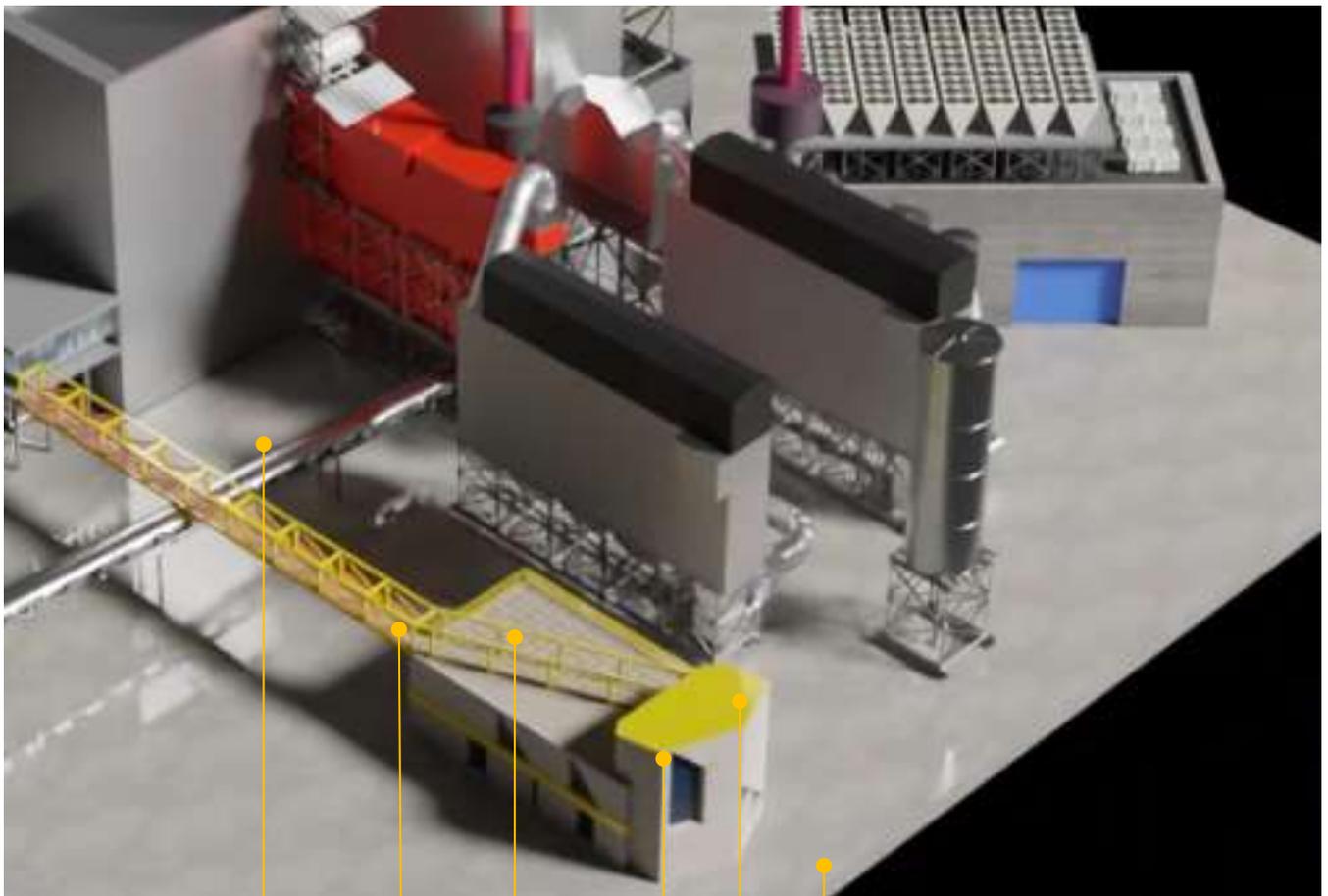
# Création d'un espace pédagogique intégré dans de nouveaux locaux sociaux de l'UVE



## Création d'un espace pédagogique intégré dans de nouveaux locaux sociaux de l'UVE

### Construction de nouveaux locaux sociaux pour le personnel de Béarn Urbaser Energie (BUE) :

Face à l'exiguïté des anciens locaux de l'UIOM transformé en UVE, la construction de nouveaux locaux sociaux pour Béarn Urbaser Énergie s'est imposée comme une nécessité afin d'offrir aux agents des conditions de travail adaptées et conformes aux exigences actuelles. Ce nouveau bâtiment accueille non seulement des vestiaires, sanitaires et espaces de repos pour le personnel, mais intègre également une salle pédagogique dédiée à l'accueil des visiteurs, en particulier les groupes scolaires et institutionnels. Une passerelle sécurisée relie désormais ces nouveaux locaux aux bureaux administratifs et au cœur de l'usine, facilitant ainsi les déplacements tout en structurant le futur parcours de visite pédagogique de l'UVE de Lescar.



Bureaux et salle  
des commandes

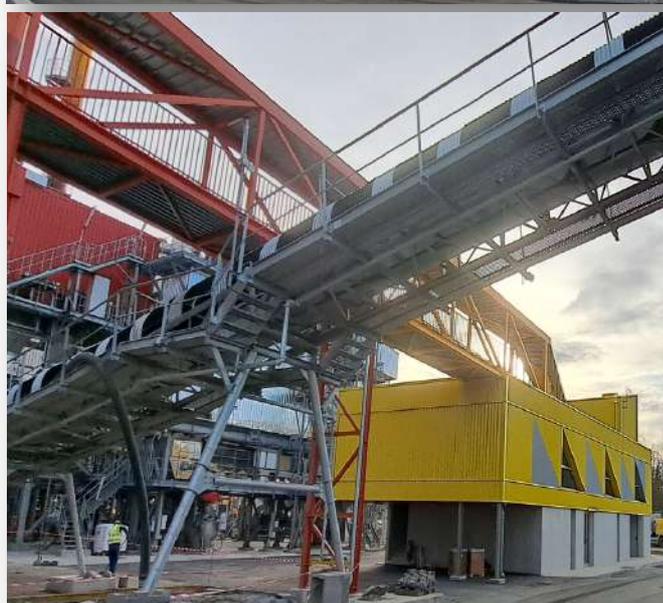
Tapis des mâchefers

Passerelle

Salle pédagogique

Esplanade

Locaux sociaux B.U.E.



## Réalisation d'une salle pédagogique et un accès piétonnier pour un circuit de visite



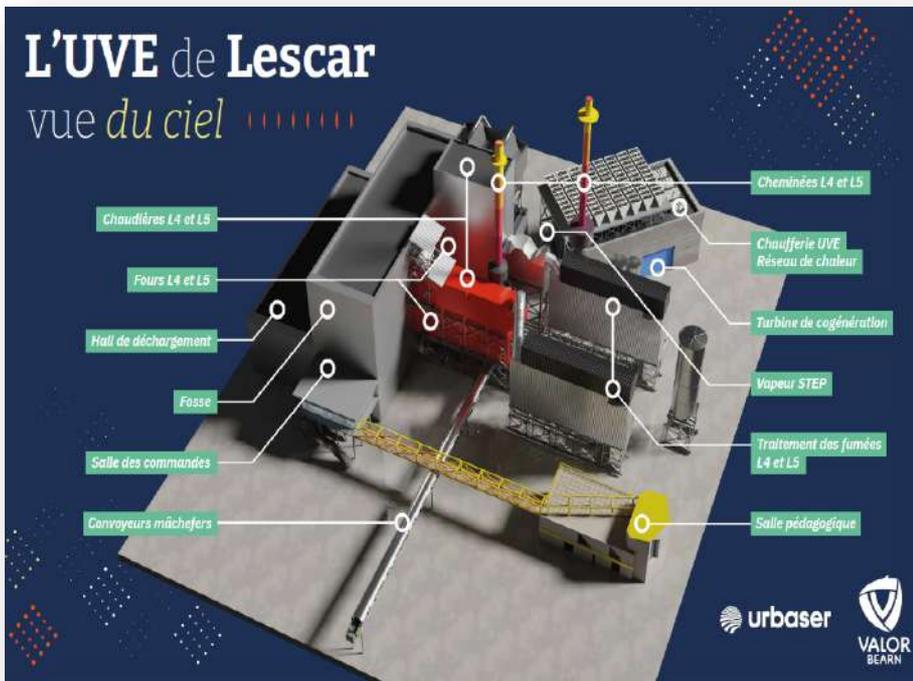
**Un espace pédagogique pour comprendre, s'impliquer et agir :**

Dans le cadre de ses actions en faveur des transitions écologique et énergétique, Valor Béarn a souhaité doter le site de Lescar d'un espace adapté à la sensibilisation de tous les publics.

Livré à l'automne 2024, ce lieu d'accueil d'une capacité de 30 personnes permettra notamment de recevoir des groupes scolaires et des visiteurs institutionnels. Il répond à trois objectifs majeurs :

- **Sensibiliser** : mettre en valeur le rôle de l'usine dans la transformation des déchets en ressources (énergie, chaleur), dépasser la seule image de l'incinération, et donner du sens à la démarche globale.
- **Engager** : réassocier les citoyens et les élus à leur responsabilité collective dans la gestion des déchets de leur territoire.
- **Informier** : répondre aux interrogations des riverains sur les impacts du site (nuisances, bénéfices, perspectives), et ouvrir un dialogue sur la réduction des déchets à la source.

### Illustrations présentes dans la salle pédagogique :



**Le circuit pédagogique a été conçu pour allier sécurité et clarté éducative.**

Depuis une salle d'accueil vitrée située au-dessus des nouveaux locaux sociaux, les visiteurs sont orientés en groupes pour découvrir le process. Une terrasse panoramique permet d'observer les installations industrielles avant de rejoindre, via une passerelle sécurisée et équipée de panneaux explicatifs, le bâtiment administratif et la salle de contrôle. Cette dernière constitue le point culminant de la visite, avec une vue directe sur la fosse et les opérations de manutention. Le parcours, pensé pour être à la fois accessible et informatif, reste en dehors des zones sensibles du process, conformément aux objectifs pédagogiques fixés par Valor Béarn et la Communauté d'Agglomération de Pau dans le cadre de la requalification de Cap Ecologia.



Terrasse panoramique pour voir l'UVE, la plateforme des mâchefer, les autres sites de Cap Ecologia (déchetterie, quai de transfert, plateforme de compostage des déchets verts)



Locaux sociaux, terrasse et vue depuis la terrasse de la ligne de four n°5, du traitement des fumées et deux cheminées des fours 4 et 5



## Visites des installations

Les visites se feront en groupes, sur demande, avec équipements de protections et accompagnées par des animateurs.

En plus d'offrir à tous la possibilité de mieux comprendre les fonctions de l'usine, d'en apprécier la nouvelle architecture et, surtout de découvrir sa capacité à exploiter le potentiel de leurs déchets, l'objectif du Groupement est de faire en sorte que le nouveau centre de valorisation devienne un lieu d'information et de sensibilisation pour le grand public, un outil de sensibilisation et d'éducation pour le public scolaire, ainsi qu'un lieu de réflexion et d'échange avec le public professionnel.

En plus de l'espace dédié à l'accueil des visiteurs et du nouveau circuit de visite différents moyens sont mis en œuvre dans cet espace pour faciliter la compréhension des enjeux du site au public :

### Un dispositif pédagogique complet accompagnera les visites dès 2025 :

- Une plaquette explicative sera diffusée aux visiteurs,
- Des supports présenteront techniquement les différentes étapes du traitement,
- Des panneaux éducatifs aborderont les thèmes de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets,
- Des écrans afficheront en temps réel les données de fonctionnement de l'usine (production d'électricité et de chaleur, tonnages traités, émissions...),
- Une vidéo projetée permettra de découvrir virtuellement les zones de l'installation inaccessibles pour des raisons de sécurité.



**CARNET DE VISITE**

Entrez au cœur de l'UVE de Lescar

**Un parcours pédagogique complet**

Temps de la visite complète : **1h30**

Visite modulable et temps de visite flexible

**Découvrez des espaces ludiques et interactifs au cœur de l'UVE ! Explorez la gestion de nos déchets de manière amusante et éducative.**

**RÉDUCTION DES DÉCHETS**

Participez à des ateliers interactifs pour découvrir des astuces simples et efficaces afin de consommer de manière plus **éco-responsable**. Apprenez à **réduire votre impact** tout en adoptant des gestes concrets au quotidien.

**VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE**

Découvrez comment nos ordures ménagères se transforment en **électricité**, en **chaleur** ou même en **mâchefer** grâce à des ateliers immersifs. Vivez une expérience unique avec la **réalité augmentée**, où le processus de transformation des déchets prend vie sous vos yeux !

**TRAITEMENT DES DÉCHETS**

Suivez un **circuit de visite** parsemé de panneaux pédagogiques, où vous découvrirez l'activité de l'UVE et les **caractéristiques uniques** de ce « pôle énergétique ». Comprenez chaque étape du processus grâce à des explications claires et captivantes.

Ta découverte commence ici

# Le tri de la collecte sélective à Sévignacq



## Le tri de la collecte sélective à Sévignacq

### Données principales des tonnages 2024



Le centre de tri a réceptionné 27 372 tonnes et traité 25 120 cette année soit environ 2 300 t à traiter sur l'exercice 2025 avec le nouveau process.

Depuis vingt-cinq ans le centre de tri à Sévignacq a suivi les évolutions des consignes de tri pour rester performant, une 4<sup>e</sup> phase d'investissement sur le process de tri a été réalisé cette fin d'année 2024

Avec 5 semaines d'arrêt de la production dès le 11 novembre 2024 pour la réalisation ces travaux d'optimisation, ce qui n'était jamais arrivé.

Les agents titulaires et en contrat à durée déterminée ont été maintenu et occupé à différents travaux, formations, entretien, mutualisation avec Bil Ta Garbi et le SMTD 65.

Année	Déchets entrants (t)	Déchets triés (t)	(delta du stock)	Refus (t)	Taux de refus (%)
2019	23 213	22 191	1 022	4 836	21,79
2020	29 654	29 471	183	7 288	24,73
2021	23 062	23 443	-381	5 937	25,33
2022	26 041	25 328	713	7 065	27,89
2023	31 312	29 644	1 668	9 658	<b>32,58</b>
2024	27 372	25 120	2 675	9 013	<b>35,88</b>

Les **refus de tri** sont les parties de déchets triés non recyclables, qui ne sont donc pas expédiés vers les usines de recyclage.

Le **taux de refus se traduit par :**

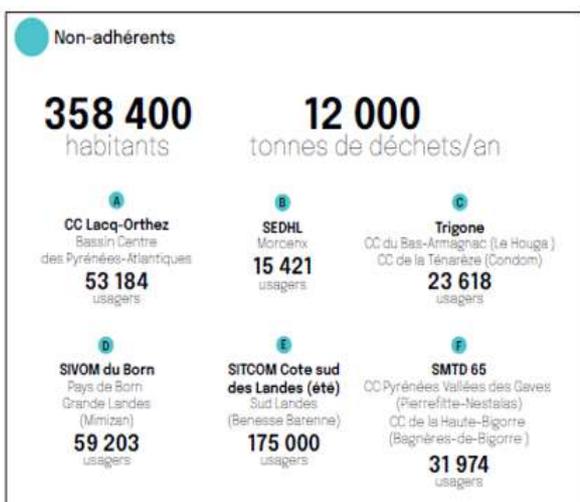
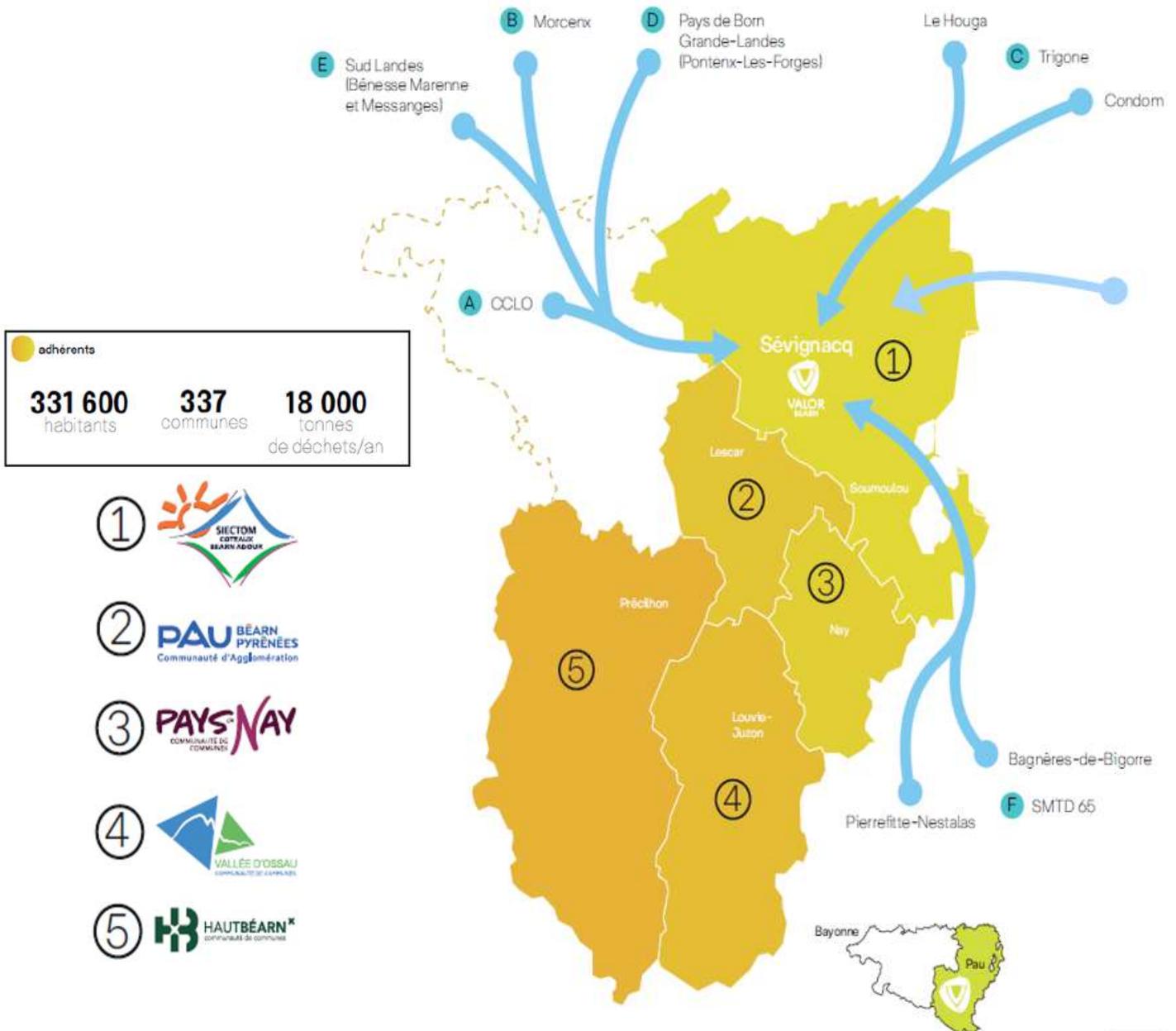
- la qualité de la collecte (la qualité du tri réalisé par les ménages) ->
- la performance du centre de tri.

**Mieux VOUS TRIEZ,  
Mieux NOUS VALORISONS**  
Pour un Béarn 100% responsable

Plus il est bas, plus le tri réalisé par les ménages est bon et plus le centre de tri est performant.

Ces refus de tri sont acheminés de Sévignacq vers l'UVE à Lescar pour y être incinérés.

## Provenance des déchets traités au centre de tri de Sévignacq



## Process du centre de tri

### Caractéristiques techniques principales :



Capacité annuelle :

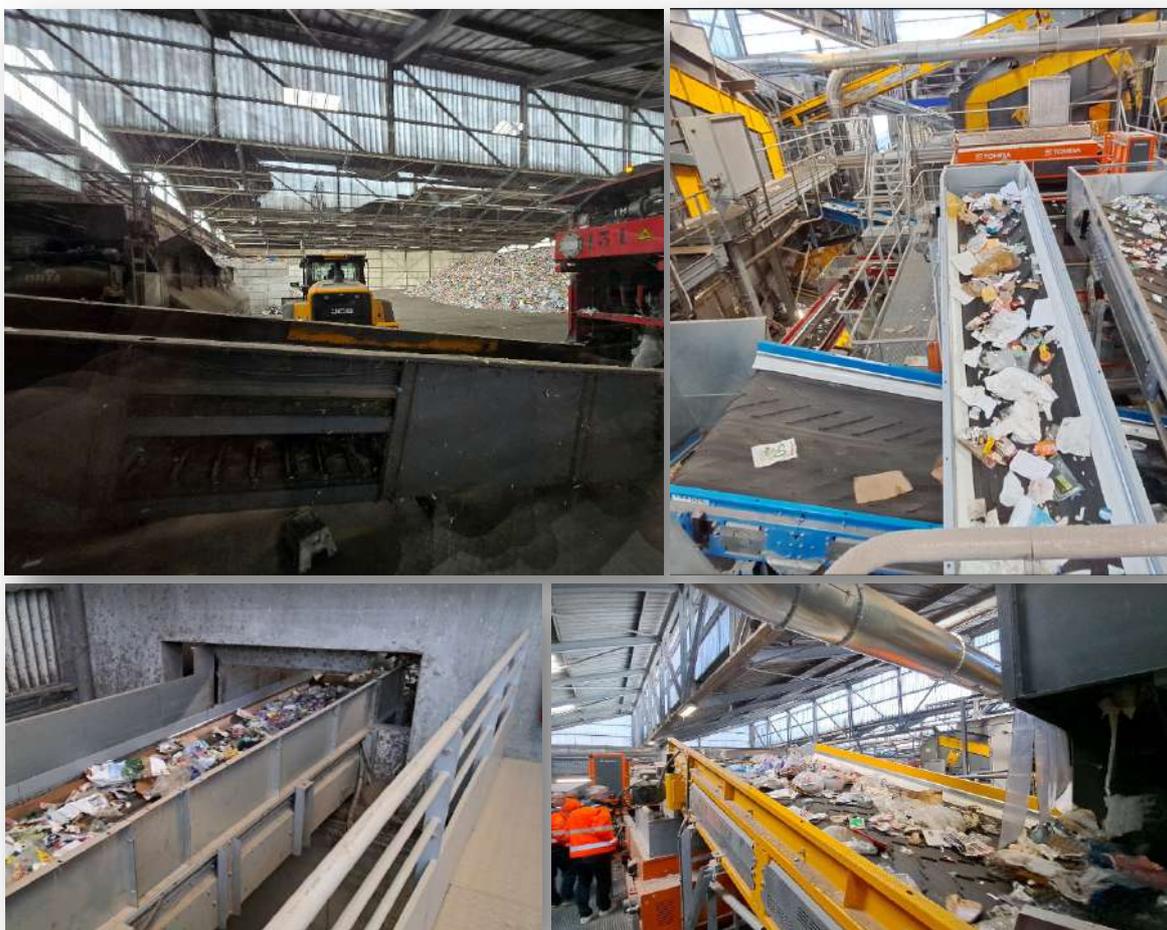
24 000 t/an pour un débit nominal de 8,5 t/h, et 2 postes de travail ;

**Et plus de 30 000 t/an quand un 3<sup>ème</sup> poste de nuit est mis en place (comme c'est le cas depuis fin 2019)**

**Le hall de réception** est équipé de loges de stockage mobiles qui permettent le tri des collectes au fur et à mesure de leur arrivée (fonctionnement « FIFO first in first out » : premier entré premier sorti).

Une salle fermée a été prévue afin d'effectuer les nombreuses caractérisations dans de bonnes conditions. Elle est équipée d'un tapis linéaire avec alimentation à l'extérieur et d'une bascule pour peser toutes les matières.

A l'opposé de cette salle, une trémie doseuse de 50 m<sup>3</sup> permet d'alimenter le process dans le second hall. Elle est équipée d'un ouvreur de sacs.



**Les équipements de tri.** Le process est basé sur une séparation mécanique et automatique qui permet de préparer l'arrivée du produit en cabine de tri pour une finition par les agents valoristes. Cette séparation permet de séparer le flux entrant sur 7 tables de tri en plusieurs familles de produits :

- ✓ **Papiers-cartons** (appelés également EMR – emballages ménagers recyclables)
- ✓ **Gros cartons**
- ✓ **JRM** (journaux revues magazines)
- ✓ **GM** (gros de magasin, c'est à dire papier de qualité moyenne)
- ✓ **Corps creux** (bouteilles, flacons, tétrapack, ...)
- ✓ **Films plastiques**
- ✓ **Refus**

Les métaux ferreux et non ferreux sont captés automatiquement par 2 overbands une poulie magnétique et deux courants de Foucault, ces matières ne passent pas en cabine de tri.

L'ensemble des refus passe sur une table de tri qui permettra si besoin de capter les déchets recyclables encore présents dans les refus. L'objectif est d'avoir dans les refus un minimum d'emballages recyclables.



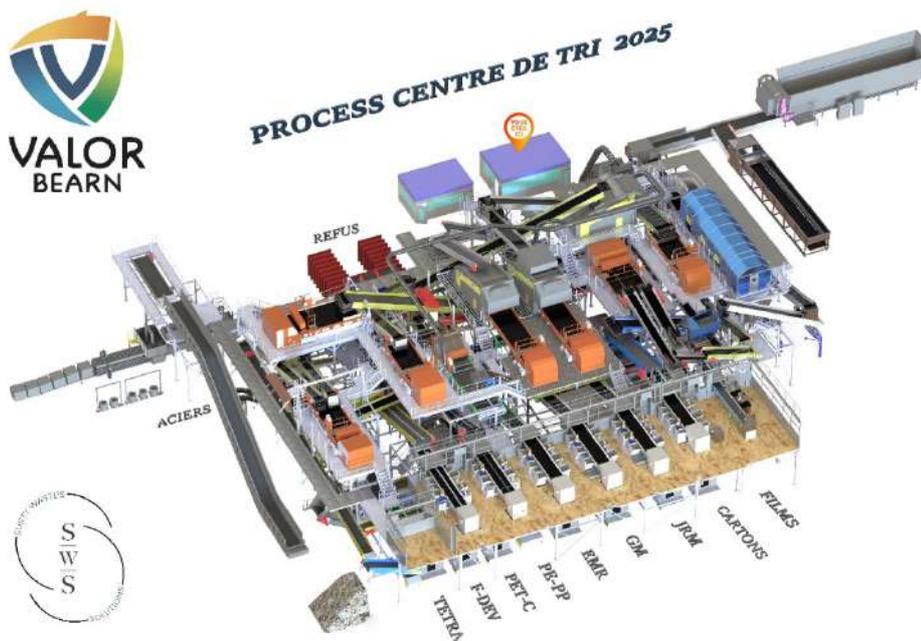
**La presse à balles et l'aire de stockage** pour les matières triées, sensibles à l'humidité, comme les papiers et les cartons. Le stockage des plastiques se fait à l'extérieur de ce hall.

La presse d'une puissance de 160 tonnes, permet de mettre en balles les journaux magazines et revues (JMR) et d'augmenter ainsi les recettes pour les EPCI (le prix de reprise est supérieur en balle par rapport au vrac).

La puissance de cette presse assure également une meilleure densité des balles de plastique et par conséquent un meilleur chargement des camions

En 2024 Le centre de tri a fonctionné pendant 10 mois avec l'ancien process pour démarrer fin décembre avec le nouveau.

Les objectifs de cette modernisation du process étaient de mieux séparer les matières, pour augmenter les tonnages valorisés, diminuer le taux de refus et passer au flux développement repris par CITEO. Ce projet est soutenu financièrement à hauteur de 900 000 €HT par l'éco organisme CITEO



### Le nouveau process est constitué :

1/ de deux Trémies d'alimentation Ouvreur de sacs : Ouverture automatique des sacs plastiques et déversement des déchets en vrac sur le premier tapis de convoyage pour mélanger les différents flux entrant.

2/ D'un Trommel : Cylindre avec des mailles de différents diamètres permettant de séparer les déchets recyclables en trois flux distincts selon leurs dimensions :

- Déchets de taille inférieure à 120 mm,
- Déchets de taille comprise entre 120 mm et 350 mm,
- Déchets de taille supérieure à 350 MM.



Trommel (tambour en allemand) et intérieur de l'équipement pendant son installation

3/ d'un Mini trommel : Cylindre avec une maille unique de diamètre 40 mm permettant de séparer les fines < 40 mm petit déchets qui partent directement au refus :



« Petit » trommel (tambour)

4/ De trois Cribles balistiques : Séparation des déchets « plats » (journaux, magazines...) et des déchets « creux » (bouteilles, flacons, boîtes...).

5/ De huit Trieurs optiques n°1 et 2 : Tri automatique des déchets « plats » (papiers, magazines...), grâce à un capteur infrarouge déterminant leurs compositions.

6/ De deux Over-band : Extraction des métaux ferreux, attirés par un tapis magnétique.

Et d'une poulie magnétique : extraction des petits métaux ferreux par un tambour magnétique en bout de tapis

7 / De deux Courant de Foucault : Récupération des emballages en aluminium rigide et léger

8/ D'un séparateur aéraulique : pour capter sur les différents tapis, les films plastiques et les diriger vers le tri optique dédié



Trieur

9/ D'une Cabine de tri : composé de 7 table de tri pour une Séparation manuelle des emballages, des papiers et un contrôle de la qualité des gisements par les 16 valoristes que composent une équipe.

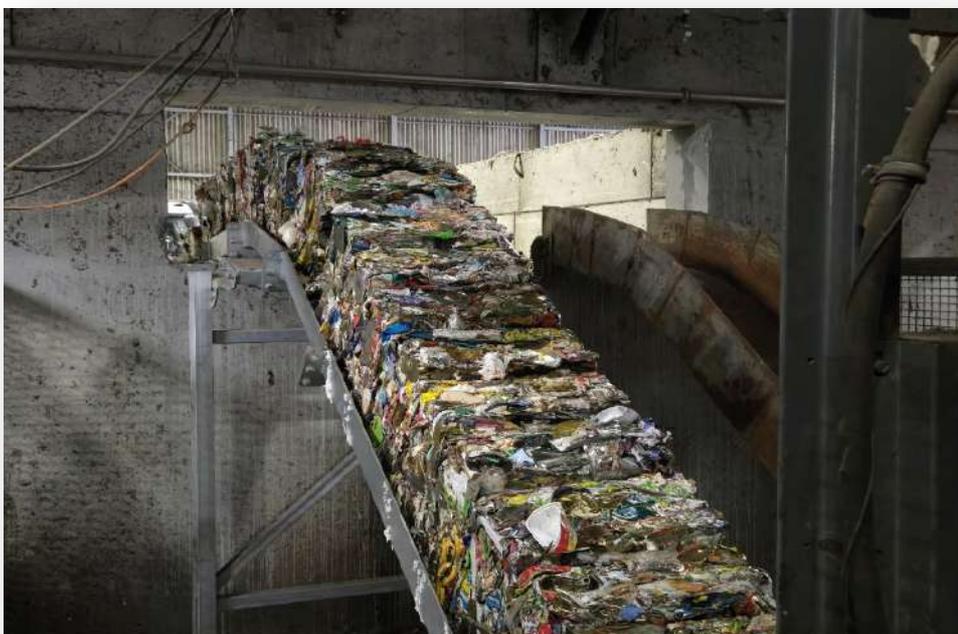


10/ De dix stockeurs : alvéoles sous pesons des matières triées pour un stockage avant mise en balles

11/ De deux presses à paquets pour conditionner l'acier en paquet d'environ 14kg

12/ D'une Presse à balles : Compactage des 10 matières triés, en balles d'environ un mètre cube, stockés au préalable dans des alvéoles dédiées. Les balles sont ensuite acheminées vers les filières de recyclage.

13/ De deux Compacteurs refus de tri : Compactage des déchets refusés dans des caissons qui sont acheminés vers l'UVE de Lescar.





Ancien poste de supervision

sur une période, la quantité de refus, le taux de disponibilité de la chaîne, la surveillance des 195 intensités moteurs etc....

Le centre de tri possède une **GPAO** (gestion de production assistée par ordinateur) qui permet de :

- | **Surveiller** le bon fonctionnement de l'ensemble du process

- | **Faciliter et rationaliser** les opérations de maintenance (constitution d'une base de données des différents équipements, suivi informatisé des nombres d'heures de fonctionnement, des interventions et des renouvellements de ces équipements, possibilité d'intervention à distance sur les programmes d'automates programmables, ...)

- | **Régler** les différentes parties du process suivant la qualité et la constitution de la collecte

- | **Permettre le vidage automatisé** des loges de produits triés et le compactage par la presse à balles

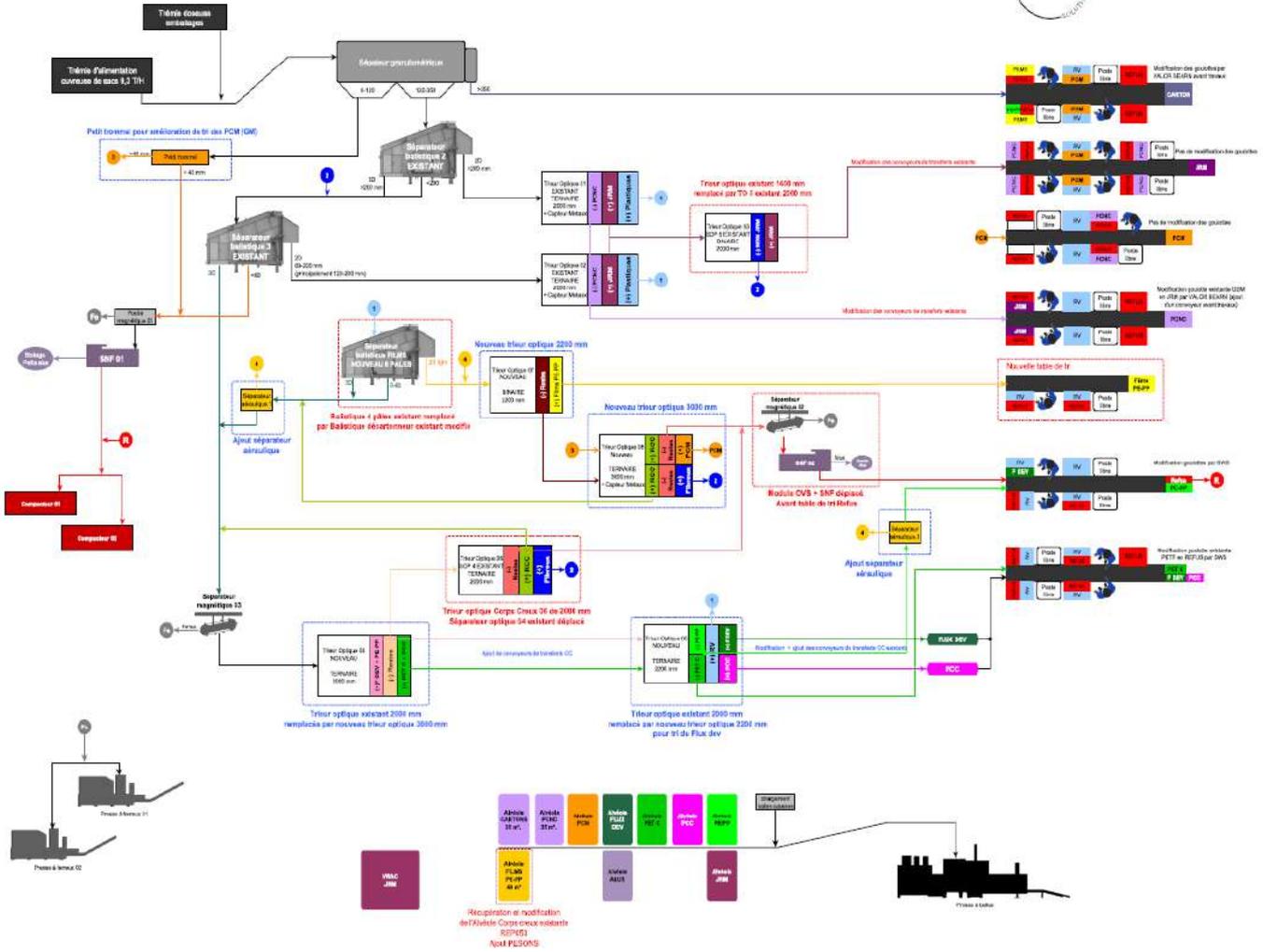
- | **Fournir une multitude de données** comme le débit horaire ou instantané, la quantité et la répartition des emballages triés



Nouveau poste de supervision

Schéma du nouveau process du Centre de tri de Sévignacq

AFF 23-009 - VALOR BEARN - PID - IND N



## Généralisation de l'extension du tri des emballages plastiques pour toutes les collectivités

L'année 2024 est la neuvième année entière d'exploitation sur la nouvelle usine avec des collectes traitées intégralement en extension des consignes de tri.

(Extrait du livret du « guide du tri » de Valor Béarn :



Grâce au recyclage, nous avons le pouvoir de transformer tous nos emballages (plastique, métal, aluminium, briques alimentaires, cartonnets) et papiers d'écriture en nouveaux objets utiles. Les ressources de notre planète seront ainsi préservées.



Vaporisateurs



Canettes



Bouteilles en plastique



Briques



Tubes alimentaires ou cosmétiques



Barquettes alimentaires



Emballages alimentaires en carton vide



Pots de yaourt vides



Gourdes à boire



Flacons



Aérosols



Boîtes de conserve

## Evolution des apports de la collecte sélective au centre de tri

### Apport des tonnages (EPCI adhérents + CC Lacq-Orthez + autres en 2019)

Année	Tonnage
2011	15669
2012	16671
2013	16975
2014	16848
2015	17003
2016	19268
2017	20241
2018	20837
2019 sans Montpellier	20836
2019 avec Montpellier	23213
2020 sans collectivités extérieures	20688
2020 avec collectivités extérieures	29654
2021 sans collectivités extérieures	20785
2021 avec collectivités extérieures	23162
2022 sans collectivités extérieures	18578
2022 avec collectivités extérieures	26041
2023 sans collectivités extérieures	17310
2023 avec collectivités extérieures	31312
<b>2024 sans collectivités extérieures</b>	<b>20980</b>
<b>2024 avec collectivités extérieures</b>	<b>27372</b>

	Tonnage entrant (en tonnes)	Tonnage trié (en tonnes)	Tonnage de refus trié (en tonnes)	Taux de refus
Année 2017	20241	20177	3774	18,7 %
Année 2018	20837	20514	4115	20,06 %
2019 avec Montpellier	23213	22191	4836	21,79 %
2020 (*)	29654	29471	7288	24,73 %
2021 (*)	23162	23113	5938	25,64 %
2022 (*)	26041	25328	7065	27,13 %
<b>2023 (*)</b>	<b>31312</b>	<b>29644</b>	<b>9658</b>	<b>30,84 %</b>
<b>2024 (*)</b>	<b>27372</b>	<b>25120</b>	<b>9013</b>	<b>35,88%</b>

(\*) avec collectivités extérieures

## Bilan d'exploitation par collectivité pour 2024

Collectivités adhérentes	Tonnage entrant (t)	Tonnage trié (t)	Refus trié (t)
CAPBP – HORS MIEY	8470	7511	2844
CAPBP – MIEY	884	809	275
LACQ-ORTHEZ	3055	2697	830
PAYS DE NAY	1456	1298	390
PAYS ET VALLEES HAUT BEARN	2058	1815	614
SIECTOM	3706	3318	1064
SEDHL MORCENX	685	561	143
VALLEE D'OSSAU	666	608	193
SIETOM CHALOSSE	249	254	103
SITCOM COTE SUD DES LANDES	1927	1906	757
SIVOM DU BORN	860	776	301
<b>TOTAL</b>	<b>24770</b>	<b>23813</b>	<b>7639</b>

Collectivités extérieures	Tonnage entrant (t)	Tonnage trié (t)	Refus trié (t)
TRIGONE / SMTD 65	3351	3561	1493

## Taux de captage par matière

Matière	2021	2022	2023	2024
Bouteilles et flacons en Pet Clair	93.37%	89.03%	87.8%	<b>89.82%</b>
Bouteilles et flacons en Pet Foncé	91.39%	84.86%	73.23%	<b>85.72%</b>
Bouteilles et flacons en Pehd	86.90%	81.22%	67.23%	<b>89.14%</b>
Films	80.77%	58.48%	65.26%	<b>76.20%</b>
ELA	82.98%	86.01%	69.60%	<b>67.14%</b>
Acier	99.66%	99.14%	97.30%	<b>95.92%</b>
Aluminium standard	79.96%	79.95%	66.90%	<b>59.41%</b>
Aluminium Légers	80.76%	69.37%	60.29%	<b>74.45%</b>
Cartons	93.31%	91.60%	88.35%	<b>90.83%</b>
Papiers (jmr + gm)	93.61	94.19%	91.38%	<b>91.92%</b>

### Légende des plastiques et autres produits :

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : polyéthylène téréphtalate

Jmr : journaux magazines revues

gm : gros de magasin (papiers de qualité < aux jmr)

## Prix de revente des matières (hors soutiens CITEO)

Matière	2022 (€/t)	2023 (€/t)	2024 (€/t)
Mix Pet Clair (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	700.40	290	365
Mix Pet Foncé (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	170	78	125
Pehd PP-PS (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	271	12	21
Films	0	0	0
ELA	35	43.75	15
Acier	234	199 €	196
Aluminium standard	671	510 €	750
Aluminium Légers	35	29 €	0
Cartons	146	70 €	97
JMR	195	111 €	120
GM	104	55.25 €	70

## Quantités recyclées par matière

Matière	2021 (t)	2022 (t)	2023 (t)	2024 (t)
Mix Pet Clair (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	964,84	1616,55	1977,06	1536,29
Mix Pet Foncé (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	290,15	375,67	377,08	302,79
Pehd PP-PS (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	749,60	1079,85	1344,14	1112,48
Films	440,46	381,24	556,72	475,25
ELA	327,94	367,93	443,12	308,13
Acier	976,30	1383,40	1606,62	1251,07
Aluminium standard	131,88	163,44	244,78	148,57
Aluminium Légers	142,77	105,09	162,50	160,51
Cartons	3682,23	3711,03	4241,46	3834,27
JMR	4642,63	3875,60	4008,41	2598,84
GM	3608,39	4060,41	4560,89	4080,56
<b>TOTAL</b>	<b>15957,19</b>	<b>17120,21</b>	<b>19522,78</b>	<b>15808,76</b>



## Le suivi de la qualité :



## La qualité des apports impactent la qualité du tri !!

### Contrôle des apports

Chaque camion qui apporte de la collecte sélective est contrôlé dans le hall de déchargement par l'agent alimentateur. Dès qu'une livraison comporte des déchets non conformes, l'agent suit un protocole bien précis qui consiste à noter l'heure de déchargement et le type de camion. En même temps, il prend des photos de la collecte sale et le signale à l'agent en charge

de la qualité. Avec ces renseignements, l'origine de la collecte est facilement retrouvée.

Un rapport est édité avec photos par l'agent de qualité qui contacte directement la personne référente de la collectivité concernée.

**Ces déchets non conformes** peuvent être des encombrants de déchetteries, des sacs d'OM en grande quantité, du verre, des liquides dangereux, des bacs de collecte.



### Les caractérisations

On distingue les caractérisations sur les produits entrant (amont) de celles réalisées sur les produits triés (aval). Les caractérisations sont les opérations permettant de trier/identifier/peser les différentes composantes d'un échantillon.

Pour les produits entrants cela permet de quantifier les erreurs de tri des ménages, et de déterminer le taux de refus entrants.

Pour les produits triés cela permet de vérifier le respect des PTM (prescriptions techniques minimales) exigées par les repreneurs.

## Caractérisations amont : un outil d'équité et de pilotage territorial

Afin de garantir une répartition équitable des tonnages recyclés entre collectivités, le centre de tri s'appuie sur deux types de caractérisations complémentaires :

**Les caractérisations manuelles, dites « E-TEM »** (du nom du logiciel utilisé), permettent de suivre avec précision les produits entrants et sortants par collectivité. Les rapports générés servent à établir les clés de répartition des matériaux expédiés et recyclés.

**Les caractérisations automatiques** sont menées à la demande des EPCI. Grâce à la configuration du process, des bennes entières peuvent être analysées sans interruption de la chaîne de tri. Ce dispositif offre aux collectivités une vision fine de la qualité de la collecte sur un périmètre ciblé.

## Une évolution des flux marquée par la crise sanitaire

L'année a été marquée par des changements notables dans la composition des apports, accentués par les effets de la crise sanitaire :

**Baisse des fibreux** : -25 % pour les journaux-revues-magazines (JRM), tendance baissière observée depuis plusieurs années, et -3 % pour les gros et moyens emballages en papier/carton (GM/EMR).

**Hausse des autres flux** : +100 % pour l'acier (notamment les boîtes de conserve),

+25 % pour les plastiques et autres emballages.

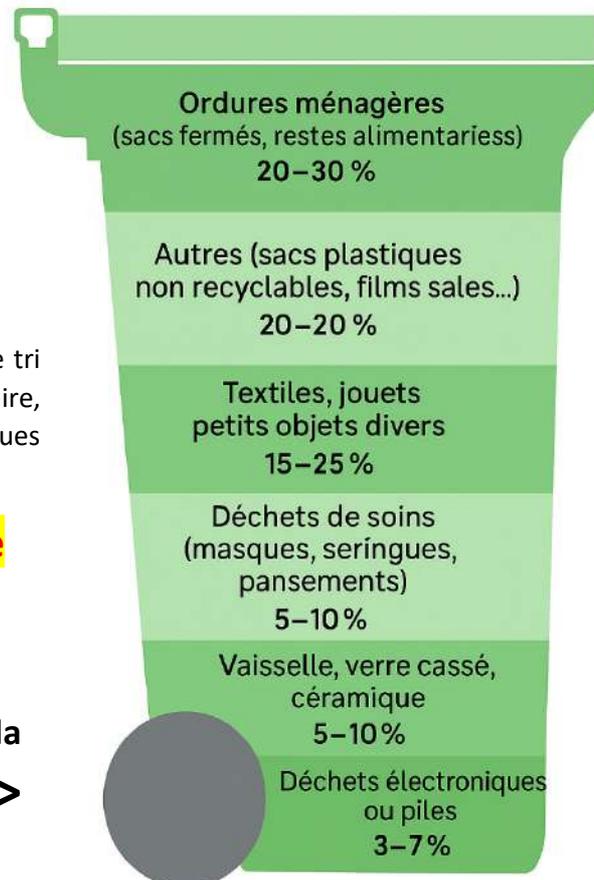
### Augmentation des refus entrants :

+13 %, atteignant **18,4 % en moyenne.**

Face à cette évolution, le centre a renforcé la ligne de tri des corps creux en mobilisant un valoriste supplémentaire, assurant ainsi le respect des prescriptions techniques minimales (PTM).

**La qualité de la collecte sélective se dégrade chaque année !!**

**Dans 19% de non-conformité, voici la répartition des indésirables ->**



## Caractérisations aval : garantir la conformité des matières triées



### Refus de tri : une tendance à la hausse préoccupante ! 28,21 % en 2024,

La qualité des matières destinées au recyclage est un objectif central du centre de tri :

Des contrôles réguliers ont été réalisés :

- Par CITEO via le bureau d'études ATLANCE, dans le cadre d'une campagne annuelle,
- Par les équipes internes de Valor Béarn, avec des contrôles mensuels par matière et un suivi hebdomadaire des refus de tri.

Des résultats positifs sur l'année 2024 :

- Taux de pureté conformes pour les JRM, GM et résines plastiques,
- Aucun refus de lots par les recycleurs,
- Aucun stock ancien, preuve de la qualité des produits finis.

Ce suivi qualité permet également de détecter tout dysfonctionnement du process, de calculer les taux de captage par matière, et d'initier les ajustements nécessaires.

### Refus de tri : une tendance à la hausse préoccupante

En lien avec les indésirables collectés et apportés dans la collecte sélective (voir les données sur les caractérisations amont) Le taux moyen de refus du centre est passé de 21,04 % en 2019 à **28,21 % en 2024**, en hausse constante depuis la crise sanitaire.

Ces refus incluent des déchets non recyclables tels que :

- Déchets de soins (coupants, piquants, liquides),
- Ordures ménagères résiduelles,
- Objets encombrants, batteries, animaux morts, jouets, etc.
- 

**Malgré les efforts de sensibilisation menés par Valor Béarn et les EPCI adhérents, des actions supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la qualité du tri à la source.**

### Exploitation et maintenance : une année sous tension maîtrisée

L'année 2024 a représenté un défi pour l'exploitation, avec un **record d'apports (+550 tonnes/semaine en début d'année)** et une grande **hétérogénéité des flux** (12 flux distincts selon les modes de collecte).

Pour y faire face :

- L'exploitation a été assurée en 3x8, avec un process totalisant 24 000 heures de fonctionnement en neuf ans.
- La maintenance a su maintenir un taux de disponibilité de 94 %, en réalisant :
  - o Des interventions régulières, y compris week-ends et jours fériés,
  - o Des réparations lourdes (bandes, séparateurs balistiques, presse à balles),

- Des travaux d'arrêt planifiés (5 semaines), assurés en 2x7, sans générer de plus-value sur les investissements.

L'ensemble de ces efforts a permis de préserver la performance industrielle du site, tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité.

### Personnel

Durant ces 5 cinq semaines d'arrêt, 8 à 5 agents valoristes du lundi au vendredi ont été et mis à disposition du centre de tri de Bil ta Garbi à Bayonne. Une collaboration et échanges enrichissante les agents se formant sur le nouveau flux développement de Citeo.

Cela a abouti à un « échange » de personnels par le biais de mutation professionnelle d'un agent de Valor Bearn vers Bil Ta Garbi et d'un CDD.

Les CDD maintenu en contrat ont participé à des travaux de rénovation bâtiment et cabine de tri

### Sécurité au travail

Les exercices d'évacuation ont été réalisés

Le nombre d'accidents de travail est en diminution par rapport à celui de l'année précédente. Les accidents survenus sont bénins et ont entraîné des arrêts de travail de courte durée.

Années	Nombre d'accidents du travail
2020	4
2021	4
2022	10
2023	10
<b>2024</b>	<b>4</b>

### Visites du centre de tri du 1er janvier au 18 octobre 2024

Des visites tout public étaient proposées, chaque premier mercredi du mois avec deux créneaux, à 15h30 et 18h. Pour l'organisation de ces visites, les groupes sont composés d'un nombre minimal de 8 personnes, et de 18 personnes maximums par créneaux.

Les visites se décomposent ainsi :

Public concerné	Visite/groupe	Nombre de personnes
Scolaires (primaire au lycée)	59	1 945
Associations (OGFA, ADAPEI, etc.)	27	325
Conseil municipal des jeunes, ALSH, IME, etc.	8	131
Sensibilisation Grand Public	8	86
Étudiants en master / école d'ingénieurs	4	61
Séniors	3	50
Service DDTM	1	23
Élus et services des collectivités (CCLO / Pau)	2	23
Salariés Michaud Apiculteurs	1	10
Salariés Total Energies	1	10
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>2 664</b>

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

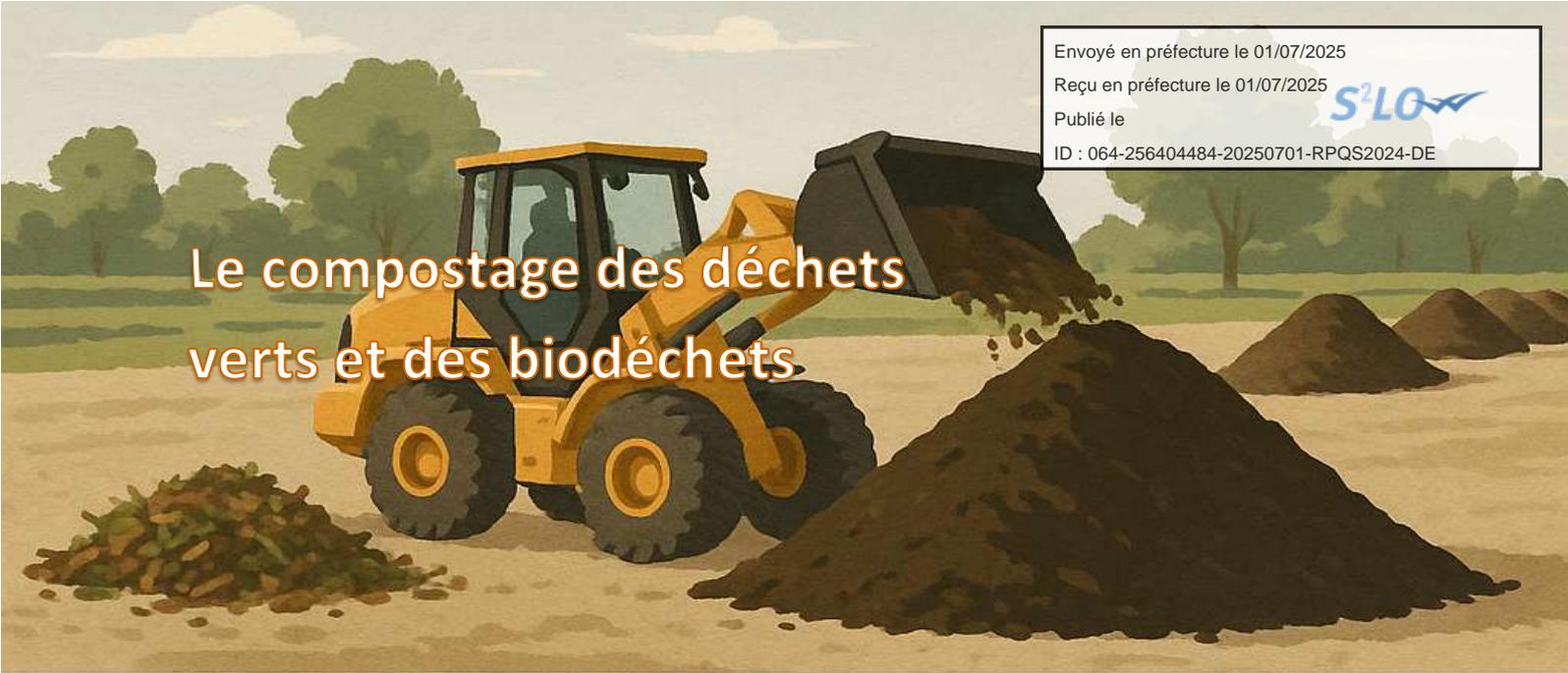
Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



# Le compostage des déchets verts et des biodéchets



# Le compostage des déchets verts et des biodéchets



**40 538 t de déchets verts valorisés par Valor Béarn en 2024**

## Le compostage industriel sur plateforme

Valor Béarn gère deux plates-formes de compostage de déchets verts, depuis la fermeture de celle de Serres Castet le 26 octobre 2021, implantées sur les communes de Lescar et Soumoulou. Le traitement de l'ensemble des tonnages des végétaux produits sur le bassin Est du Béarn est ainsi garanti. Ces deux sites représentent une capacité totale de traitement de 26 000 tonnes par an.

### Lescar :

15 000 tonnes

Cette plateforme de 17 700 m<sup>2</sup> est gérée par Valor Béarn par le biais d'un marché d'exploitation avec la SCOP Loreki (société coopérative et participative).

### Soumoulou :

11 000 tonnes

Cette plate-forme de 18 000 m<sup>2</sup> est également exploitée par la SCOP LOREKI par le biais d'un marché d'exploitation



Plateforme de compostage de Soumoulou

En 2024, **19 519.27 tonnes de déchets ont été traitées sur ces 2 sites**, soit une légère diminution de - 2.27 % par rapport à l'année 2023 (19 973 tonnes en 2023).

**Il faut y ajouter 21 018.68 tonnes de déchets verts valorisés en compostage à la ferme** (19 270 .06 tonnes sans co-compostage et 1 748.62 tonnes en co-compostage des boues), **soit 40 538 tonnes de déchets verts valorisés au total par le service public de Valor Béarn et de ses partenaires**. Ce dernier tonnage est en légère diminution par rapport à 2023 (- 1.37 %, le tonnage global 2022 était de 41 104 t).

Les techniques d'exploitation mises en place sur les plates-formes de compostage sont similaires. Il s'agit du compostage en andains, à l'air libre.

Dans le cadre du processus de compostage, les végétaux réceptionnés sont triés puis broyés pour entamer le processus de fermentation naturelle. Les andains sont retournés régulièrement pour accélérer la décomposition. Cinq à six mois plus tard, après la phase de maturation, le compost criblé à l'aide de tamis, est prêt pour la vente.

Les agents de plates-formes contrôlent rigoureusement la qualité des entrants, et le processus de compostage (température, humidité). Des analyses sont effectuées avant la commercialisation afin de garantir aux utilisateurs la qualité du compost à la norme NFU 44-051. Tous les résultats des analyses ont été conformes à la norme.

Les prestataires sont intégralement responsables de la valorisation des produits finis (vente du compost sur site).

Ces 2 plates-formes sont certifiées sur le plan environnemental suivant la norme ISO 14 001. Il s'agit d'une reconnaissance des efforts réalisés et poursuivis dans le domaine de la protection de l'environnement.

De plus, la plate-forme de Soumoulou a obtenu l'agrément sanitaire provisoire en décembre 2023 permettant le traitement des bio déchets en co-compostage avec les déchets verts mais reste en attente de l'agrément sanitaire définitif après avoir répondu aux prérogatives complémentaires de la DDPP par les travaux qui s'imposaient avant fin juin 2024.

## La plateforme de compostage de Lescar

La SCOP LOREKI est titulaire du marché d'exploitation de la plate-forme de Lescar.



Plateforme de compostage de Lescar à Capécologia (CET de Pau en post-exploitation par CAPBP au fond)

Les tonnages de déchets verts (DV) et de bio déchets (BD) traités sur ce site depuis les dernières années sont intégrés dans le tableau ci-dessous :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Rapport année 2024/ année 2023
DV Professionnels	1 921,86	1 638,66	1781,14	2 680,82	<b>3 570.08</b>	-4.13 %
DV Déchetteries	3 121,88	3 847,92	3 733,34	2 589,82	<b>2 649.80</b>	+2.33 %
Collecte en porte à porte	6 076,14	7532,5	7276,2	8391,28	<b>7 996.64</b>	-4.7 %
Communes	1 793,88	1725,92	1816,7	2219,18	<b>1 895.02</b>	-14.6%%
Cendres chaufferie bois ville de Pau	64,76	58	64,24	34,72	<b>0</b>	-100%
Souches		4,78	23,04	39,82	<b>9.62</b>	-75.84%
Tonnage traité	12 978,52	14 807,78	14 694,66	15 955,64	<b>15 121.16</b>	-5.23 %
Rapport année n/ année n-1	-9,68%	+ 14,09 %	- 0,76 %	+ 8,58 %	<b>-5.23%</b>	

Le tonnage réceptionné en 2024 est légèrement supérieur au tonnage maximal de 15 000 tonnes par an autorisé par l'arrêté préfectoral.

Il a diminué par rapport au tonnage de déchets verts réceptionnés en 2023 (- 5.23%). Il faut noter la forte augmentation d'apports issus des professionnels tandis que les apports de déchetteries de l'Agglomération Paloise se maintiennent.

Les apports de cendres issues des chaudières biomasse sont nuls puisque celles-ci ne sont plus acceptées depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (norme NFU 44-051 les excluant).

La collecte en porte-à-porte organisée par la CA PBP représente 52.88 % des apports, les déchetteries 17.52 %, les professionnels 23.61 %. Le reste provient des communs membres de de la CA PBP (14,37 %).

Les bio déchets des gros producteurs (restaurants scolaires...) et les bio déchets professionnels d'hypermarchés ne sont plus traités sur la plate-forme de Lescar depuis septembre 2016 mais sur la plateforme de Soumoulou.

Le tonnage de compost vendu en 2024 s'élève à 7 526.4 tonnes (dont 3 457.40 tonnes de compost « vert » issu du traitement des seuls déchets verts et 4 069 tonnes de compost « brun » issu du traitement des déchets collectés en porte à porte) auquel il faut ajouter 2 618.50 tonnes de bois énergie utilisées comme combustible de chaudière industrielle au bois soit un total de produits commercialisés de 10 144.90 tonnes.

#### Les produits ont été valorisés de la manière suivante :

- 28 % auprès de la filière de l'agriculture conventionnelle
- 28 % auprès des grossistes
- 5 % auprès de la filière de l'agriculture bio
- 26 % en bois énergie
- 9 % auprès du maraîchage bio
- 1 % auprès des collectivités
- 2 % auprès des paysagistes
- 1% auprès des particuliers

#### La plate-forme de compostage de Soumoulou

Années	2021	2022	2023	2024	Rapport année 2023/ année 2022
<b>Collecte en porte à porte</b>	1 113,58	827,4	1 493,22	1 640.18	+ 9.84 %
<b>Déchetteries</b>	2 901 ,06	2423,66	1 242,32	1 072.9	-13.64 %
<b>Communes</b>	477,38	442,17	480,63	401.76	-16.41 %
<b>Professionnels déchets verts</b>	429,38	286,24	314,32	415.61	+32.23 %
<b>BD des gros producteurs</b>	362,37	399,78	399,73	417.3	+4.4 %
<b>BD des particuliers</b>	629,04	46,38	126,39	450.36	+256.33 %
<b>Tonnage traité</b>	<b>5 912,81</b>	<b>4 425,63</b>	<b>4 056,61</b>	<b>4 398.11</b>	<b>+8.42 %</b>
<b>Rapport année n/ année n-1</b>	+ 10,41 %	- 25,15 %	- 8,34 %	+8.42%	

Réalisée par Valor Béarn suivant les principes de Haute Qualité Environnementale (HQE), la plate-forme de compostage a été mise en service le 1er août 2006.

Le tonnage réceptionné en 2024 est largement inférieur au tonnage maximal de 11 000 tonnes par an autorisé par l'arrêté préfectoral et a augmenté par rapport au tonnage de déchets verts réceptionnés en 2023 (+8.42%).

Ceci est dû principalement au déploiement de la collecte des bio déchets des particuliers sur le territoire de la CAPBP dans le cadre du projet TRIBIO, lui-même consécutif à la loi AGECE de 2020. D'autre part, il est observé une nette augmentation des tonnages de déchets verts apportés par les professionnels chargés des entretiens des espaces verts.

La baisse d'apports de déchets verts issus des communes et déchetteries s'explique par la mise en place des aires de déchets verts sur les déchetteries d'Espoey et Pontacq en mai 2023, entraînant l'annulation des apports de déchets verts issus du SIECTOM.



Apport de déchets verts, broyage et compostage sur la plateforme de Lescar en 2024

Pour l'année 2024, les principaux apports proviennent des Communautés de communes suivantes :

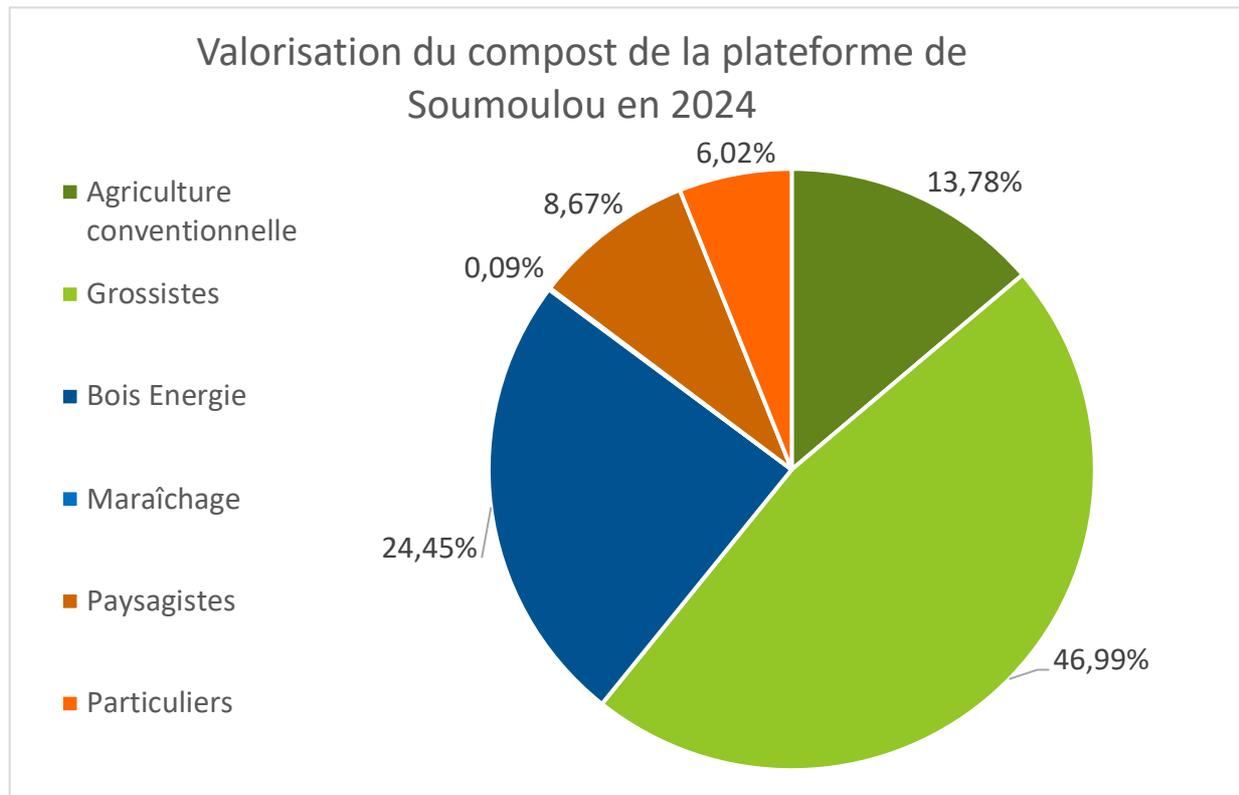
- Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn Pyrénées avec 88.33 %
- Communauté de Communes du Pays de Nay avec 1.32 % des apports
- SIECTOM (ex-Communauté de Communes Nord Est Béarn) avec 0.89 % des apports

Leurs apports représentent 90.55 % des tonnages. Ceux des entreprises sont en légère augmentation (9.45 %) mais restent faibles.

Le tonnage de compost vendu en 2024 s'élève à 1 387 tonnes environ auquel il faut ajouter 449 tonnes de bois énergie biomasse valorisées comme combustible de chaudière industrielle soit 1837 tonnes au total de déchets verts et bio déchets valorisés

Pour la plateforme de Soumoulou, les produits ont été valorisés de la manière suivante :

- 13.78 % auprès de la filière de l'agriculture conventionnelle
- 46.99 % auprès des grossistes
- 24.45 % en bois énergie
- 0.09 % auprès du maraîchage
- 8.67% auprès des paysagistes
- 6.02 % auprès des particuliers



## La filière de compostage à la ferme des déchets verts

L'activité de compostage à la ferme de déchets verts broyés est réalisée depuis 2002 sur le territoire de Valor Béarn, en partenariat avec la Fédération des CUMA 640. Les déchets de végétaux des collectivités issus des jardins des particuliers et des services espaces verts des communes sont rassemblés sur **13 aires de broyages** disséminées sur l'ensemble du territoire de Valor Béarn (cf. carte page suivante).

Des agriculteurs volontaires reprennent ces végétaux broyés en vue de les composter en bout de champ en mélange ou non avec leurs effluents d'élevage. Le transport du broyat, totalement pris en charge par Valor Béarn est assuré par l'entreprise LASSEGUES, titulaire du marché de transport pour cette filière. Les agriculteurs, en lien avec la FDCUMA 640, retournent les andains et assurent l'épandage sur leurs parcelles en tant qu'amendement organique.

Le compostage à la ferme représente une méthode de traitement privilégiant la proximité entre le lieu de dépôt du déchet vert et son utilisation.

Les prestations de broyage sont actuellement réalisées par la SCOP LOREKI.

Le site d'ECOPOLE situé à Meillon, appartenant à « EGOGRAV' » (groupe DESPAGNET) a ouvert le 03/12/2018. Il s'agit de l'unique site privé, tous les autres sites appartenant aux EPCI concernés.

Le tonnage de déchets valorisés par cette filière en 2024 s'est stabilisé puisqu'il n'y a pas eu de création d'autres plates formes de broyage sur le territoire.

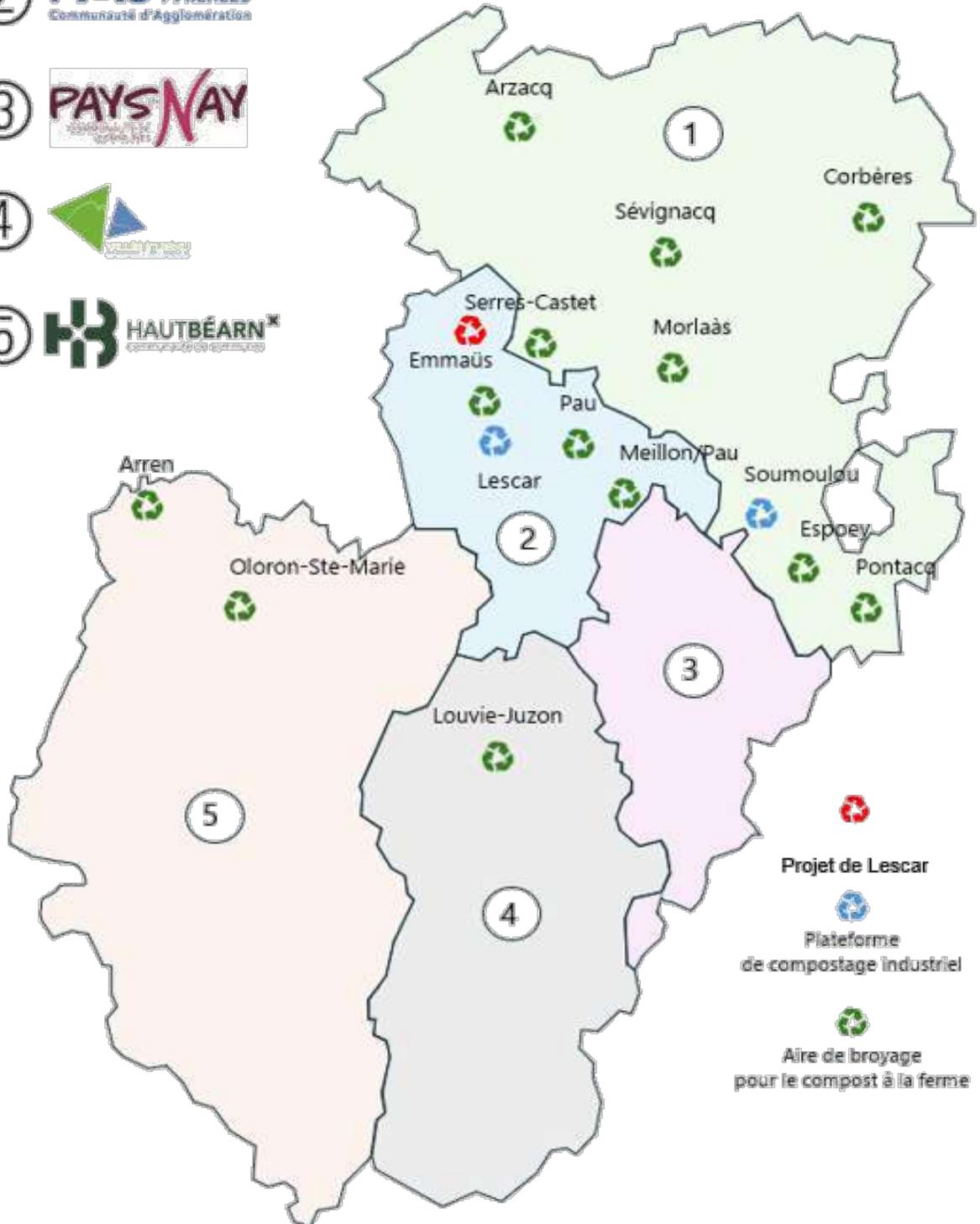
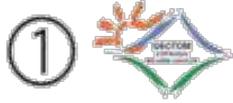
Une part des déchets verts transitant par la plate-forme d'Oloron (824 tonnes) et par la plateforme de la déchetterie de Serres-Castet (925 tonnes) a été broyée plus grossièrement pour être co-compostée avec des boues de station d'épuration. Ce tonnage est en baisse significative par rapport en 2023.



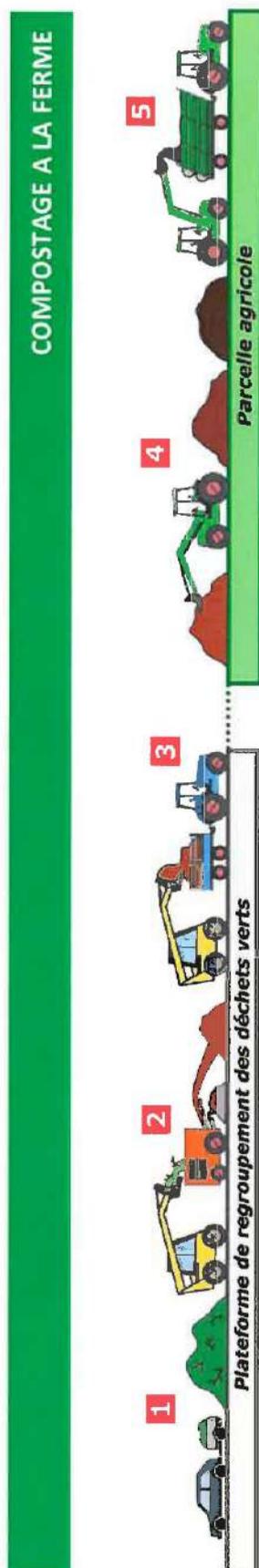
Plateforme de compostage de Soumoulou en 2024  
(broyats et compost prêt à être commercialisé)



**Localisation des 13 aires broyage de déchets verts des deux plateformes de compostage et du projet de Lescar II :**



## Organisation de la filière de compostage à la ferme



- 1** Réception des déchets verts apportés par des particuliers sur une plateforme de regroupement attenante à une déchèterie.
- 2** Broyage des déchets verts à l'aide d'un broyeur mobile et extraction des aciers à l'aide d'un overband (aimant).
- 3** Transport du broyat vers la parcelle agricole et constitution d'un andain.
- 4** Retournement de l'andain par l'agriculteur, procédé d'aération naturel permettant le compostage.
- 5** Epandage du compost directement sur la parcelle par l'agriculteur.

**Tonnages broyés sur les différentes plates formes de regroupement des déchets verts.**

	2020	2021	2022	2023	2024	Particularités
PAU	1290	2 554	2 438	1 363	1 251	
LESCAR EMMAÛS		0	560	1 048	1 070	Ouverte le 01/01/2023. En 2022 les DV étaient amenés sur l'ancienne plateforme de compostage de Serres Castet
ECOPOLE MEILLON	3 799	3 903	3 829	5 000	5 252	Dont herbe non broyée mais compostée 520 T
OLORON	3090	4 458	3 869	4 344	2 325	
Dont OLORON STEP	1 020	1 735	1 698	1 873	824	
AREN	330	320	290	235	275	
LOUVIE- JUZON	1 212	990	1 233	681	1 569	
SERRES CASTET	2 840	2 253	2 448	3 068	3 333	
Dont UZEIN STEP	1 036	1 706	1 898	1 732	925	
MORLAAS	2 789	2 373	2 610	3 158	2 187	Détournement de déchets vers Sévignacq plusieurs semaines
ESPOEY	0	0	0	929	1 299	Mise en service en avril 2023
PONTACQ	0	0	0	152	780	Mise en service en mai 2023
ARZACQ	785	422	463	448	460	
LEMBEYE (Corbères)	360	184	283	144	245	
SEVIGNACQ	652	470	579	568	973	Déchets de Morlaàs détournés sur cette plateforme plusieurs semaines
<b>TOTAL</b>	<b>17 147</b>	<b>17 927</b>	<b>18 602</b>	<b>21 131</b>	<b>21 019</b>	

En 2024, **19 910 tonnes de broyat** ont été reprises par **56 agriculteurs** différents et **1 749 tonnes ont été utilisées pour du co-compostage** avec des boues de station d'épuration.



## L'étude de programmation de valorisation de la matière organique

En 2017, Valor Béarn a adopté un schéma directeur permettant la planification des actions et investissements nécessaires pour les 20 ans à venir, lui permettant d'atteindre les objectifs de la loi TEPCV (transition énergétique pour la croissance verte) et de respecter les contraintes réglementaires, environnementales mais aussi techniques et financières. Le schéma directeur relatif à la filière déchets verts et bio déchets a conclu à 2 scénarii :

- Développement du compostage à la ferme + 2 plateformes de compostage industriel conservées + méthanisation des bio déchets
- Développement du compostage à la ferme + 1 plate-forme de compostage industriel de déchets verts + 1 plate-forme de co-compostage de déchets verts et bio déchets

Les chiffres exposés ci-dessus montrent que le développement du compostage à la ferme est effectif.

Par ailleurs une étude a été engagée, étude de programmation de la valorisation de matière organique avec une potentielle fermeture de la plate-forme de compostage de Lescar en priorité et aussi l'éventuelle fermeture de celle de Serres-Castet. Cette étude a été menée par Valor Béarn en collaboration avec la CAPBP en 2019 pour prendre en compte les contraintes de fonctionnement des trois plates-formes, les enjeux liés à l'impact environnemental, à la maîtrise des coûts et à l'autonomie de Valor Béarn. En décembre 2019, l'étude a conclu à la nécessité de :

- Créer une nouvelle plate-forme de compostage avec fonctionnement en aération forcée pour valoriser 20 000 t de déchets organiques :
  - 15 000 tonnes de déchets verts
  - 5 000 tonnes de bio déchets en mélange avec 5 000 tonnes de déchets verts



**Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de ce nouveau Centre de valorisation organique a été attribué au groupement d'architecte/bureau d'études Rouge Grenade de Bayonne et ARTELIA de Pau.**

**La phase d'études préliminaires et d'esquisse a débuté en décembre 2024. L'avant-projet est prévu pour être rendu au printemps 2025 et les travaux courant 2026.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le



ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE

# L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon (ISDND)



# L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon (ISDND)



**5 180.830 t de déchets ont été apportées au cours de l'année 2024 sur l'Installation de stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon**

## Présentation et bilan d'exploitation de l'exercice 2024

L'ISDND de Précilhon, couplé à un quai de transfert OM et CS, permet d'accueillir les déchets ménagers et assimilés ultimes générés par les différentes filières de Valor Béarn et de ses adhérents. L'exploitation est régie par l'arrêté préfectoral (AP) n°03/IC/588 du 08 décembre 2003 modifié par les arrêtés complémentaires n°05/IC/249 du 20 mai 2005, n° 06/IC/056 du 21 février 2006, n° 07/IC/226 du 14 août 2007 et n° 09/IC/184 du 13 août 2009.

L'arrêté préfectoral n° 6327/14/87 du 27 novembre 2014 autorise la prolongation de l'exploitation jusqu'au 30 juin 2016.

L'autorisation d'exploiter au-delà du 30 juin 2016 est accordée par arrêté préfectoral n° 6327/16/37 du 22 août 2016 sous la condition de déposer avant le 31 décembre 2016 un dossier de demande d'autorisation (DDAE). Le DDAE a été déposé en préfecture le 22 décembre 2016.

La quantité annuelle maximale autorisée est de 30 000 tonnes. L'emprise totale du site est de 13,5 ha dont 3.7 ha environ consacrés à

La surveillance de casiers réhabilités et l'exploitation d'un casier dit « Talweg » est assurée par quatre agents en régie.

Valor Béarn est locataire du terrain, propriété de la commune de Précilhon.

**La fin d'exploitation de l'ISDND de Précilhon est prévue pour la fin de l'année 2028.**

**La mise à jour de l'arrêté préfectoral est en cours de rédaction par l'administration de tutelle.**



ISDND de Précilhon (casier « talweg »)



Les déchets admissibles sont répartis en plusieurs catégories :

- Les encombrants ménagers : rebuts de tri provenant du réseau des déchetteries et ne pouvant être valorisés en raison de leur taille ou de leur nature,
- Les refus de tri : fraction non valorisable des déchets recyclables issus des chaînes de tri,
- Les ordures ménagères uniquement en cas d'arrêts techniques de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UVE) de Lescar, mais depuis juin 2008, aucune ordure ménagère issue des arrêts techniques de l'UVE de Lescar n'a été enfouie à l'I.S.D.N. de Précilhon
- Les déchets banals non valorisables, industriels communaux ou commerciaux.

Le 1er casier d'enfouissement (casier Est) a été mis en service le lundi 31 janvier 2005 et fermé fin septembre 2011.

Le 2ème et dernier casier d'enfouissement (casier Talweg) a été mis en service le 28 septembre 2011. Depuis décembre 2009, le système de management environnemental mis en place sur le site de Précilhon était certifié ISO 14001 par AFNOR CERTIFICATION jusqu'en 06/2023

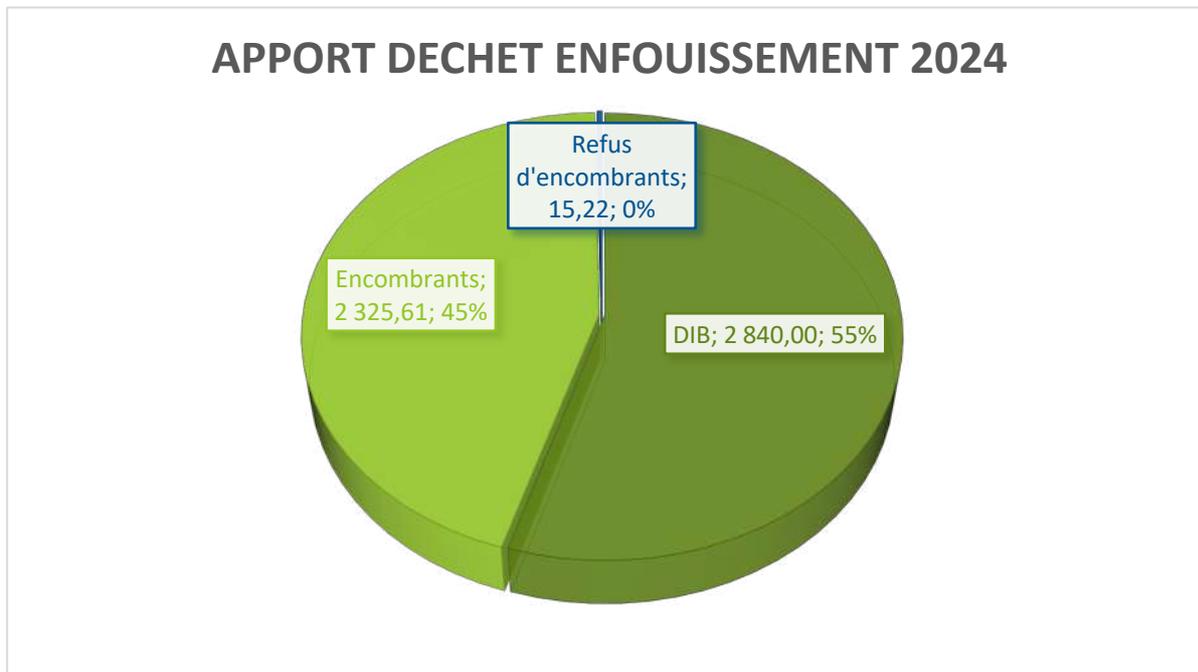
Le site a été entièrement réaménagé et comprend également 2 anciens casiers :

- Le premier casier central, exploité dans les années 90, a été recouvert par une couche de remblai argileux, avec raccordement du réseau de collecte des lixiviate à la station de traitement ;
- Le casier ouest, exploité jusqu'en décembre 2003 et réhabilité en décembre 2004, a été recouvert par une couverture semi-perméable en géo synthétique benthonique (GSB), avec mise en place d'un réseau de collecte du biogaz et raccordement du réseau des lixiviate à station de traitement.

Le tonnage d'encombrants de déchetterie a diminué par rapport à l'année dernière car le SIECTOM Coteaux Béarn Adour n'envoie plus ce type de déchets à l'enfouissement.

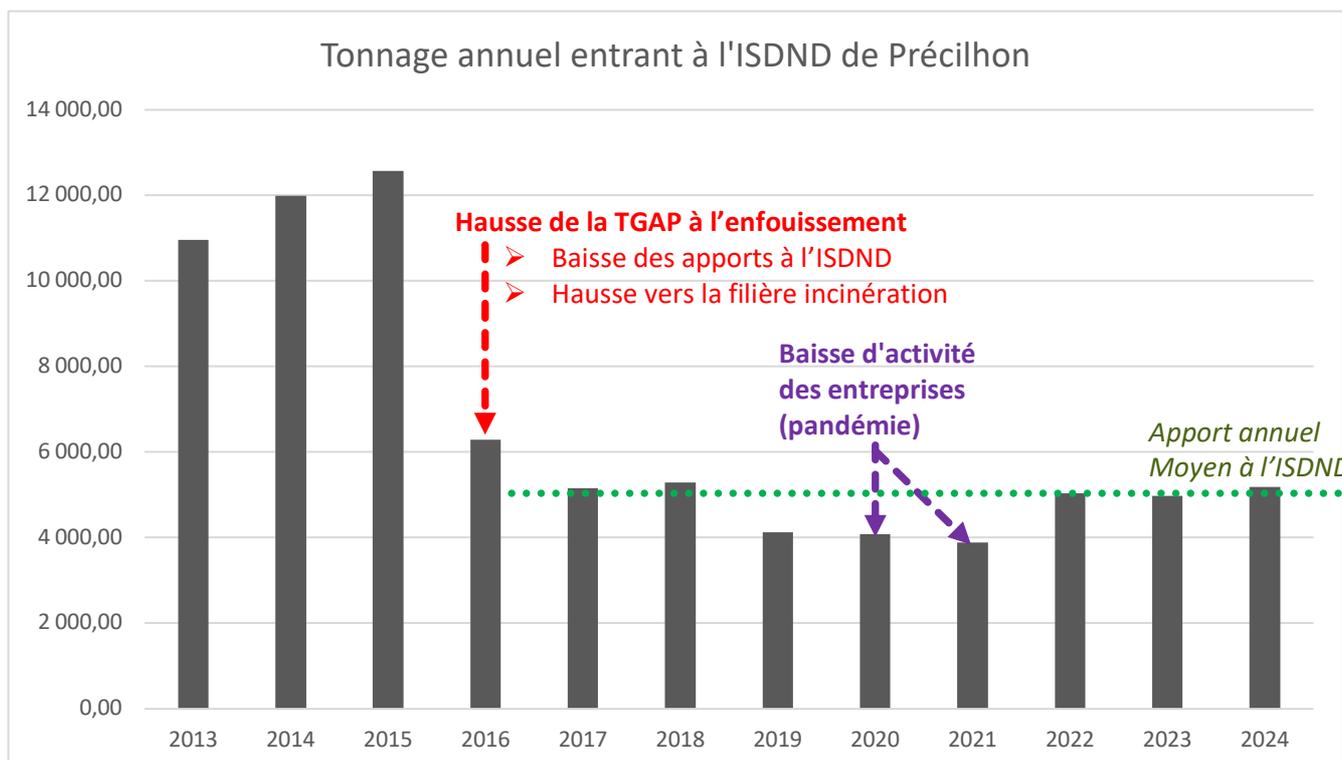
Les apports de déchets sont linéaires sur les différentes années, toutefois les pics proviennent de Cap Ecologia, notamment la plateforme des mâchefers, qui a dû être vidée en partie, afin de libérer de la place pour le chantier de l’UVE

Pour 2024 les apports sont dans la même moyenne des années précédentes.



**5 180.830 t de déchets ont été apportées au cours de l’année 2024 sur l’Installation de stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon**

**Evolution du tonnage annuel entrant à Précilhon :**



## Unité de traitement des Lixiviats

Depuis fin octobre 2004, VALOR BÉARN a mis en fonctionnement la station de traitement de lixiviats.

Cette station comportait à l'époque :

- Un étage de traitement biologique : l'épuration biologique aérobie est réalisée dans un bassin de boues activées associé à un bassin anoxie permettant la dénitrification et l'élimination de l'azote,
- Un étage de traitement physico-chimique : coagulation / floculation de l'effluent puis traitement via une cellule de flottation assurant la séparation des boues.

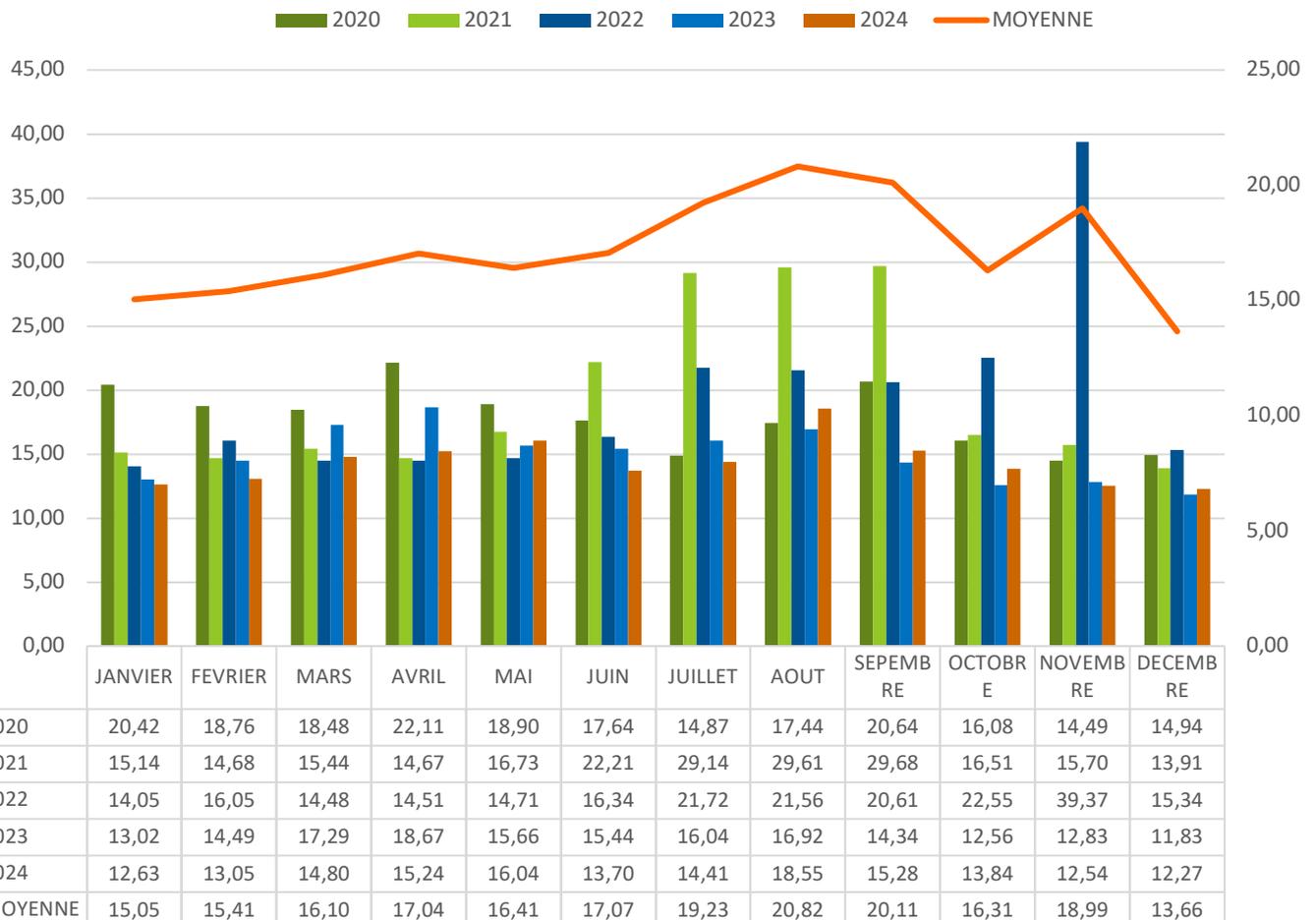
Une évolution des process et équipements de la station a eu lieu (retracée dans les rapports annuels précédents).

L'évolution la plus récente date de 2018 quand une unité d'ultra filtration et de nanofiltration a été mise en service.

Cette mise en place a permis d'améliorer la qualité du rejet.

**Ce traitement est coûteux en énergie :**

### CONSOMMATION ELECTRIQUE KWH / TONNES DE LIXIVIAT TRAITES



Afin de maîtriser ceci la gestion des lagunes est primordiale.

En 2024, 35 684.95 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été traités et 22 33.29 m<sup>3</sup> rejetés dans le ruisseau Le Labérou.

Le Labérou est le ruisseau qui jouxte le site et reçoit les lixiviats traités sous condition d'un débit minimal de ce ruisseau, et de seuil de rejet de polluant



Station d'épuration de l'ISDND de Précilhon

### Unité de destruction du biogaz

Depuis octobre 2004, Valor Béarn avait mis en fonctionnement une unité de destruction composée :

- D'un surpresseur de 450 m<sup>3</sup>/h,
- De 2 torchères de 150 m<sup>3</sup>/h.

Le biogaz capté puis détruit provient du casier Ouest, casier réhabilité en 2004, du casier Est et du casier Talweg en cours d'exploitation.

**La quantité et la qualité du biogaz évoluent d'année en année à la baisse (plus d'enfouissement d'OMR depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002). Pour que la combustion soit complète et conforme à la réglementation, un nouveau dispositif de torchère plus adapté sera mis en place dès 2024.**

### Certification ISO 14001

Valor Béarn avait choisi de mettre en place un système de management environnemental sur son installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon conformément à la norme ISO 14001. Cette démarche volontaire visait à mieux maîtriser l'activité de transit et d'enfouissement des déchets et à améliorer les résultats environnementaux en matière de maîtrise de nos rejets et de limitation des nuisances pour le voisinage.

Le site n'est plus certifié ISO 14001 depuis le mois de juin 2023, mais les procédures ont été conservées et sont toujours appliquées sur le site.

## Exportation de lixiviat

Le volume de lixiviats réservé pour le système d'arrosage pour la maîtrise et la prévention du risque incendie était de : 804 m<sup>3</sup> en 2021, 998.5 m<sup>3</sup> en 2022, 85m<sup>3</sup> en 2023 et **240 m<sup>3</sup> en 2024**.

## Travaux

En 2024, des travaux ont été réalisés sur le réseau de reprise des biogaz dans le massif des déchets ainsi que sur certains talus des casiers en post-exploitation (entretiens courants).

*Affaissement de talus à la suite de fortes pluviométries repris avec des enrochements :*



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE



# Animation territoriale & communication



## Animation territoriale & communication



### UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE AUTOUR D'ENJEUX STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

Valor Béarn se positionne comme fédérateur et facilitateur. Pour ce faire, ses missions s'axent autour de la concertation et de la coordination en vue de la mise en œuvre d'actions par ses adhérents autour de thématiques représentant des enjeux forts dans la prévention et la gestion des déchets.

Le Syndicat mixte fort des retours collaboratifs de ses adhérents organise et réalise la communication générale pour les thèmes centraux et communs à toutes les actions menées sur l'ensemble de son territoire.

### Coordination

Des indicateurs de suivi de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été mis en place afin d'identifier les leviers permettant de répondre aux objectifs du schéma directeur et d'asseoir une dynamique de territoire cohérente ; cela passe par :

### Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

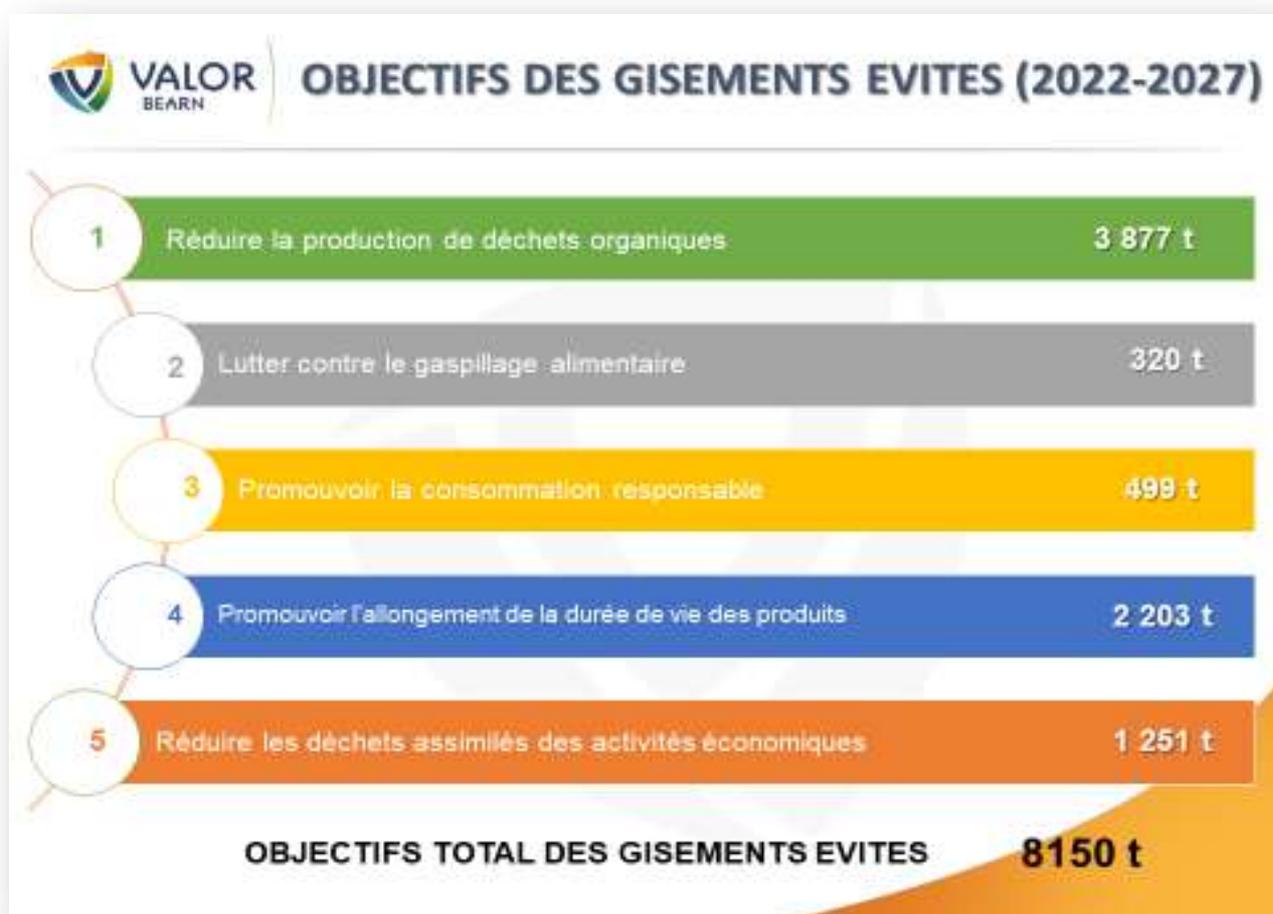
La Loi de Transition Énergétique pour La croissance Verte impose aux collectivités en charge de la collecte de réduire de 10 % la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) d'ici 2027. Le schéma directeur a retranscrit ces objectifs sur le territoire de Valor Béarn. La concertation a abouti à la définition des objectifs du territoire de Valor Béarn en termes de prévention. Ainsi, chaque collectivité adhérente a adopté un programme dans lequel sont inscrites les actions permettant d'atteindre les objectifs.

Face à cet objectif, Valor **Béarn accompagne ses collectivités adhérentes à l'élaboration de leur programme**. Pour ce faire, le syndicat a mis en place une animation collective à compter depuis 2022 avec l'appui d'un bureau d'étude (l'APESA). Cette démarche a une durée d'un an et a pour objectif d'amener ses adhérents à réfléchir ensemble sur les différentes thématiques qui seront abordées collectivement.

Un programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document réglementaire d'une durée de 6 ans, qui est constitué d'un diagnostic de territoire faisant apparaître les enjeux en termes de prévention des déchets. Ces enjeux sont déclinés par thématiques sous forme de fiches actions. Ainsi, les programmes des collectivités courent de 2022 à 2027. Les partenariats avec les acteurs du territoire sont indispensables à la mise en œuvre des opérations.

L'animation collective porte sur 6 thématiques :

- La réduction des déchets verts et des bio déchets
- Le lutte contre le gaspillage alimentaire
- La promotion de la consommation responsable
- Le développement de la réutilisation et du réemploi
- La prévention des déchets d'activité économique des assimilés
- La prévention des déchets du BTP



Tri à la source des bio déchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions

Qu'est-ce qu'un bio déchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les bio déchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des

magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. ».

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des bio déchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. C'est pourquoi le Gouvernement accompagne les collectivités dans la mise en place de solutions à destination des citoyens, et rappelle aux professionnels leurs obligations.

30 % de notre poubelle d'ordures ménagères est compostable, donc valorisable. Si chacun réalise ce geste quotidien, le tri global des déchets sera bien plus efficace. Vous pouvez vous renseigner auprès des services déchets de votre mairie, de votre communauté de communes ou de la communauté d'agglomération de Pau.

## Une solution gratuite pour tous !

### Composteur collectif

Le compostage partagé peut se réaliser au sein d'un quartier.



### Borne Tribio

Pour les logements collectifs, un bio-seau vous permet de stocker vos déchets alimentaires. Ils sont ensuite à déposer dans une borne d'apport de votre quartier.



### Composteur individuel

Pour votre jardin, demandez un composteur au Service Déchets de votre collectivité. C'est gratuit et on vous forme !



Affiches de la campagne de communication



## LE REEMPLOI DES EMBALLAGES



**En 2024, chaque Français a généré environ 75 kg de déchets d’emballages.**

### Les enjeux

L’emballage est omniprésent dans notre quotidien, assurant diverses fonctions comme la protection, la présentation ou la distribution

En 2024, chaque Français a généré environ 75 kg de déchets d’emballages.

=> impacts majeurs sur la consommation des ressources, la pollution des milieux naturels, et une quantité massive de déchets générés

### Contexte réglementaire : lois AGEC & EGALIM

Fixe une part d’emballages réemployée de 10 % en 2027

Fin de la mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique d’ici 2040

### Le rôle du Syndicat mixte Valor Béarn

Faciliter la rencontre des acteurs mobilisés autour de la consigne sur le territoire béarnais

Partager l’états des lieux des dynamiques et expérimentations en cours

Repérer les sujets sur lesquels la collectivité est attendue/pourrait jouer un rôle

Travailler avec la Région et CITEO PRO pour l’organisation des réunions et le partage des informations et autres documents ressources

**Comment Citeo et Citeo Pro peuvent soutenir le développement du réemploi au travers de leurs dispositifs ?**

Intervention Valor Béarn 10/10/2024

**CITEO**  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

**CITEO**  
P R O





**ACHETEZ EN VRAC  
ET LOCALEMENT**

Favorisez les **achats en vrac** pour **réduire les emballages** et soutenir les producteurs locaux en achetant des produits locaux et de saison.



**Mes indispensables  
ÉCO-RESPONSABLES POUR LES VACANCES**



Crème solaire respectueuse  
des coraux & océans

Savons solides

Gourde réutilisable

Sac en tissu



**5R**



**Réutiliser**

↳ C'est privilégier les **achats d'occasion, la location, l'emprunt, la réparation.**



## Concertation

### *Des rencontres techniques avec les adhérents et les partenaires*

**Des rencontres** Plusieurs fois dans l'année, Valor Béarn réunit les techniciens des collectivités adhérentes et clientes et d'autres partenaires privilégiés (Région, ADEME). L'objectif est de développer une cohérence territoriale autour des enjeux de la prévention et de la gestion des déchets, notamment lors **des réunions des réseaux** avec les techniciens, les communicants, les partenaires techniques et les financeurs.

- Réunions réseaux techniciens concernant les PLPDMA avec les collectivités, l'ADEME et la RÉGION
- Commission consultative d'élaboration et de suivi des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés des adhérents de Valor Béarn
- Groupe de travail communication et réunions avec CITÉO
- Réunions sur la matrice des coûts avec l'ADEME et INDDIGO

### *Exposition sur le gaspillage alimentaire*

La réduction des déchets alimentaires est un enjeu important pour les collectivités.

L'exposition initiale sur le gaspillage alimentaire a été mise à disposition des adhérents de Valor Béarn dès décembre 2022, et a débuté aux Halles de Pau.

**L'exposition est revenue en 2024 sur le site de la Médiathèque de Pau du 12 au 30 septembre.**

Elle est dédiée à la **valorisation des déchets alimentaires.**

Cette exposition est présentée pages suivantes



**EXPOSITION EXPOSITION EXPOSITION EXPOSITION EXPOSITION**

**Du 12 au 30 septembre 2024**  
**Médiathèque André-Labarrère**  
**Atrium**

*Dans le cadre de la semaine du développement durable*

**Le gaspillage alimentaire  
c'est quoi ?**

**PAU** Capitale culturelle  
Les Médiathèques

Proposé par **VALOR BEARN**

**1. Définition + campagne actuelle**

**LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE c'est quoi ?**

C'est toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée.

En France, on gaspille :

**30 Kg** d'aliments par an par personne

Cela va donc de la destruction d'un surplus de récolte au plat qu'on ne termine pas.

VALOR BEARN

Cher nous ON AIME MANGER... PAS GASPILLER !

Ripolyte, petit gourmand Ange

+ je finis mon dessert...  
+ je protège mon Béarn

VALOR BEARN

**2. Campagne actuelle**

Cher nous ON AIME MANGER... PAS GASPILLER !

Thierry, cuisinier au Collège Arabe Saint-Joseph - Nay

+ je finis mon assiette...  
+ je protège mon Béarn

VALOR BEARN

Cher nous ON AIME MANGER... PAS GASPILLER !

Angélique, maman de trois enfants Marciac-Lectur

+ je finis mon assiette...  
+ je protège mon Béarn

VALOR BEARN

**3. Conséquences environnementales**

**GASPILLAGE ALIMENTAIRE RIME AVEC IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ! METTRE À LA POUCELLE UN ALIMENTS, C'EST AUSSI JETER TOUTES LES RESSOURCES (EAU, ÉNERGIE...) UTILISÉES PAR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE POUR ÉLEVER OU CULTIVER CE PRODUIT.**

VALOR BEARN

**L'EMPREINTE D'EAU** représente l'eau utilisée pour produire les aliments tout au long de la chaîne alimentaire, de la culture des céréales à l'élevage, jusqu'à la transformation et la consommation.

Si l'on jette :

- 100 g de fromage = 150 litres
- 1 pomme = 125 litres
- 1 jus de fruits = 110 litres
- 1 litre de lait = 1700 litres
- 1 tranche de pain = 44 litres
- 1 litre de jus de viande = 153 litres
- 1 œuf = 200 litres

Si l'on gaspille :

**22** baignoires remplies d'eau

VALOR BEARN

**4. Répartition et coût par foyer**

**LA RÉPARTITION DU GASPILLAGE PAR FOYER**

13% produits laitiers sucrés, 21% légumes, 13% pain, 2% céréales, 8% produits secs, 11% viande, 13% fruits, 7% boissons, 12% lait.

**77 g** de nourriture perdue par jour par personne

VALOR BEARN

**LE COÛT DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

**640 €** par an pour une famille de 4 personnes

Ce montant est l'équivalent de + de 1 mois de courses par famille.

VALOR BEARN

**5. Le gaspillage et le tri sélectif**

**LE TRI SÉLECTIF & LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

En France, on gaspille **30 Kg** d'aliments par an par personne

**7 Kg** d'aliments encore emballés

Cette situation empêche le tri sélectif. Donc le traitement efficace des déchets et leur valorisation.

VALOR BEARN

+ vous triez...  
+ nous valorisons

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

VALOR BEARN

**6. Des astuces à l'achat**

**DES ASTUCES À L'ACHAT**

- Je privilégie le vrac ou la découpe.
- Je demande conseil au commerçant sur la conservation de ses produits.
- Je dialogue avec les producteurs qui me conseillent sur les produits.
- Je vérifie ce que j'ai à la maison et je dressé une liste de courses pour ne pas trop acheter.
- Je consulte mes menus à l'avance pour acheter uniquement ce dont j'ai besoin.
- Je regarde la date limite de consommation à la mise situation banalisée pour être sûr de pouvoir consommer le produit dans les temps.
- Je choisis les formats des produits les plus adaptés à ma situation familiale (attention ne pas garder quantités au frigo).
- Avant d'acheter un produit, une question à se poser : **vais-je vraiment le manger ?**

VALOR BEARN

**LES COMMERÇANTS ET LES PRODUCTEURS DU BEARN SOUTIENNENT LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE. DEMANDEZ-LEUR CONSEIL !**

VALOR BEARN

**7. Des astuces en cuisine**

### DES ASTUCES EN CUISINE

**Je cuisine les produits qui sont bientôt en péril en priorité**

**J'éprouve moins mes fruits et légumes.**

**Je prépare les bonnes quantités pour éviter les restes à la fin du repas.**

**Je ne jette pas les produits secs qui ont dépassé leur date de durabilité minimale\***

**LES AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

### REDONNEZ UN COUP DE JEUNE À VOS INGRÉDIENTS

**Liquides réchauffés ?**  
Faites leur prendre un bain d'eau froide une nuit au frigo, ils auront retrouvé leur croquant le lendemain.

**Salades dévêtues ?**  
Mettez un morceau de sucre dans un grand volume d'eau. Laissez tremper trois quarts d'heure.

**Carottes évadées ?**  
Ajoutez une cuillère à café de sucre à l'eau dans laquelle elles cuisent.

**Fromages ravaillés ?**  
S'il s'agit d'un fromage à pâte dure (emmentaler, comté, cheddar), ne les jetez pas. Frottez simplement le persil moulu, vous pouvez consommer le reste.

**Le pain qui passe ?**  
En humectant et le pressant au four ou au micro-ondes, il retrouvera une croûte merveilleuse.

**8. Des astuces en cuisine**

### UTILISEZ VOS INGRÉDIENTS AUTREMENT !

**Les fruits mûrs qui ne s'assèment pas**  
Confectionnez des confitures ou de la compote.

**Une récolte de légumes abondante**  
Mettez-les dans des bocaux avec du vinaigre blanc (à condition qu'ils soient frais, jeunes et sans aucun traitement de récolte). Vous en aurez toute l'année !

**Les légumes surgelés**  
Faites-les en soupe, un caviar, une purée ou une soupe.

**Les restes de bouillottes**  
Compotez-les dans des bacs à glaçons après filtration, ils vous serviront de cubes de bouillon.

**Un coupure de tomates**  
Faites-les blanchir (environ 1 minute dans l'eau bouillante) puis les pelier et les couper en dés. Les congeler pour les utiliser dans une galette sauce tomate.

**Un pain dur**  
Vous pouvez le transformer en croûtons, chapelure, farines grillées ou pain perdu.

### ACCOMMODEZ LES RESTES

**Conserve de salades**

**Reste de jus de viande**

**Restes végétaux**

**Qu'en faire ?**

**9. Valor Béarn**

# VALOR BEARN

**+ vous triez...  
+ nous valorisons**

PAU BEARN SYSTÈMES  
Communauté d'Agglomération

HAUTBEARN\*

Bas de Nax

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Bassin Est du Béarn

valorbearn.fr

## TOUTS UNIS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

**Chaque année, 125 000 tonnes de déchets sont collectées en Béarn. Les collectivités assurent la collecte des déchets, Valor Béarn est en charge de la valorisation de ces déchets.**

Valor Béarn, acteur majeur local dans le traitement des déchets, est impliqué dans la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire. L'objectif est de montrer que la population, sur le plan individuel et collectif, peut réduire ses déchets et son impact environnemental.

VALOR BEARN

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Bassin Est du Béarn

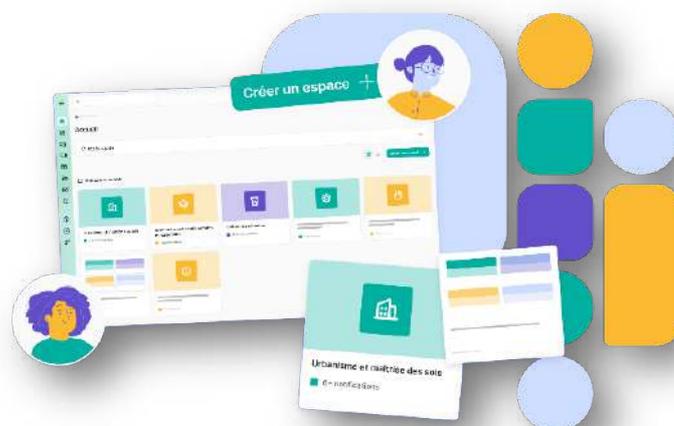
valorbearn.fr

*Interstis, la plateforme collaborative de Valor Béarn.*



**En 2024, ce sont 42 collaborateurs qui sont associés à 9 espaces de travail tels que l'espace Matrice des coûts, PLPDMA, Compostage à la ferme, réseau des collectivités, visite centre de tri**  
**1139 documents ont été publiés, modifiés et commentés.**

Afin d'enrichir les échanges sur nos différentes thématiques, Valor Béarn dispose depuis 2019 d'une plateforme collaborative, « Interstis ». Elle permet de capitaliser toutes les ressources nécessaires aux différents dossiers. C'est un outil de gestion de projets, mode employé pour coordonner les diverses actions que portent Valor Béarn pour ses collectivités adhérentes.



### Groupements d'achats

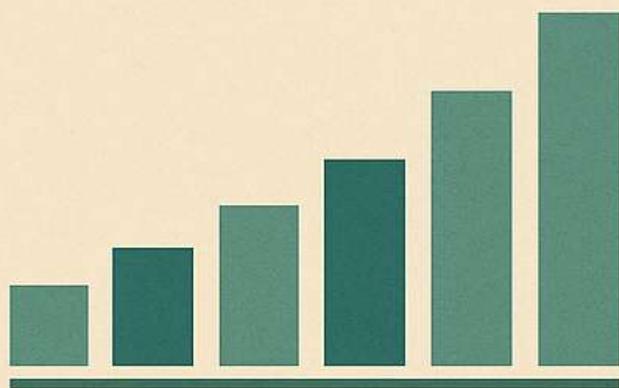
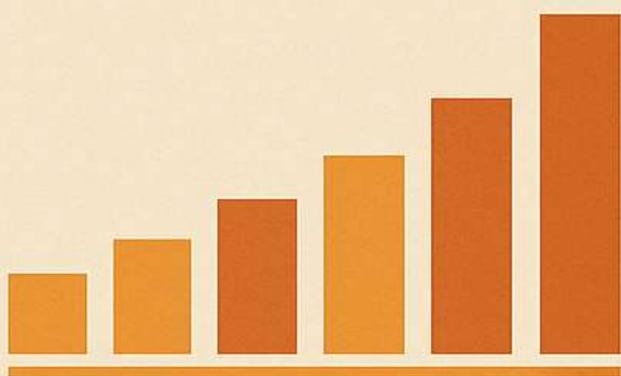
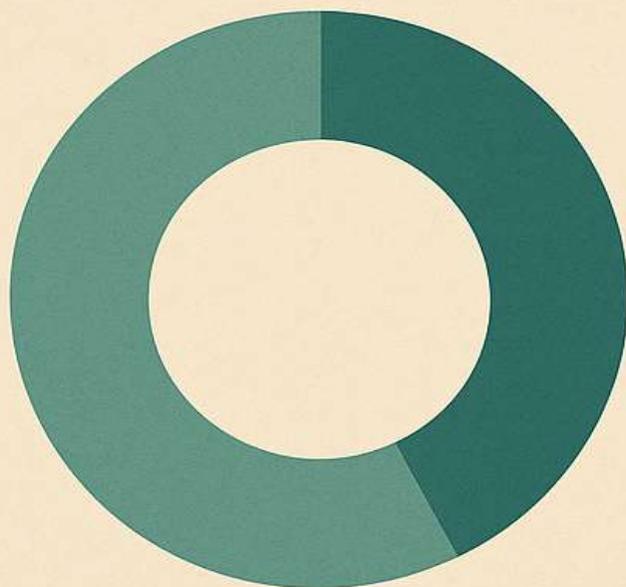
Afin de permettre à ses adhérents de bénéficier d'économies d'échelle, **Valor Béarn assure la coordination de plusieurs groupements de commande** portant sur la fourniture de matériel de compostage individuel de proximité. Le marché, relancé en 2022, a été attribué à **Quadria** pour les composteurs et bio-seaux en plastique, et à **Emeraude** pour les composteurs en bois.

En 2024, les commandes effectuées dans le cadre de ce groupement ont permis la livraison de :



- **45 bacs structurants**
- **45 composteurs en bois,**
- **5 355 composteurs en plastique,**
- **7 750 bio-seaux.**

# Les indicateurs financiers



## Les indicateurs financiers



**Recettes de fonctionnement : 18 587 447 €HT**  
**Dépenses de fonctionnement : 17 283 548 €HT**  
**Investissement : 3 590 598 €**

### Coût du Service Public

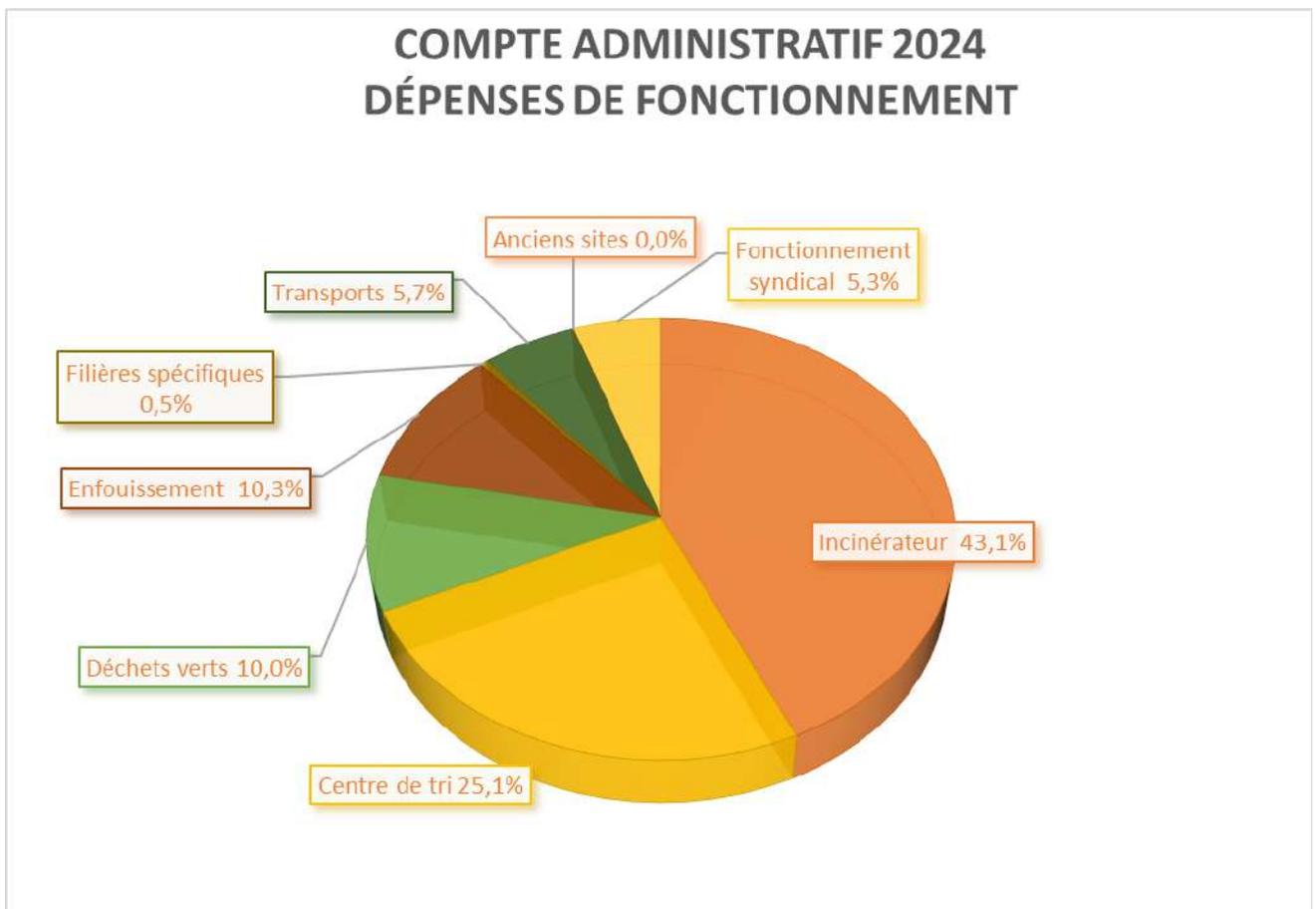
Le compte administratif constate la réalisation des dépenses et recettes pour l'exercice annuel considéré :

- Les dépenses totales d'équipements de 2024 ont été de 6 625 681 € HT.

Le financement a été assuré intégralement par un emprunt de 5 M€ pour l'optimisation du centre de Tri.

- La section de fonctionnement est représentée de manière graphique ci-dessous. La ventilation des dépenses et recettes est représentée ci-après par équipement (ou domaine comme les transports).

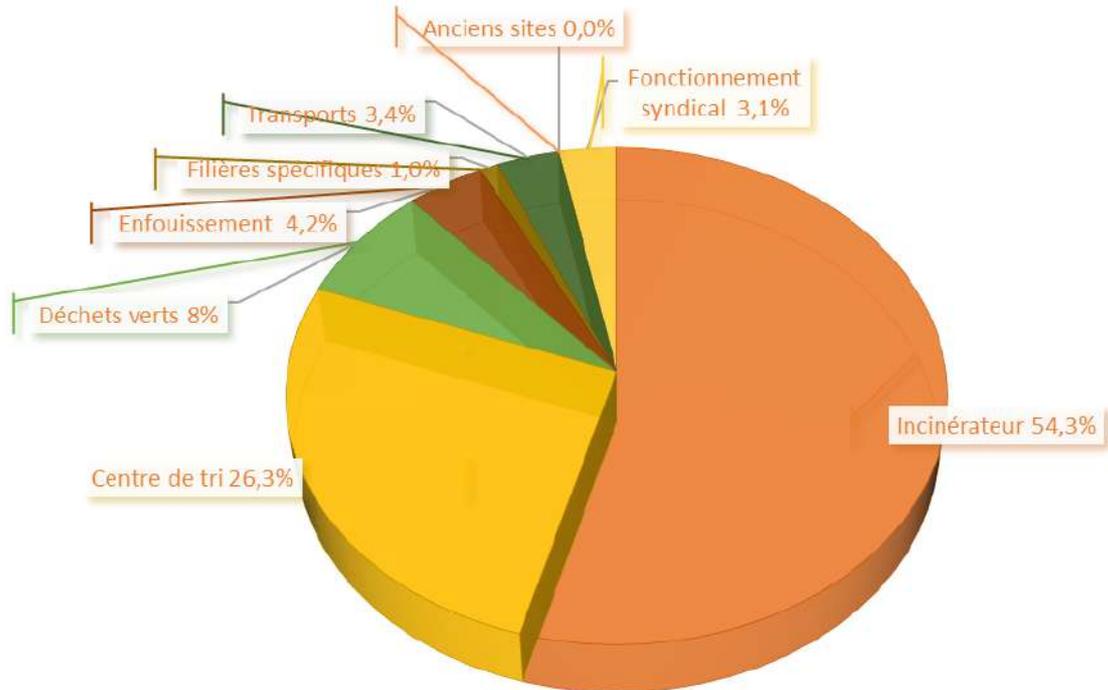
**Dépenses de fonctionnement : 17 283 548 €HT**



Les dépenses ont diminué de **1.4 %** par rapport au compte administratif 2023.

**Recettes de fonctionnement : 18 587 447 €HT**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les tarifs sont fixés dans la majorité des cas aux tonnages entrant et n'ont pas été augmentés depuis 2014.

Chaque année conformément aux exigences de la loi de transition énergétique, les tonnages propres des adhérents de Valor Béarn diminuent.

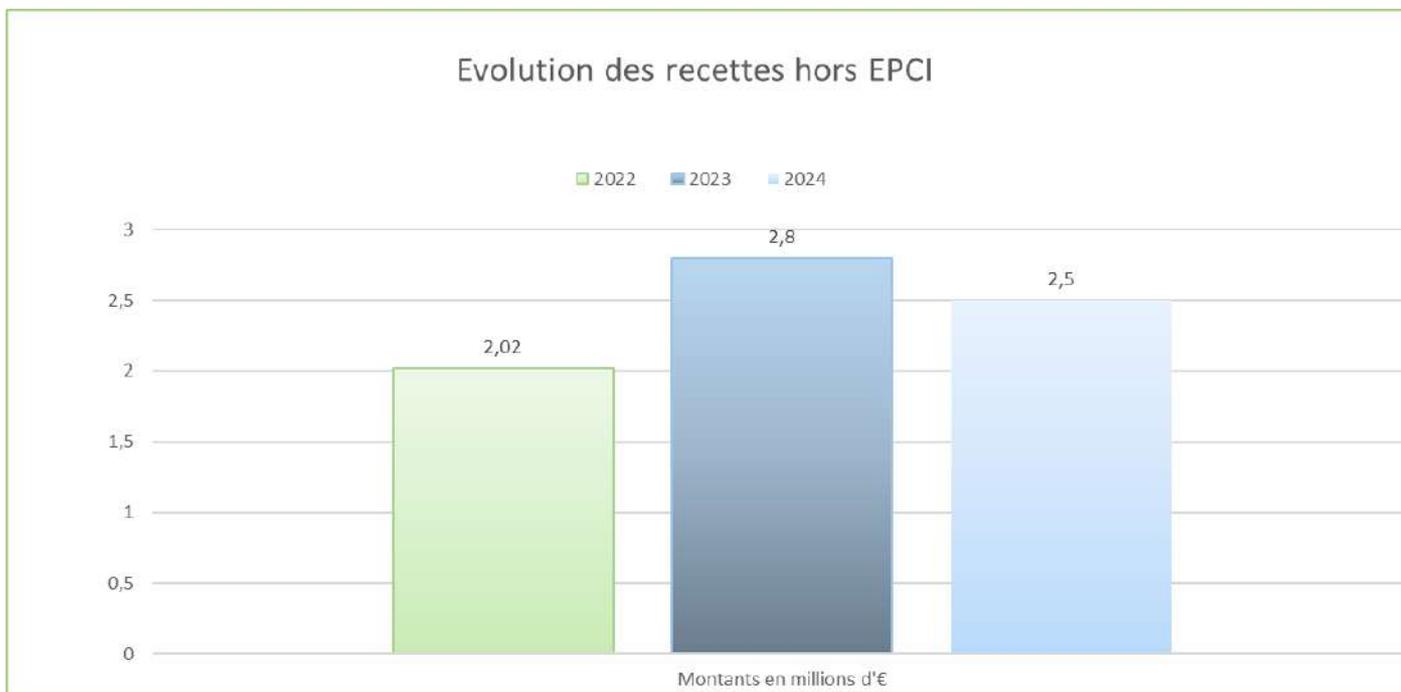
En 2024, les recettes sont stables par rapport à 2023 grâce aux apports extérieurs.

Après cette représentation par équipements, les explications sur les dépenses et recettes par nature sont détaillées page suivante.

## Les recettes

Les principales recettes sont :

En fonctionnement



- Les tarifs réglés par les apporteurs autres que les adhérents à Valor Béarn, concernent les prestations d'enfouissement à Précilhon, d'incinération à Lescar, les apports de déchets verts à Lescar et Soumoulou, les apports de collecte sélective au centre de tri de Sévignacq.

- Cette année 2024, des recettes significativement plus importantes s'expliquent par des apports de collectivités extérieures très importants au centre de tri de Sévignacq (voir le paragraphe relatif au centre de tri).

Les contributions des EPCI adhérents, sont réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque EPCI seulement pour le fonctionnement syndical.

Toutes les autres contributions sont calculées à la tonne avec une mutualisation pour les transports (prix identiques quelle que soit la distance parcourue, de manière que les habitants éloignés des équipements de traitement ne soient pas pénalisés

Les montants à la tonne ont été votés le 29 mars 2024 en € HT par le Comité Syndical pour les EPCI adhérents. Les principaux sont (stables depuis 2014) :

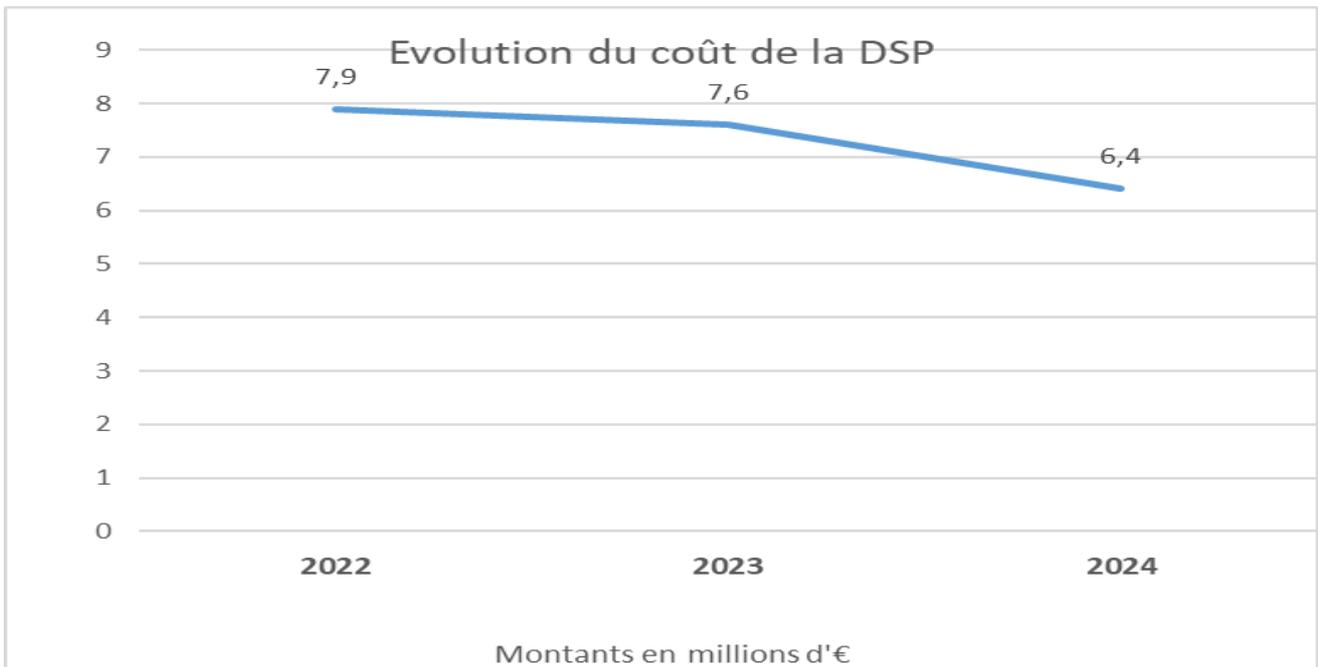
- **Incinération** : 127 € HT « TGAP » à 14 €/Tonne
- **Enfouissement** : 75 € HT « TGAP » à 61 €/Tonne
- **Tri, mélange en vrac** : 160,41 €
- **Déchets verts** : 36 €

## Les dépenses

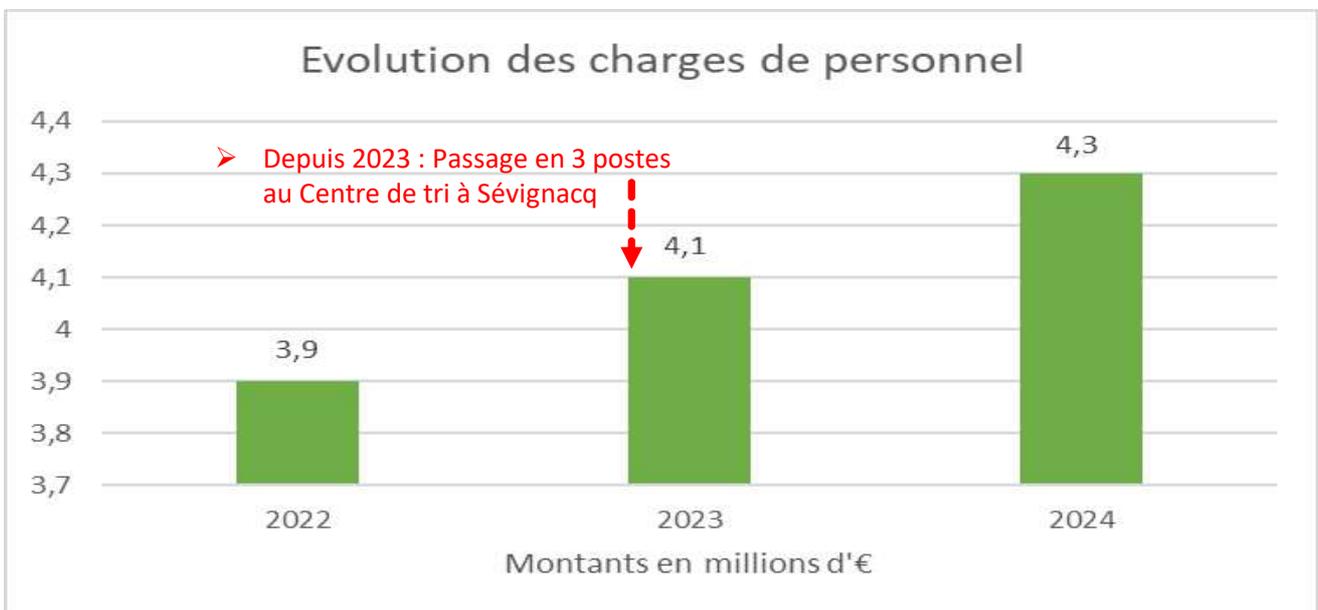
Les principales dépenses sont :

### En fonctionnement :

- Le contrat avec Béarn Environnement pour le 1er semestre 2020 et le contrat avec Bué pour le 2ème semestre 2020.



- Les frais de personnel. Avec une hausse **depuis 2023** liée à la **constitution d'une 3ème équipe au centre de tri de Sévignacq** durant toute l'année pour trier les apports des collectivités extérieures.



## L'investissement : Opérations et montants mandatés

Les dépenses réelles (hors remboursement du capital de la dette) sont

Opérations et montants mandatés	Montants mandatés
800 Centre de tri	3 497 824 €
816 Construction siège Valor Béarn	1 426 €
801 cet Sévignacq	50 447 €
805 et 815 quais transfert Lescar et Précilhon	40 901 €
<b>Total équipements</b>	<b>3 590 598 €</b>

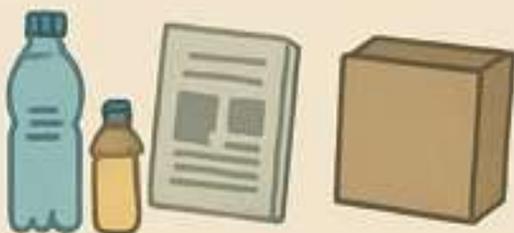
Sur le plan financier, et pour la 11<sup>è</sup> année fois consécutive, le Comité Syndical a voté la stabilité de tous les prix facturés en 2024 (identiques depuis 2014).

La réserve de trésorerie a permis cette stabilité des prix malgré la hausse des coûts de traitement (énergie, réactifs, réglementation, coûts des travaux et des prestations).

Cette réserve aura permis de faire de lourds investissements et équilibrer le budget des filières déficitaires (enfouissement, compostage notamment) durant la dernière décennie.

**Cependant, le contexte économique est sous pression depuis 2020 et les mises en conformités réglementaires imposent de lourds travaux de mises à jour de toutes les installations et des procédures d'exploitation.**

**Une étude financière qui se déroulera dans l'exercice 2025 permettra d'établir une nouvelle prospective pour la révision des contributions des adhérents et des prix appliqués aux apporteurs tiers pour la prochaine décennie 2026-2036.**



# GLOSSAIRE



# GLOSSAIRE

<b>ADEME</b>	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
<b>ARS</b>	Agence Régionale de la Santé
<b>BP</b>	Budget Primitif
<b>CA</b>	Compte Administratif
<b>CACES</b>	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
<b>CACG</b>	Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
<b>CDAPBP</b>	Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées
<b>CET</b>	Centre d'Enfouissement Technique
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CLIS</b>	Commission Locale d'Information et de Surveillance
<b>CTD</b>	Contrat Territorial Déchets
<b>CTP</b>	Comité Technique Paritaire
<b>DASRI</b>	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
<b>DSP</b>	Délégation de Service Public
<b>DEEE</b>	Déchets d'équipement Électrique et Électronique
<b>DIV</b>	Déchets Industriel Banal
<b>EMR</b>	Emballages Ménagers Recyclables
<b>EPCI</b>	Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Communautés de communes ou d'agglomération, SICTOM, SIECTOM)
<b>FEDER</b>	Fonds Européens de Développement Régional
<b>FIA</b>	Formation Initiale d'Application
<b>GER</b>	Gros Entretien et Renouvellement
<b>ISDND</b>	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
<b>JMR</b>	Journaux Magazines Revues
<b>OM</b>	Ordures Ménagères
<b>OMA</b>	Ordures Ménagères et assimilées
<b>REFIOM</b>	Résidus d'épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
<b>SITCOM</b>	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des déchets Ménagers
<b>SIECTOM</b>	Syndicat Intercommunal d'Environnement, de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
<b>SMTD</b>	Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets et assimilés du Bassin Est
<b>TGAP</b>	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
<b>UVE</b>	Unité de Valorisation Énergétique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025  
Reçu en préfecture le 01/07/2025  
Publié le  
ID : 064-256404484-20250701-RPQS2024-DE

